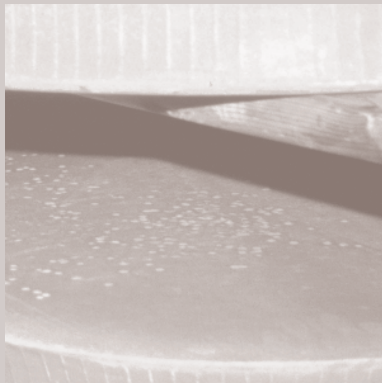


PME 2008

Rapport OSEO
sur l'évolution des PME



D EUXIÈME PARTIE

Les thématiques

Les PME et l'emploi

Les PME et l'innovation

Les PME et l'exportation

Les PME et leurs marchés
publics et privés



LES PME ET L'EMPLOI

Hahmed Mouzaoui
OSEO

Les PME restent globalement créatrices nettes d'emploi dans le secteur marchand sur la période récente. Mais de réelles difficultés de recrutement risquent de freiner la croissance des effectifs des PME notamment face à des candidats plus exigeants dans un marché de l'emploi qui s'améliore.

Évolution récente de l'emploi dans les PME

Selon les estimations d'emploi de l'Insee disponibles à fin mai 2008, l'emploi total

en France métropolitaine s'est accru de 282 000 postes entre 2005 et 2006. La progression s'établit à 1,1 % par rapport à 2005, soit la plus forte depuis l'an 2000 qui avait vu l'emploi progresser de 580 000 postes. L'agriculture et l'industrie poursuivent leur décrue, tandis que la construction et le tertiaire, où les PME sont largement majoritaires, créent de nombreux postes supplémentaires.

PME 2008

Thématiques

EMPLOI

TABLEAU 1

EMPLOI SALARIÉ ET NON SALARIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET 2006
(EN MILLIER, FRANCE MÉTROPOLITAINE)

Secteur d'activité	2005	2006	Variation 2006/2005
Ensemble			
Agriculture	843,8	822,0	- 2,7 %
Industrie	3942,1	3887,8	- 1,4 %
Construction	1580,7	1657,9	4,7 %
Tertiaire	18523,0	18804,4	1,5 %
Total ensemble	24889,6	25172,1	1,1 %
Salariés			
Agriculture	341,2	335,9	- 1,6 %
Industrie	3773,2	3714,0	- 1,6 %
Construction	1346,4	1408,0	4,4 %
Tertiaire	17222,6	17487,2	1,5 %
Total salariés	22683,3	22945,2	1,1 %
Non salariés			
Agriculture	502,6	486,1	- 3,4 %
Industrie	168,9	173,8	2,8 %
Construction	234,3	249,9	6,2 %
Tertiaire	1300,4	1317,2	1,3 %
Total non salariés	2206,2	2227,0	0,9 %

Source : Insee.

Le BTP enregistre pour sa part 61 000 nouveaux postes de salariés et 16 000 de non salariés, liés aux nombreuses créations d'entreprises dans ce secteur. Parallèlement les défaillances sont aussi plus rares sur la période : 9 400 en 2006 contre 10 000 en 2005.

Les secteurs de l'économie marchande les plus créateurs d'emplois entre 2005 et 2007, hormis les services aux entreprises, sont également ceux où la part des salariés travaillant dans des PME indépendantes est la plus élevée.

TABLEAU 2

VOLUME ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2005 ET 2007 PAR GRANDS SECTEURS (EN MILLIERS ET %)

Secteur d'activité	Effectifs salariés en 2005	Effectifs salariés en 2007	Évolution 2007-2005	Part des PME indépendantes en 2005	Part des filiales de groupe en 2005
Activités financières	724,5	743,1	18,6	pm	pm
Construction	1 351,9	1 472,4	120,5	77 %	9 %
Activités immobilières	281,4	294,2	12,8	76 %	17 %
Services aux particuliers	2 008,3	2 175,4	167,1	72 %	8 %
Commerce	3 017,8	3 084,3	66,5	55 %	13 %
Industries agricoles et alimentaires	564,4	561,2	- 3,2	48 %	14 %
Industries des biens de consommation	604,3	575,3	- 29,0	41 %	16 %
Industries de biens d'équipement	766,8	768,9	2,1	37 %	15 %
Industries des biens intermédiaires	1 321,3	1 277,5	- 43,8	37 %	18 %
Services aux entreprises	3 303,3	3 480,3	177,0	35 %	11 %
Transports	1 070,5	1 103,6	33,1	32 %	14 %
Industrie automobile	289,2	267,9	- 21,3	8 %	5 %
Énergie	233,9	231,6	- 2,3	2 %	5 %
Total	15 537,6	16 035,7	498,1	48 %	12 %

Sources : Insee, DCASPL.

500 000 emplois nouveaux se sont ajoutés en deux ans en France à l'emploi total dans le secteur marchand. L'emploi se développe surtout dans les secteurs où les PME indépendantes sont les plus gros employeurs comme la construction, les services aux particuliers ou encore le commerce. À l'inverse dans l'industrie la tendance à la réduction d'effectifs se maintient : en trente ans, 2 millions de postes de salariés ont disparu dans ce domaine d'activité.

La prise en compte de l'intérim change peu de chose : fin 2007, moins de 300 000 intérimaires étaient en mission dans l'industrie, un nombre en hausse de 4,5 % sur le dernier trimestre 2006.

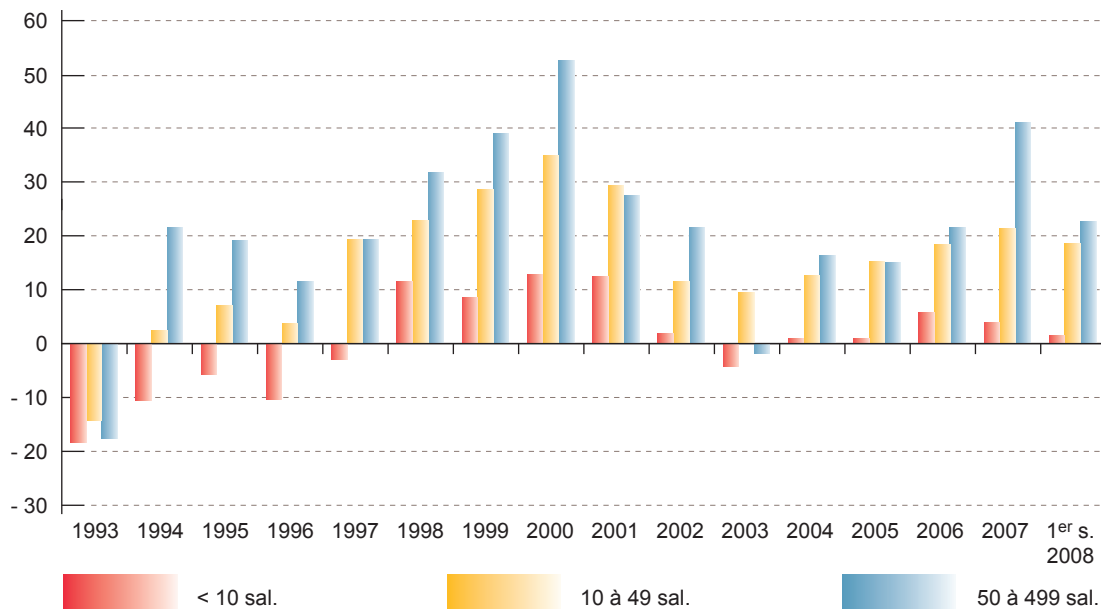
Perspectives de l'emploi dans les PME en 2007 et 2008

L'enquête semestrielle de conjoncture d'OSEO interroge, depuis plus de vingt ans, un échantillon de 1 000 patrons de PME, indépendantes ou non, classés en trois catégories de taille (moins de 10 salariés, 10 à 49, 50 à 499). Cette enquête suit notamment l'évolution des soldes d'opinion en matière d'emploi.



GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS EN SOLDE DES OPINIONS PAR TAILLE DES ENTREPRISES EN JUIN 2008 (% HAUSSE - % BAISSSE)



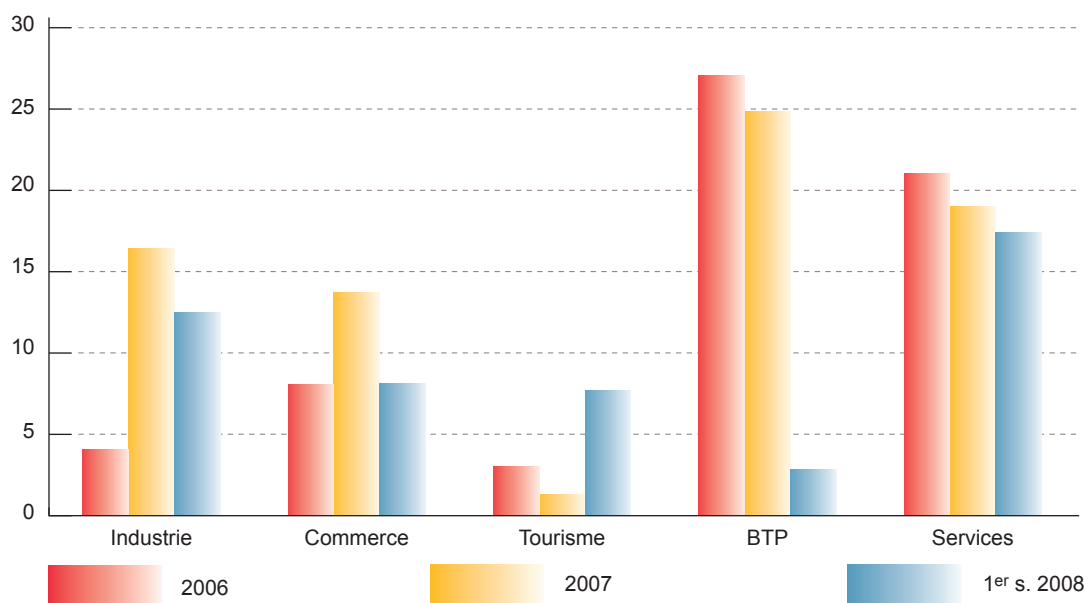
Source : OSEO (Enquêtes de conjoncture).

Questionnés sur leurs perspectives en matière d'emploi à mi 2008, les chefs d'entreprise sont plutôt réservés :
– ils confirment leur souhait de créer des postes supplémentaires au premier trimestre 2008 ; l'indicateur courant

d'emploi marque toutefois un léger recul par rapport au semestre précédent ;
– les entreprises de plus de 50 salariés seraient toutefois moins dynamiques qu'en 2007 en matière d'embauche.

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS EN SOLDE DES OPINIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN JUIN 2008 (% HAUSSE - % BAISSSE)



PME 2008

Thématiques

EMPLOI

PME 2008

Thématiques

EMPLOI

Les intentions de recrutement des PME pour 2008 restent positives mais chutent fortement dans le BTP et s'effritent dans les autres secteurs, hormis le tourisme. Ce secteur a en effet connu une bonne conjoncture en 2007 avec, notamment, une croissance des nuitées dans l'hôtellerie de tourisme de + 2,6 % par rapport à 2006.

Les enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'Insee dans les travaux publics et la construction confirment le ralentissement à l'œuvre. Pour les entrepreneurs interrogés en avril 2008, la conjoncture reste relativement dynamique au premier trimestre ; elle devrait toutefois se dégrader au deuxième, les entrepreneurs jugeant leurs carnets de commandes nettement moins fournis. Les goulots de production diminuent : une entreprise sur trois dans les travaux publics

et une sur deux dans la construction déclarent toutefois être contraintes par une insuffisance de main-d'œuvre. L'emploi continuerait toutefois de croître au cours des prochains mois.

Poids de l'emploi non salarié par taille d'entreprise

En 2005 l'emploi non salarié dans le secteur marchand (champ ICS : industrie, commerce, service) s'élève à 2,1 millions d'actifs, sans changement par rapport à 2004. Il représente :

- 13 % des actifs occupés dans l'ensemble des entreprises de l'industrie, du commerce et des services ou encore,
- le tiers des effectifs des TPE ;
- le quart des effectifs des PME.

TABLEAU 3

EFFECTIFS SALARIÉS ET NON SALARIÉS PAR TAILLE D'EFFECTIF EN 2005 (CHAMPS ICS, ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET FILIALES DE GROUPE, EN MILLIER)

Taille d'effectif	Entreprises indépendantes								Filiales de groupe 0 à 249	Grandes entreprises 250 et +	Total
	0	1 à 3	4 à 9	10 à 19	Total TPE (0 à 19)	20 à 49	50 à 249	Total PME (0 à 249)			
Salariés	0,0	1 138,6	1 759,2	1 143,7	4 041,5	1 528,1	1 188,7	6 758,3	1 753,7	5 636,5	14 148,5
Non salariés (NS)	1 221,3	608,7	202,6	30,2	2 062,8	7,5	0,9	2 071,2	25,2	0,0	2 096,3
Personnes occupées	1 221,3	1 747,3	1 961,8	1 173,9	6 104,3	1 535,6	1 189,6	8 829,5	1 778,9	5 636,5	16 244,8
NS en % des personnes occupées	100 %	35 %	10 %	3 %	34 %	0 %	0 %	23 %	1 %	0 %	13 %

Source : DCASPL, 2008.

La stagnation du volume de l'emploi non salarié tient en partie à un changement de statut juridique des petites entreprises. Comme le souligne l'Insee, entre 1993 et 2006, la forme juridique des entreprises de moins de 20 salariés a beaucoup évolué :

- le nombre d'entreprises individuelles a diminué de 150 000 tandis que celui des sociétés a progressé de 390 000 ;
- cette tendance de long terme s'est accentuée avec la loi pour l'initiative

économique de 2003 qui facilite le changement de régime juridique ;

- au final la part des entreprises individuelles dans l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés passe de 63 % en 1993 à 49 % en 2006.

Les 860 000 entrepreneurs individuels recensés en 2005 emploient en moyenne 2,4 salariés avec quelques disparités sectorielles : ainsi les activités de commerce traditionnelles dépassent rarement 2 salariés en moyenne pour 4,5 pour les officines de pharmacie.



Difficultés de recrutement des PME et besoins de main-d'œuvre

Les difficultés de recrutement seront illustrées à partir de résultats tirés au travers de trois enquêtes qui donnent quelques informations sur la situation particulière des PME.

La première source d'information est l'enquête qu'OSEO réalise deux fois par an sur la conjoncture des PME. Les résultats de la vague de mai 2008 font ressortir des difficultés persistantes de recrutement même si elles tendent à s'atténuer par rapport aux exercices précédents.

TABEAU 4

DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT DES PME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN JUIN 2008 (EN %, 100 % EN LIGNE)

	Aucune	Un peu	Beaucoup
Industrie	19 %	50 %	31 %
Commerce	34 %	44 %	23 %
Tourisme	22 %	46 %	32 %
BTP	14 %	39 %	46 %
Services	26 %	40 %	33 %
Total	23 %	44 %	32 %

Une PME sur trois éprouve ainsi des difficultés à recruter à la mi-2008. Le BTP reste le secteur le plus difficile : près d'une PME sur deux en pâtirait à l'inverse du commerce qui paraît moins exposé. Ces difficultés s'atténuent toutefois avec le ralentissement

conjoncturel enregistré en début d'année 2008 comme le montre le tableau ci-dessous. Les entreprises employant moins de 10 salariés semblent généralement moins exposées que les plus grandes.

TABEAU 5

PART DES PME DÉCLARANT BEAUCOUP DE DIFFICULTÉS À RECRUTER ENTRE DÉCEMBRE 2005 ET MAI 2008 (EN %)

Secteurs	Mai 2008	Novembre 2007	Mai 2007	Novembre 2006	Mai 2006	Décembre 2005
Industrie	31	32	31	31	27	27
Commerce	23	31	27	21	25	25
Tourisme	32	33	22	32	27	28
BTP	46	54	49	54	51	49
Services	33	32	32	24	24	24
Total	32	35	33	31	30	29

La seconde source d'information est l'enquête sur les « Besoins de main-d'œuvre » réalisée par l'Unedic et publiée en mars 2008. Elle montre que les intentions et les difficultés de recru-

tement des employeurs pour l'année en cours, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements sont toujours vivaces, notamment dans les PME.

Cette enquête qui concerne l'ensemble des 1,5 million d'établissements (et non des entreprises comme dans l'enquête OSEO) affiliés à l'assurance chômage indique, pour la deuxième année consécutive, un nombre de projets de recrutement en hausse de + 6,1 % par rapport à l'enquête précédente, soit environ 74 900 intentions d'embauche supplémentaires :

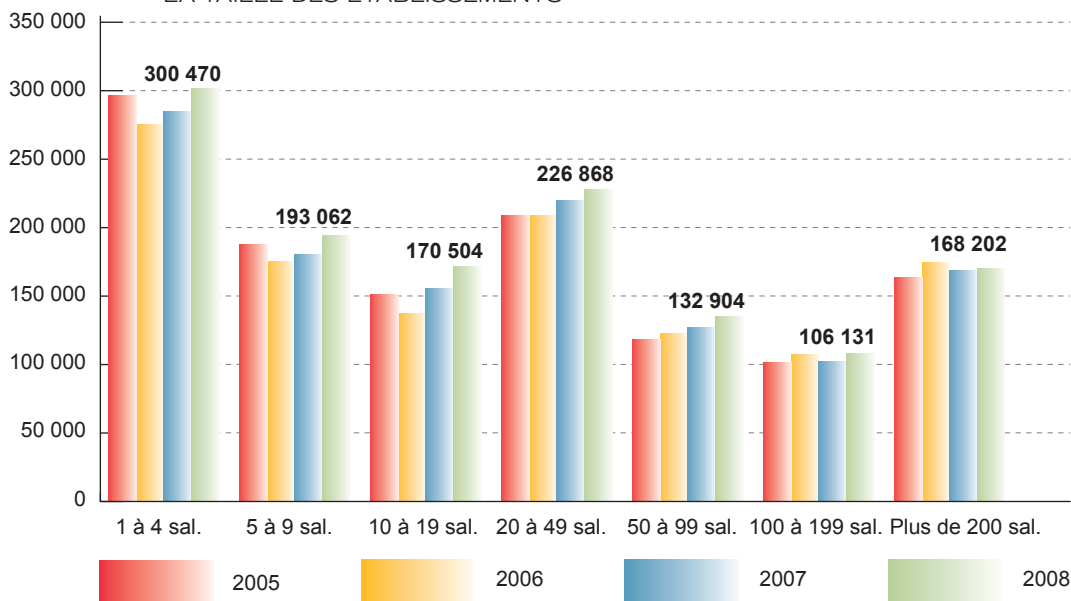
- près de 23,4 % des établissements (356 800) envisagent au moins un recrutement dans l'année ;
- l'amélioration des perspectives d'embauche concerne en premier lieu les secteurs du tertiaire. Les prestataires

de services sont ainsi à l'origine de 60 % de l'ensemble des projets formulés par les employeurs. La reprise des intentions d'embauche se confirme également dans l'industrie manufacturière avec 15 800 projets supplémentaires en 2008. En revanche, la relance des perspectives de recrutement dans la construction constatée l'année dernière s'infléchit fortement (+ 3 000 en 2008 après + 25 700 en 2007) ;

- les PME projettent de recruter au total 1,1 million de personnes sur un total de 1,3. Les deux tiers de la variation concernent les établissements de moins de 20 salariés.

GRAPHIQUE 3

ÉVOLUTION DES PROJETS DE RECRUTEMENT ENTRE 2005 ET 2008 SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS

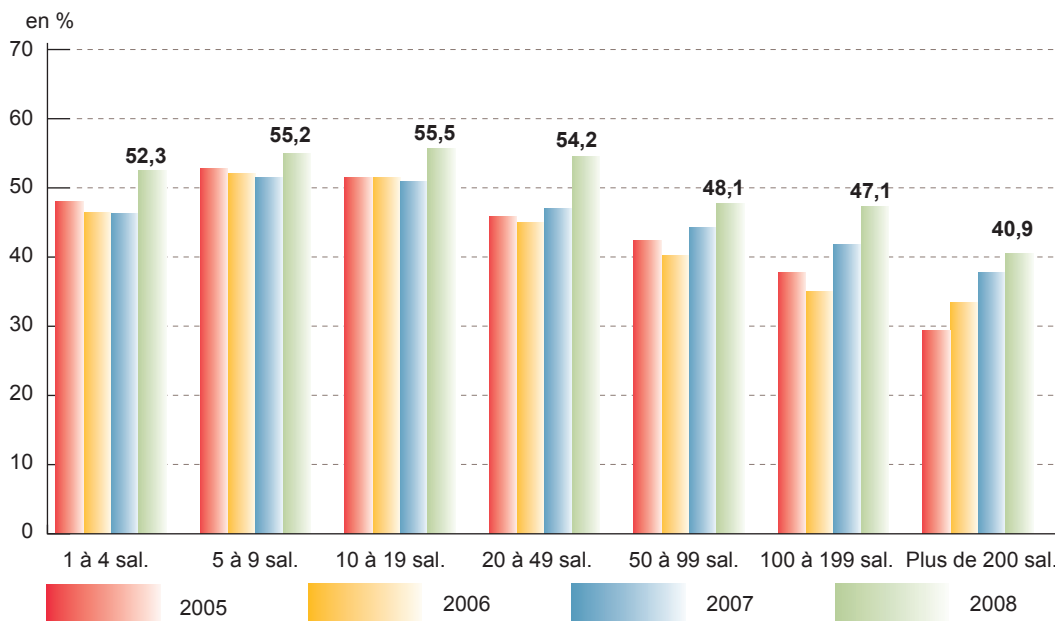


Source : BMO, 2008.

Les projets de recrutement recensés par l'Unedic s'accompagnent d'une franche remontée des difficultés d'embauche. La proportion de recrutements considérés comme problématiques par les employeurs progresse de 5,1 points, à 51,1 %, ce qui correspond à 664 000 projets. Les difficultés de recrutement concernent particulièrement les secteurs où les PME sont les plus nombreuses : hôtellerie restauration, transports routiers et construction.

Toutes les catégories d'établissements sont concernées par cette évolution. Le ratio s'inscrit notamment sur une tendance à la hausse soutenue et régulière dans les unités employant plus de 200 salariés. Les métiers qui peinent le plus à recruter sont ceux qui comptent une majorité de PME comme les maçons et plâtriers (plus de 80 % de recrutement difficiles), ou encore les ouvriers qualifiés de la mécanique ou les cuisiniers.

GRAPHIQUE 4

 ÉVOLUTION DE LA PART DE RECRUTEMENTS ESTIMÉS DIFFICILES
 ENTRE 2005 ET 2008

PME 2008

Thématiques

EMPLOI

La troisième source est l'enquête « Offre d'emploi et recrutement » (OFER). Elle a été initiée notamment par la Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail avec le concours de plusieurs organismes de recherche.

L'enquête a été réalisée au cours du premier semestre 2005. Elle porte sur les établissements du secteur privé d'au moins un salarié ayant recruté ou ayant essayé de le faire au cours des douze mois précédant l'enquête. L'échantillon est stratifié en fonction de la taille et du secteur d'activité des établissements.

Quelques résultats significatifs sur le mode de recrutement des PME et plus particulièrement sur les notions de difficultés et d'échecs de recrutement ont été présentés en 2007. En fait les échecs définitifs de recrutement occupent, selon cette enquête une place finalement très marginale. L'enquête décrit une population de plus de 3 400 000 tentatives de recrutement parmi lesquelles près de 3 200 000 ont abouti, soit environ 94 %. Parmi ces tentatives réussies :

- 2,4 millions recrutements se sont faits sans difficulté particulière (soit 3 sur 4) ;
- 0,8 million sont jugés difficiles a posteriori (1 sur 4).

Celles qui ont été abandonnées ou suspendues, ont donc un faible poids, 230 000 au total ou encore 6,6 %, et celles qui l'ont été en raison de difficultés de recrutement un poids plus faible encore : 4,4 %.

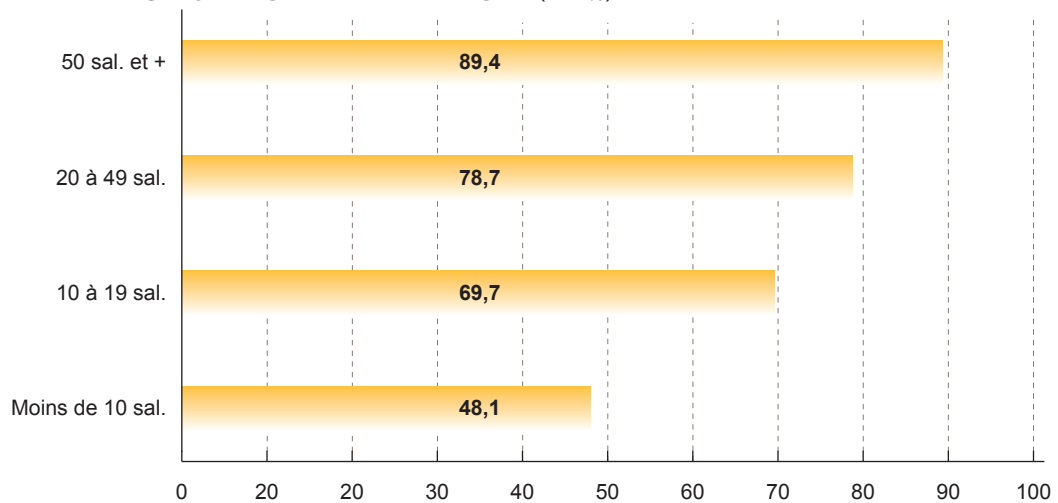
La taille des établissements recruteurs est un des critères retenus comme explicatif des difficultés de recrutement : les très petits sont les plus exposés (pour les très gros l'estimation est fragile) : l'effet taille fait apparaître globalement que plus les établissements sont petits plus les difficultés de recrutement sont présentes. Pour les très grands établissements (+ de 1 000 salariés) les difficultés remontent de manière importante. Peut-être cela tient-il alors à la distance pouvant exister entre le service chargé de recruter et le service utilisateur

Dans l'enquête OFER les établissements de moins de 10 salariés sont moins fréquemment en recherche de salariés que les plus grands, ce qui apparaît logique compte tenu des taux de mobilité du personnel et du volume de recrutement considérés. Un

établissement sur deux a initié un processus d'embauche en 2005 alors que les employeurs de 50 personnes sont pratiquement tous concernés par une embauche en cours d'année.

GRAPHIQUE 5

PART DES ÉTABLISSEMENTS AYANT CHERCHÉ À EMBAUCHER EN 2005 SELON LEUR TAILLE D'EFFECTIF (EN %)



Source : OFER, 2007.

Si les petits établissements sont moins fréquemment tentés d'embaucher, ils sont par contre plus souvent amenés à renoncer à cette démarche compte tenu des difficultés rencontrées. Les motifs invoqués par l'ensemble des répondants sont divers et parfois contradictoires. S'agissant des recrutements ayant abouti, mais jugés difficiles :

- la pénurie de main-d'œuvre est invoquée dans 50 % des cas, CDD et CDI confondus ;
- le décalage entre profils et critères, l'image du métier ou encore la localisation géographique sont cités dans 20 % des cas en moyenne ;
- le niveau de salaire offert, la concurrence, le statut du poste sont peu cités (moins de 10 % en moyenne).

Quant aux motifs des recrutements définitivement abandonnés ou suspen-

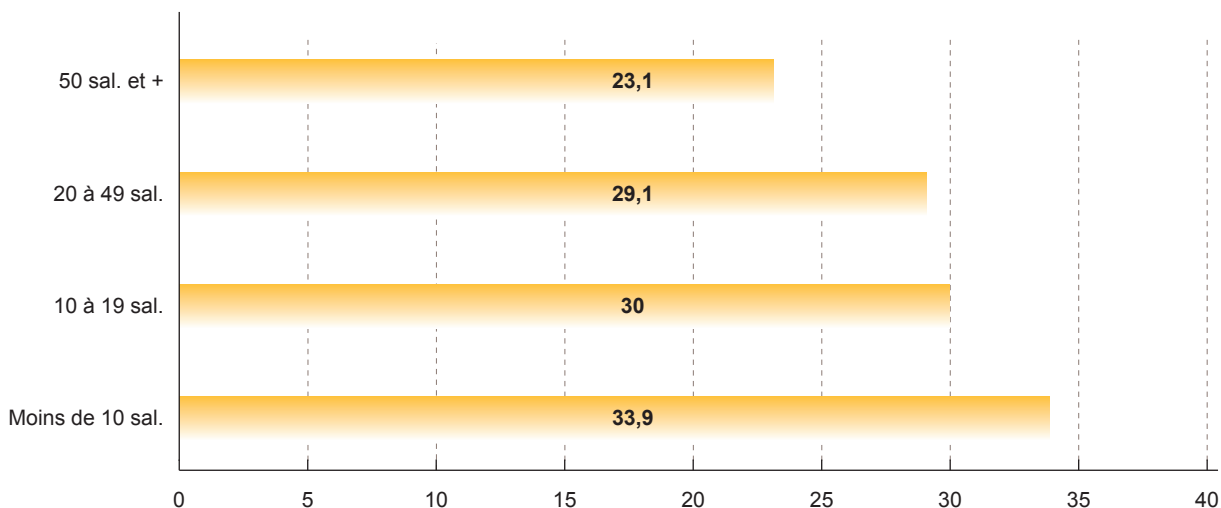
du, les raisons ne sont plus tout à fait comparables :

- le premier motif invoqué est le décalage profils-critères qui dépasse 30 % de citations ;
- la pénurie de main-d'œuvre vient au deuxième rang avec environ 25 % de citations en moyenne ;
- les exigences des candidats sont également plus souvent citées : 20 % des recrutements sont abandonnés ou suspendus pour cette raison, alors que ce motif n'est initialement invoqué que par 10 % des enquêtés.

Les travaux existants sur l'enquête OFER ne différencient pas les motifs de renoncement selon la taille mais montrent toutefois des fréquences d'abandon du processus de recrutement plus élevées dans les petits établissements.

GRAPHIQUE 6

PART DES ÉTABLISSEMENTS AYANT RENONCÉ PARMIS CEUX QUI ONT CHERCHÉ À EMBAUCHER EN 2005 (EN %)



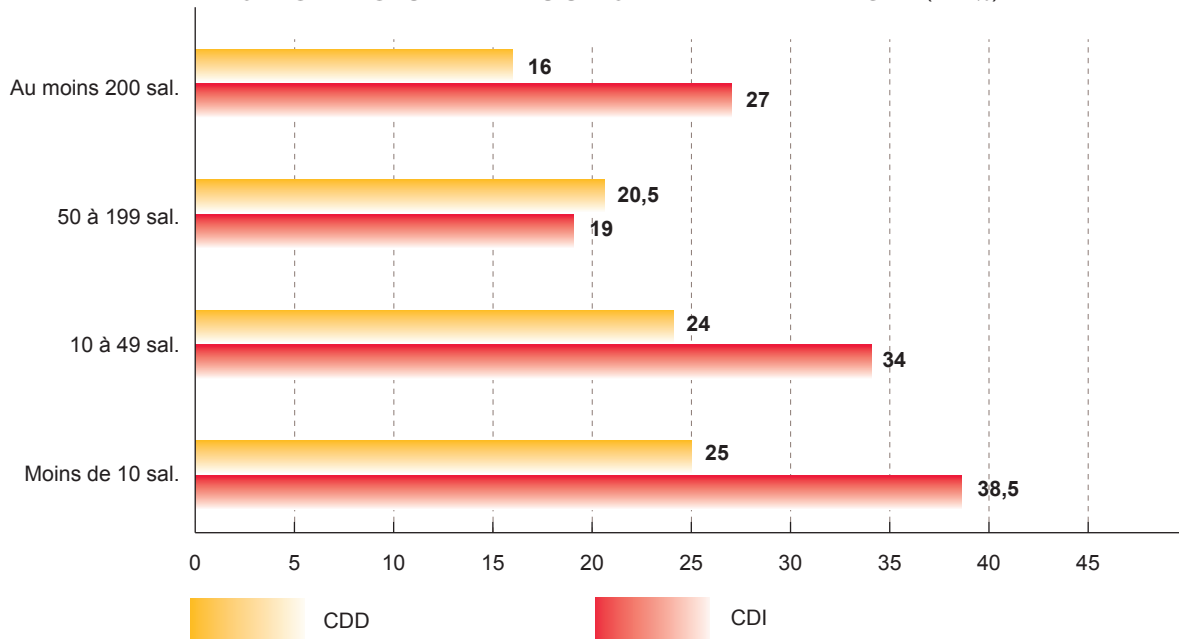
Source : OFER, 2007.

Un tiers des plus petits établissements renonce en effet à une embauche programmée en 2005 contre seulement un quart pour les plus de 50 salariés.

Le processus de recrutement paraît ainsi plus aléatoire chez les TPE que chez les PME comme l'indique le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 7

PART DES EMPLOYEURS ESTIMANT QUE LES CANDIDATURES N'ONT PAS RÉPONDU À LEURS ATTENTES SELON LA TAILLE D'EFFECTIF (EN %)



Source : OFER, 2007.

Le recrutement reste visiblement une fonction mieux maîtrisée par les grands établissements que par les petits.

Bibliographie

Observatoire des PME, *Rapport OSEO sur l'état des PME*, 2005, 2006 et 2007. Le rapport 2006 est consultable sur le site : http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/etudes_rapports/generalistes

OSEO, *La conjoncture des petites et moyennes entreprises, 47^e enquête semestrielle*, juillet 2008. Consultable sur le site : http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/etudes_rapports/generalistes

Unedic, *Statistiques annuelles des effectifs salariés affiliés au 31 décembre 2006*, 24 juillet 2007. Consultable sur le site : <http://info.assedic.fr/unistatis/index.php>

Insee, *L'économie française – Comptes et dossiers – Édition 2008*, juin 2008. Consultable sur le site : http://www.insee.fr/fr/ppp/publications/ficref_frame.asp?ref_id=ECOFRA08&webco=ECOFRA08&lien=1

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL), *Chiffres clés*. Consultable sur le site : <http://www.pme.gouv.fr>

Ministère du Travail, *Journée d'étude sur l'enquête OFER*. Consultable sur le site : <http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/emploi/enquete-offre-emploi-recrutement-ofer/journee-etude-enquete-ofer.html>

Unedic, *Enquête Besoins en main-d'oeuvre (BMO 2008)*. Consultable sur le site : <http://info.assedic.fr/unistatis/index.php?idarticle=12420&menu=unistatis&idlien=83&chemin=|>



LES PME ET L'INNOVATION

Laurence Tassone
OSEO

Dans la logique poursuivie depuis maintenant trois ans, l'analyse qui suit a pour objet de montrer les tendances quant au profil des PME françaises inscrites dans un processus d'innovation, à partir des bases de données d'OSEO qui garantissent à la fois une stabilité dans le temps du point de vue des critères de sélection des entreprises dites innovantes et une couverture de l'ensemble des PME, de la plus petite (moins de 10 personnes) à la plus grande (249 salariés au plus), de la plus jeune (création d'une nouvelle entreprise) à la plus ancienne.

Si la préoccupation première de toute étude est de quantifier le phénomène, ce qui nous importe ici n'est pas tant le nombre de PME engagées dans un programme d'innovation à un instant T¹, que de déterminer les différents profils de PME innovantes afin de parfaire la connaissance de ce monde très hétérogène de la PME qui se compose, ici, avec la diversité du monde de l'innovation.

La photographie 2007 porte donc sur un peu plus de 6400 PME engagées dans un processus d'innovation cette

année-là². Elles emploient au total plus de 153000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires global de l'ordre de 24 milliards d'euros, dont plus d'un quart est réalisé à l'exportation. Quant au montant total des projets d'innovation en cours, il s'élève à 2,6 milliards d'euros, soit près de 11 % du chiffre d'affaires, ce qui dénote une implication forte de ces PME en innovation.

Âge

En 2007, plus d'une PME sur quatre est une entreprise innovante en phase de création voire de démarrage de l'activité. Avec un âge médian de 1,3 an pour les « moins de trois ans », plus d'une PME sur deux en est même à son année de création en 2007. Quant aux entreprises plus matures (trois ans *a minima*), la moitié d'entre elles a plus de douze années d'existence, les entreprises âgées de dix ans et plus, continuant, elles aussi, de relever le défi de l'innovation : elles représentent 4 PME innovantes sur 10 (cf. graphique 1).

1. Parce que ce nombre est étroitement corrélé au budget annuel dont dispose OSEO et ses partenaires publics pour financer les projets des PME, ou plus simplement parce que toutes les PME innovantes n'ont pas demandé ou bénéficié d'un soutien public pour innover.

2. Pour connaître les critères de sélection des PME retenues, se reporter à l'encart méthodologique en fin de partie.

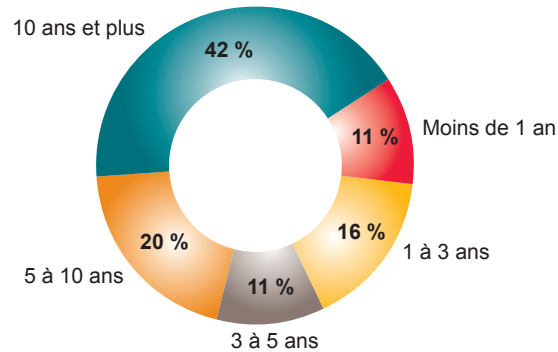
PME 2008

Thématiques

INNOVATION

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION PAR ÂGE DES PME INNOVANTES EN 2007



Source : OSEO.

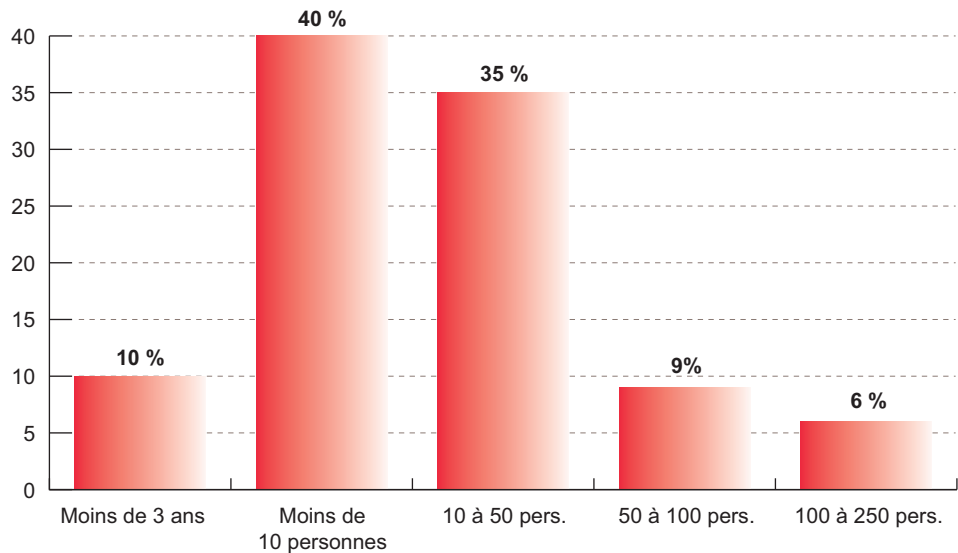
Effectif

Les PME de moins de 50 personnes représentent 85 % des entreprises innovantes (cf. graphique 2). Bien évidemment, l'âge influe fortement sur la

segmentation en effectif. Il en résulte que l'effectif médian est de trois personnes pour les moins de trois ans et de dix-sept personnes pour les PME plus matures.

GRAPHIQUE 2

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES EN 2007 SELON LEUR EFFECTIF



Source : OSEO.

Rappel : les « moins de 3 ans » sont des PME sans chiffre d'affaires ou effectif publié au moment de l'étude étant donné leur date de création. Lorsque les données sont connues pour ces jeunes entreprises, ces dernières sont ventilées dans les catégories d'effectif ou de chiffre d'affaires correspondantes.



Toutefois, si la plupart des entreprises de 10 à 50 salariés sont des PME de plus de trois ans, ces dernières représentent encore la moitié des entreprises innovantes employant moins de 10 personnes. La première explication de cette taille modeste des PME qui innovent aujourd'hui pourrait être liée à la vision statique de la population étudiée : l'innovation serait alors considérée comme un vecteur de maintien de la position concurrentielle, l'entreprise n'ayant pas besoin, par rapport à ses concurrents et à la dimension de son marché, de grandir, au moins en effectif ; cet accroissement de taille confrontant aussi l'entreprise à des contraintes supplémentaires, de type social ou légal par exemple, jugées peut-être trop importantes par rapport aux gains économiques attendus. Dans une vision plus dynamique, qui mériterait d'être confirmée par une analyse de la croissance des PME dans le temps, la raison est à rechercher dans le temps de l'innovation, i. e. le délai nécessaire à une entreprise innovante pour met-

tre au point son innovation (deux ans à plus d'une dizaine d'années selon les secteurs) et développer, grâce à elle, un courant d'affaires conséquent (voir le paragraphe sur le chiffre d'affaires et le Focus sur la création d'entreprises à potentiel de R & D).

Secteurs d'activité

Arrivent en tête et à une distance certaine de l'industrie, deux secteurs des services aux entreprises : les activités informatiques (18 %) et, dans une moindre mesure, architecture, ingénierie et contrôle (11 %).

Viennent ensuite dans des proportions assez stables par rapport à 2006, les secteurs de l'industrie tels que les équipements mécaniques (8 %) ou électriques et électroniques (6 %). Le commerce regroupe, quant à lui, 7 % des PME innovantes, juste devant les PME spécialisées dans la R & D (6 %) ou encore les industries agroalimentaires (5 %).

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 1

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PME INNOVANTES EN 2007

Industrie et commerce : NES 36 ; services : NES 114	Répartition des PME innovantes en 2006
Industrie	
Industries des équipements mécaniques	8 %
Industries des équipements électriques et électroniques	6 %
Métallurgie et transformation des métaux	5 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	5 %
Industries agricoles et alimentaires	4 %
Services	
Activités informatiques	18 %
Architecture, ingénierie et contrôle	11 %
Recherche & Développement	6 %
Commerce	
Commerce de gros, intermédiaires	7 %

Source : OSEO.

Les PME innovantes des services aux entreprises et du commerce sont toujours majoritairement des structures de petite taille (moins de 10 personnes) tandis que dans l'industrie, 30 à 40 % des PME innovantes ont entre 10 et 50 salariés et 20 à 30 % d'entre elles emploient plus de 50 personnes. C'est par exemple le cas des secteurs des composants, des IAA, des équipements mécaniques, de la métallurgie ou encore de la pharmacie-parfumerie-entretien.

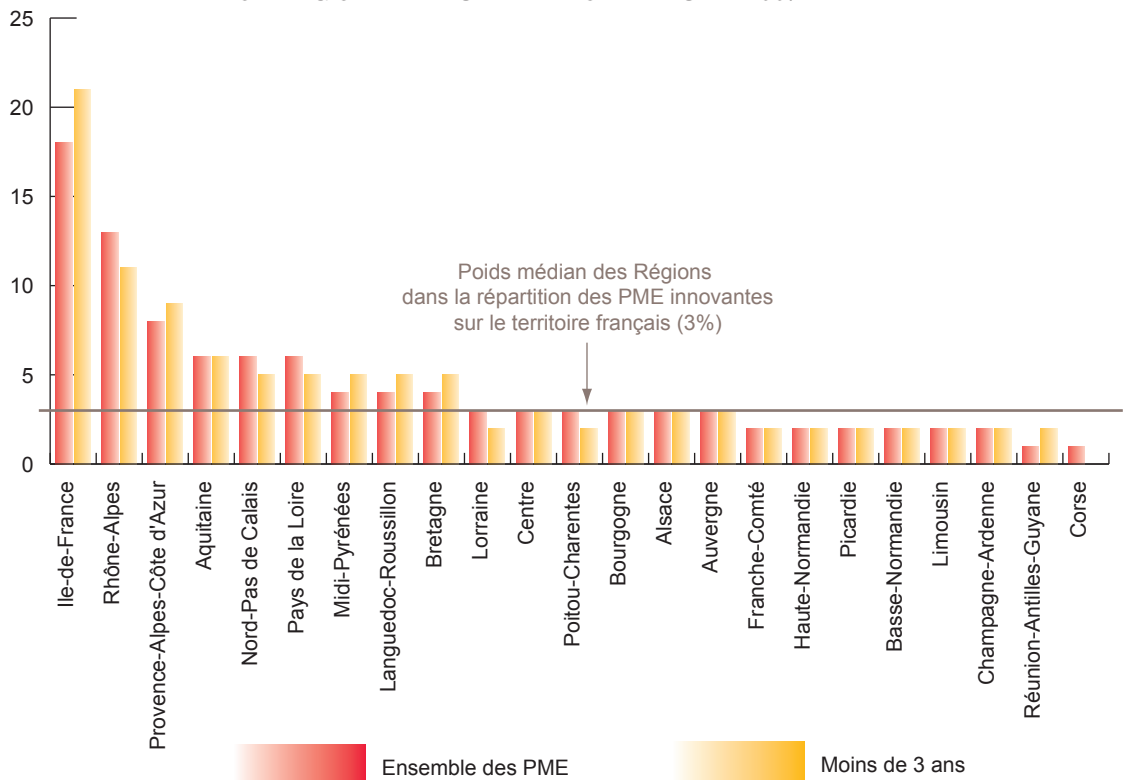
A contrario, dans les trois principaux secteurs des services aux entreprises, les moins de 10 personnes représentent plus de la moitié des entreprises, et les moins de 50 personnes la quasi-totalité de la population.

Localisation géographique

Hors Île-de-France et Rhône-Alpes, qui rassemblent près de une PME innovante sur trois, il existe une certaine stabilité régionale dans la répartition des PME sur le territoire sur les dernières années : PACA, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon accueillent le second tiers. Au total, un tiers des régions françaises drainent deux tiers des PME engagées dans un processus innovant (cf. graphique 3).

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PME INNOVANTES EN 2007



* Hors Île-de-France, Rhône-Alpes, Corse, Réunion, Antilles et Guyane

Note : une PME est comptabilisée dans la région où elle (ou l'un de ses établissements) mène son projet d'innovation, indépendamment du lieu de son siège social.

Source : OSEO

Dans les régions où la part des créations d'entreprises innovantes est inférieure à la part régionale dans le total des PME

innovantes, le maintien de la position de la Région peut alors s'expliquer par l'implication d'un nombre plus élevé de PME



matures dans des programmes d'innovation ou part un engagement continu de PME dans des projets innovants.

Quant à la répartition régionale des jeunes entreprises innovantes, treize régions ont une part de PME innovantes de moins de trois ans au moins égale au taux national qui est de 27 % (cf. graphique 4). Trois régions sont à près de 10 points en deçà de ce niveau moyen national (Franche-Comté, Lorraine et Poitou-Charentes). Les raisons pourraient être structurelles plutôt que conjoncturelles dans la mesure où le

phénomène dure maintenant. Parmi les régions qui ont la plus forte part d'entreprises en création (hors Corse et DOM-TOM étant donné la taille de la population de référence) certaines diffèrent de celles qui accueillent le plus grand nombre de PME innovantes. C'est le cas de la Champagne-Ardenne ou du Limousin. Propension naturelle à créer de nouvelles activités plus forte dans ces régions ou résultat des orientations politiques prises localement en faveur de la création d'entreprises, innovantes de surcroît ?

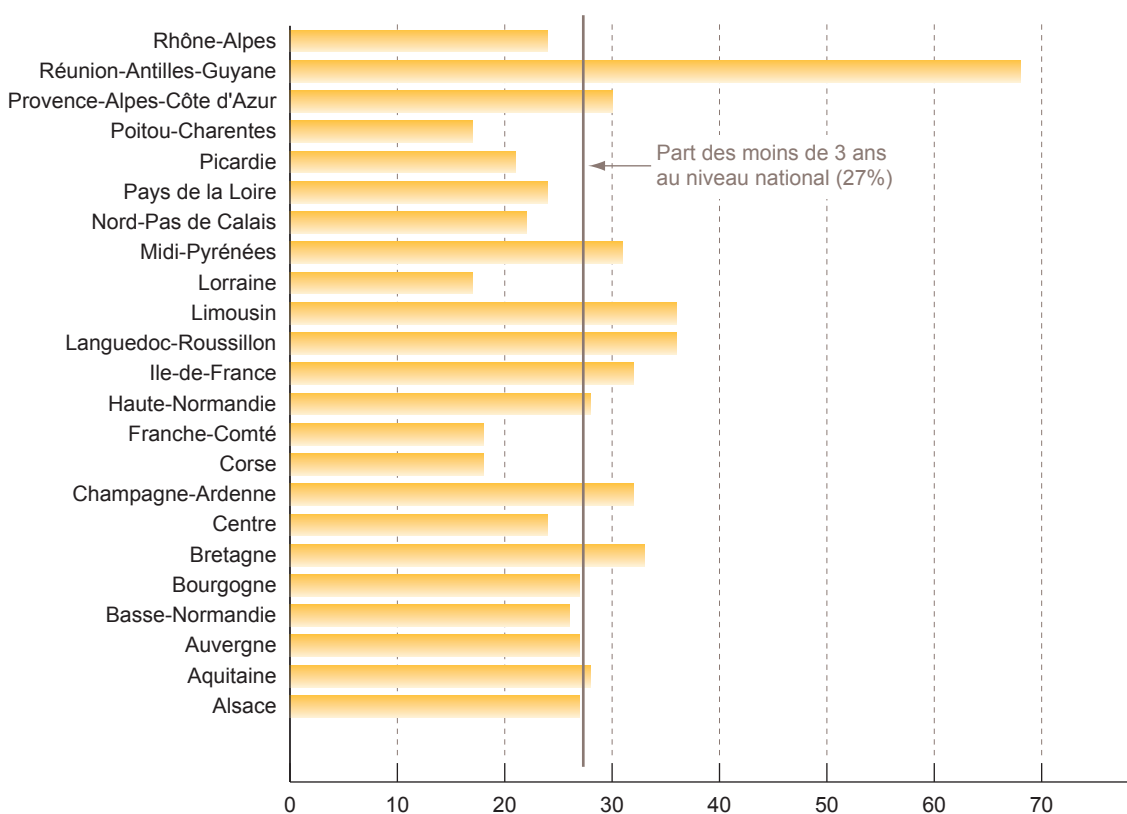
PME 2008

Thématiques

INNOVATION

GRAPHIQUE 4

LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS LES RÉGIONS



Source : OSEO.

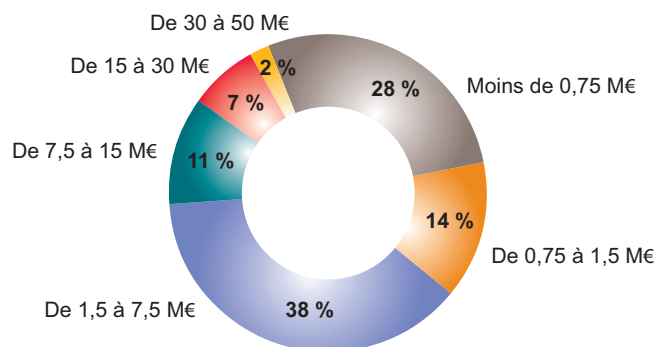
Chiffre d'affaires

Pour analyser le chiffre d'affaires, il est nécessaire de dissocier les entreprises en démarrage d'activité des entreprises matures. Ainsi, la moitié des PME innovantes de trois ans et plus réalisent

un chiffre d'affaires annuel supérieur à 2,2 millions d'euros. Quatre sur dix ont un chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 7,5 millions d'euros (cf. graphique 5) et parmi celles-ci, une sur trois emploie entre 10 et 50 salariés.

GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES DE TROIS ANS ET PLUS EN 2007 SELON LEUR NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : OSEO.

Quant aux PME réalisant moins de 0,75 millions d'euros, près de neuf sur dix emploient moins de 10 personnes. Cette petite taille tant en effectif qu'en chiffre d'affaires est liée à la jeunesse des entreprises : 33 % d'entre elles sont âgées de trois à cinq ans et autant ont entre cinq et dix ans.

Au-delà de raisons économiques, juridiques ou sociales évoquées précédemment qui font que le dirigeant ne souhaite pas toujours faire croître son entreprise au-delà d'un certain seuil, cette persistance d'une taille modeste en chiffre d'affaires sur une durée plus longue vient corroborer l'idée d'un temps nécessaire à l'innovation. Il faut compter environ une dizaine d'années avant de pouvoir être présents sur le marché avec son innovation, que l'entreprise soit mature ou nouvellement créée pour porter ce projet (cette durée peut être plus courte dans des secteurs comme les TIC ou beaucoup plus longue comme dans les domaines de la santé). Une fois sur le marché, l'atteinte d'un niveau de commercialisation satisfaisant nécessite là encore quelque temps selon le degré d'innovation (incrémental ou de rupture impliquant un changement d'habitudes ou de consommation) et la propension des consommateurs

(BtoC) ou des clients (BtoB) à adopter rapidement la nouveauté (« early adopters » ou suiveurs). Lorsqu'une activité commerciale existe dans les premières années de la création de l'entreprise, cette activité correspond alors davantage à une opportunité saisie ou à de « l'activité alimentaire » ; le niveau des ventes est alors peu élevé d'autant plus que peu de ressources humaines et financières sont disponibles pour mettre en œuvre une démarche commerciale vraiment structurée.

Internationalisation

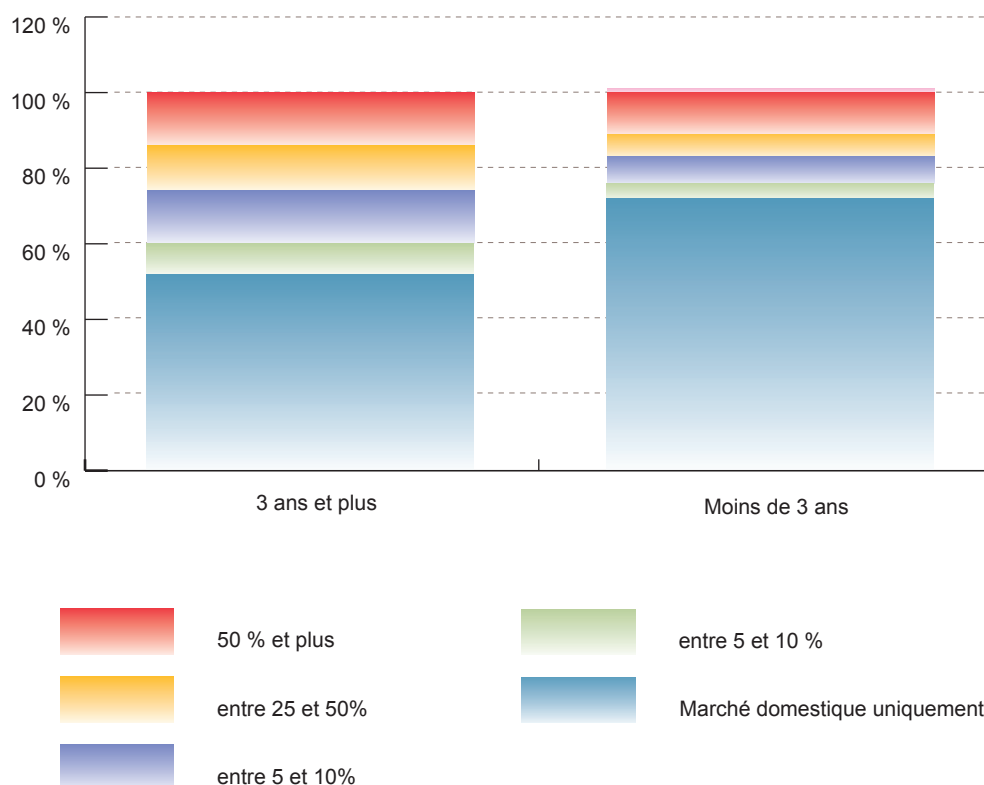
Le profil des PME innovantes demeure, cette année encore, ouvert aux marchés étrangers ; là encore, dès leur plus jeune âge pour certaines. Ainsi, la moitié des PME françaises innovantes en 2007 exportent (i. e. plus de 5 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export). Un quart des PME innovantes de trois ans et plus exportent au moins 25 % de leurs ventes (cf. graphique 6). Quant aux entreprises plus jeunes, pas moins de trois sur dix réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger. Toutefois, la moitié des entreprises de moins de trois ans exportent plus de 35 % de leur chiffre d'affaires contre

29 % pour les PME plus âgées. Ceci pourrait traduire le fait que les jeunes entreprises dont la création est fondée sur une innovation, sont soit sur des marchés d'emblée internationaux, soit que le niveau technologique des pro-

jets d'innovation est élevé (au moins du niveau de l'état de l'art européen), permettant ainsi à ces entreprises de pénétrer des pays étrangers où la concurrence par les caractéristiques techniques est forte.

GRAPHIQUE 6

TAUX D'OUVERTURE * DES PME INNOVANTES EN 2007 SELON LEUR ÂGE



* Taux d'ouverture = CA export HT/CA total HT.

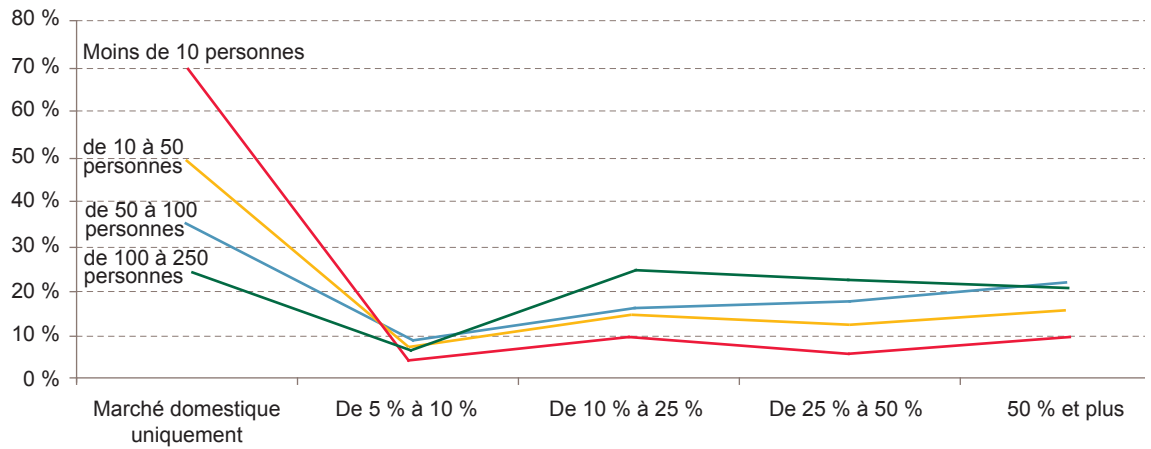
Note : sont considérées comme exportatrices, les entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires hors de France. La catégorie « Marché domestique uniquement » inclut donc les PME avec un taux d'ouverture inférieur à 5 %.

Au-delà du résultat classique selon lequel l'internationalisation croît avec la taille (70 % des PME de moins de 10 salariés s'adressent uniquement au marché domestique contre seulement 25 % des PME de 100 à 250 salariés. Graphique 7), l'analyse « effectif

d'entreprise et degré d'ouverture à l'international » montre que même si cette relation demeure, le comportement d'export a tendance à se stabiliser autour de 15 à 20 % de la population, dès que le niveau d'exportation dépasse un certain seuil (20-25 %).

GRAPHIQUE 7

TAUX D'OUVERTURE DES PME INNOVANTES SELON LEUR TAILLE



Source : OSEO.

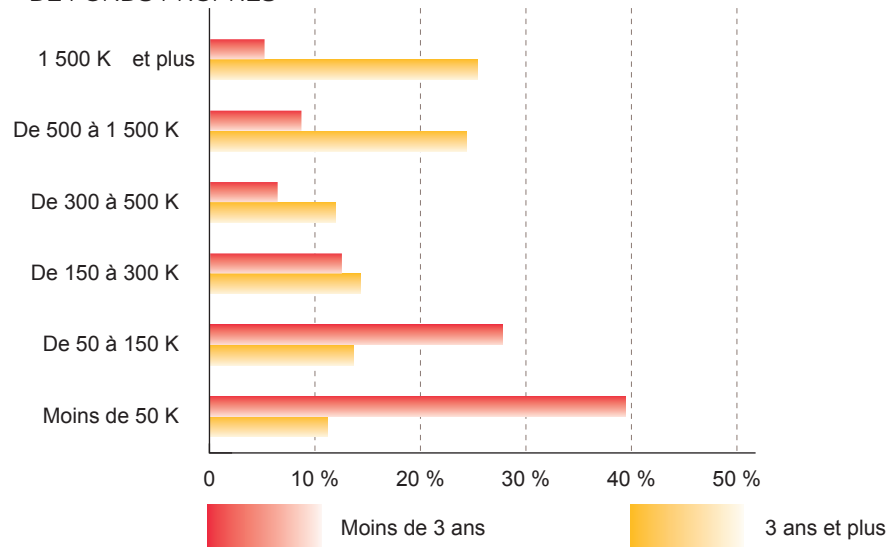
Fonds propres

Le niveau médian de fonds propres des PME innovantes en 2007 est de 373 K€. Cependant, la situation est très différente selon l'ancienneté de l'entreprise. La moitié des PME innovantes de trois ans et plus possède plus de 500 K€ de fonds propres, un quart se situe même au-delà des 1,5 million d'euros. Quant aux jeunes entreprises, elles sont naturellement moins dotées en fonds propres. Le niveau médian n'est

alors que de 76 K€ et quatre acteurs sur dix sont capitalisés en deçà de 50 K€ (cf. graphique 8). Les PME ont besoin de fonds propres conséquents dès le démarrage du projet ou la création de l'entreprise et sur une période relativement longue afin de financer non seulement le programme d'innovation mais aussi sa commercialisation ou sa mise en œuvre au sein de l'entreprise, phase tout aussi importante dans la réussite de l'entreprise qui a mis au point une innovation.

GRAPHIQUE 8

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES EN 2007 SELON LEUR NIVEAU DE FONDS PROPRES



Source : OSEO

Parmi les PME qui possèdent des fonds propres supérieurs à 1,5 million d'euros, 72 % ont plus de dix ans d'existence (90 % ont plus de cinq ans), 25 % emploient entre 50 et 100 personnes et autant ont entre 100 et 250 salariés. Elles viennent essentiellement des industries de la mécanique, des composants, de la chimie-caoutchouc-plastiques... mais aussi des services aux entreprises avec les activités informatiques.

Endettement

La moitié des PME innovantes ont un taux d'endettement inférieur à 17 % (dette financière/ressources durables). Cependant, ce résultat d'ensemble cache des situations très différentes selon l'âge de l'entreprise : le niveau médian pour les moins de trois ans est

de 28 % contre 15 % pour leurs aînées (niveaux identiques à ceux de 2006).

Un niveau d'endettement élevé est relativement plus fréquent chez les jeunes entreprises : un tiers d'entre elles a une dette à caractère financier qui représente la moitié voire plus de leurs ressources durables contre seulement une PME innovante de trois ans et plus sur dix (cf. tableau 2).

TABLEAU 2

NIVEAU D'ENDETTEMENT DES PME INNOVANTES EN 2007

	Moins de 3 ans	3 ans et plus
Moins de 10 %	32 %	38 %
De 10 à 25 %	15 %	30 %
De 25 à 50 %	20 %	22 %
De 50 à 75 %	17 %	7 %
75 % et plus	16 %	3 %

Source : OSEO.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Informations complémentaires

	Moins de 10 personnes	De 10 à 49 personnes	De 50 à 99 personnes	De 100 à 249 personnes	Total PME	PME de 3 ans et plus	PME de moins de 3 ans
Médiane							
Âge (en années)	3	13	19	21	7	12	1
Effectif	3	20	64	136	11	17	3
Fonds propres (en K€)	115	631	2 116	4 583	373	500	76
CA total HT (en K€) *	335	2 711	9 105	19 928	1 598	2 174	157
CA total HT/effectif (en K€) *	99	125	139	144	120	127	65
CA export HT (en K€) *	119	873	3 040	5 829	824	959	111
Taux d'ouverture *	30 %	29 %	34 %	30 %	30 %	29 %	35 %
Endettement	20 %	16 %	12 %	13 %	17 %	15 %	28 %

* Le calcul ne prend pas en compte les PME avec une valeur nulle pour la variable étudiée. Ainsi, le CA médian est calculé sur les PME réalisant un CA, le CA export sur la population des PME exportatrices (soit une part des exportations dans le chiffre d'affaires total d'au moins 5 %) et le taux d'ouverture sur les PME réalisant au moins 5 % de leur CA à l'export.

Méthodologie

- Ne sont étudiées que les entreprises de moins de 250 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros conformément à la définition européenne des PME, exception faite du critère d'indépendance financière (le critère européen d'indépendance financière est le suivant : ne pas être détenu à hauteur de 25 % ou plus (capital ou droits de vote) par une ou plusieurs entreprises ne correspondant pas à cette définition).

- Ces PME sont réputées innovantes car :

- elles ont un programme d'innovation qui a fait l'objet, en 2007, d'un versement de la part d'OSEO, au titre soit d'une aide à l'innovation précédemment accordée, soit d'une aide à l'innovation, d'un prêt ou d'une garantie de l'année;
- elles ont obtenu en 2007 la qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI (Fonds communs de placement dans l'innovation) délivrée par OSEO ;
- elles ont mobilisé une créance sur le crédit impôt recherche en 2007.

Ces situations reflètent leur engagement dans un processus d'innovation à la date donnée.

- Ces PME portent des projets d'innovation qui couvrent aussi bien la recherche de nouveaux produits, procédés, ou services que les changements d'organisation, de méthodes de vente... Ces projets peuvent donc aussi bien déboucher sur des premières nationales ou internationales que sur une nouveauté au niveau de la PME, comme le préconisent les derniers travaux européens sur le recueil des données statistiques en matière d'innovation, rassemblés dans la troisième édition du *Manuel d'Oslo* (OCDE, novembre 2005).

- Traitement particulier des PME en création (âge inférieur à 3 ans) :

- dans la mesure où une partie non négligeable de la population retenue est composée de PME en création ou en phase de démarrage, les valeurs obtenues pour les données financières et structurelles, toutes catégories de taille confondues, sont alors fortement influencées par le caractère naissant de l'activité de ces jeunes entreprises innovantes. Lorsque l'impact sera significatif, l'analyse de ces données différenciera alors les entreprises de moins de trois ans, de celles âgées de trois ans et plus ;

- un certain nombre d'entreprises de moins de trois ans n'ont encore publié aucun compte pour l'année de référence. Il est alors impossible de les classer selon une taille ou un chiffre d'affaires donné. Cependant étant donné leur jeunesse, il est possible de faire l'hypothèse qu'elles entrent dans les critères de la PME européenne. Elles seront comptabilisées dans une catégorie spécifique intitulée « moins de trois ans ».

- Ne sont retenues dans cette analyse que les entreprises en activité à fin 2007 et pour lesquelles les données structurelles et financières analysées sont connues et récentes (voir *infra*), avec le cas particulier des « moins de trois ans » sans information au moment de l'étude (voir *supra*). Pour l'analyse des caractéristiques autres que le chiffre d'affaires, l'effectif, l'âge ou les répartitions sectorielle et régionale, les « moins de trois ans » sans données financières et structurelles ne seront pas pris en compte. La population étudiée sera alors d'environ 5 500 PME, soit 85 % de la population initiale. Quant à la représentativité des données pour les entreprises âgées de moins de trois ans, elle sera alors de 55 %.

- Les données financières proviennent des liasses fiscales des entreprises. Elles sont relatives au dernier exercice clôturé connu au moment de l'étude. De ce fait, une majorité de ces comptes sont arrêtés au 31 décembre 2006.

FOCUS N° 1

L'ACTIVITÉ DE R & D DES PME EN FRANCE

Julien Talbot

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Chaque année, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), mène une enquête sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises. Les résultats sont ensuite diffusés sur le champ des entreprises qui emploient au moins un chercheur en équivalent plein temps annuel¹, conformément au *Manuel de Frascati* rédigé par l'OCDE². Les données de la dernière enquête sont relatives à l'année 2006 (voir la note méthodologique en fin de Focus).

• En 2006, les PME (entreprises de moins de 250 salariés) ont exécuté 19 % des dépenses intérieures de R & D des entreprises (DIRDE³), soit 4,48 milliards d'euros (cf. tableau 1) ; à peine plus que les entreprises de 250 à 1000 salariés (17 %) mais trois fois moins que les plus grandes entreprises (15,6 milliards d'euros).

• Les PME ont également externalisé⁴ une partie leur activité de R & D pour un montant de 748 millions d'euros, soit 13 % du montant total et six fois moins que les entreprises de plus de 1000 salariés (cf. tableau 1)⁵.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R & D SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES EFFECTUANT DE LA R & D

Année 2006	DIRDE		DERDE	
	En M€	En %	En M€	En %
Moins de 250 salariés	4 484	19 %	748	13 %
250 à 499 salariés	1 952	8 %	281	5 %
500 à 999 salariés	2 158	9 %	378	6 %
1 000 salariés et plus	15 616	64 %	4 546	76 %
Total	24 210	100 %	5 953	100 %

Source : MESR – DEPP-C2 – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises – Résultats provisoires 2006.

1. Cette restriction permet notamment de focaliser sur l'activité de R & D systématique plutôt que ponctuelle.

2. Le *Manuel de Frascati* est la référence méthodologique en matière de recueil et d'exploitation des statistiques de R & D. Il contient les définitions des notions de base, les principes directeurs pour la collecte des données ainsi que les classifications à utiliser pour la compilation des statistiques. *Manuel de Frascati* (OCDE, 6^e édition, 2002).

3. La DIRDE correspond aux dépenses pour travaux de R & D (dépenses courantes et dépenses en capital) exécutés par les entreprises sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds, et pour leur propre compte. Cela est vrai au niveau individuel, comme à un niveau agrégeant les entreprises.

4. Les dépenses extérieures de R & D des entreprises (DERDE) correspondent aux travaux de R & D exécutés, pour le compte de celles-ci, par d'autres entreprises ou des laboratoires publics. Elles comprennent la sous-traitance et la coopération en matière de R & D exécutées sur le territoire national ou à l'étranger.

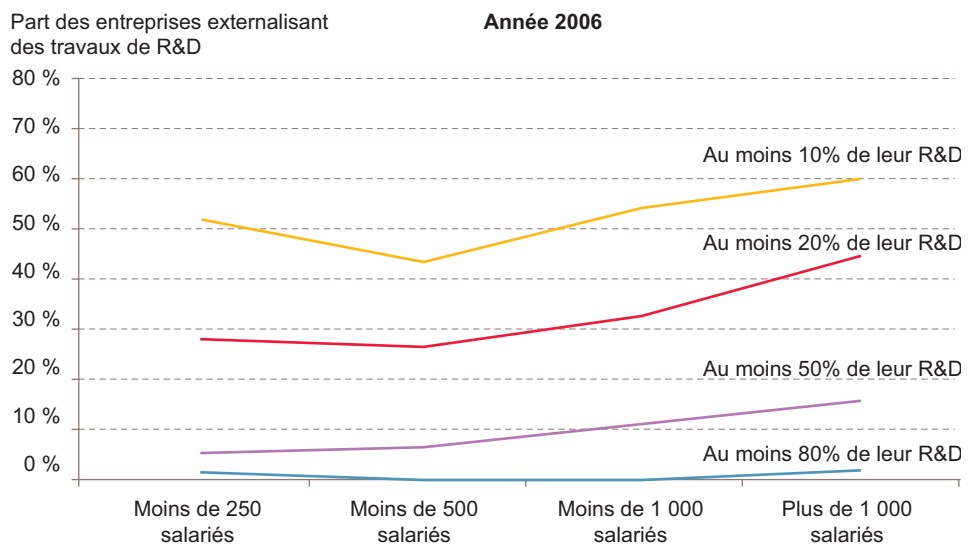
5. Précaution de lecture : s'il est possible de sommer la DIRDE et la DERDE au niveau de l'entreprise, définissant ainsi les dépenses totales de R & D de cette entreprise, il n'est en revanche pas possible de le faire à un niveau agrégeant des entreprises. En effet, la DIRDE agrégée intègre une partie de la DERDE, à savoir la R & D externalisée par les entreprises implantées en France auprès d'autres entreprises situées, elles aussi, sur le sol national et dont la DIRDE « individuelle » est déjà prise en compte dans l'agrégat DIRDE par définition.

Ces éléments confirment les résultats obtenus lors de la 4^e enquête communautaire sur l'innovation (CIS4), à savoir que les PME ont une propension forte à exécuter leur activité de R & D en interne. L'externalisation de la R & D est ainsi plutôt faible pour cette catégorie d'entreprises : pour 100 PME et 100 entreprises de 1000 salariés et plus qui externalisent une partie de leur activité de R & D, 50 PME confient au moins 10 % de leurs travaux de R & D à l'externalisation contre 60 entreprises de 1000 salariés et plus (cf. graphique 1). Elles ne sont plus que 27 PME à choisir d'externaliser au moins 20 %

de leur R & D contre 43 pour les plus grandes entreprises. L'externalisation est un choix qui permet à l'entreprise de centrer son activité de R & D exécutée en interne sur ses domaines de prédilection, et de faire appel à des partenariats ou à de la sous-traitance pour les domaines complémentaires. Pour les entreprises qui exécutent des travaux de R & D, l'externalisation est donc un moyen « minoritaire » par rapport à l'activité interne de R & D. À ce titre, seulement quatre PME sur cent présentent une DERDE plus forte que leur DIRDE.

GRAPHIQUE 1

NIVEAUX D'EXTERNALISATION DE L'ACTIVITÉ DE R & D PAR TAILLE D'ENTREPRISE (ANNÉE 2006)



Lecture : En 2006, parmi les entreprises qui externalisent une partie de leur activité de R&D, 27% des PME externalisent au moins un cinquième de leurs travaux de R&D, contre 43% des entreprises de plus 1000 salariés

Source : MESR - Depp C2 - Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises - Résultats provisoires 2006.

• Les PME emploient un peu plus d'un chercheur en entreprise sur quatre (la proportion reste la même pour l'effectif travaillant en R & D dans les entreprises, à savoir chercheurs et personnels de soutien technique et administratif). En moyenne, les PME sont les structures qui présentent le plus de chercheurs

parmi l'effectif alloué aux activités de R & D. En effet, les 32 000 chercheurs et ingénieurs en R & D employés dans les PME représentent 61 % de l'effectif de R & D des PME, alors que toutes catégories d'entreprises confondues leur proportion au sein de l'effectif R & D n'est que de 56 %.



- La DIRDE des PME est concentrée à 61 % dans quatre régions : 30 % en Île-de-France, 18 % en Rhône-Alpes, 7 % en PACA, et 6 % en Midi-Pyrénées (cf. tableau 2).
- Dans le Nord-Pas-de-Calais, les PME sont le premier acteur dans le domaine des activités de R & D : elles exécutent 44 % des dépenses intérieures de R & D de la région contre 27 % pour les entreprises de 1 000 salariés et plus. Elles ont également une place impor-

tante dans les régions Centre (34 % de la DIRDE régionale, 45 % pour les entreprises les plus grandes), Alsace (35 % et 48 % respectivement) et Lorraine (32 % et 50 % respectivement) où elles occupent la deuxième place, devant les entreprises de taille intermédiaire. L'activité de R & D dans les départements d'outre-mer est essentiellement exécutée par des PME.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 2

ACTIVITÉ DE R & D DES ENTREPRISES DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

DIRDE en M€ (année 2006)	Moins de 250 salariés		De 250 à 499 salariés		De 500 à 999 salariés		1 000 salariés et plus		Total		Part des PME dans la DIRDE régionale	Part des entreprises de 1 000 salariés et plus dans la DIRDE régionale
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%		
Île-de-France	1 339	30 %	650	33 %	721	33 %	7 697	49 %	10 406	43 %	13 %	74 %
Champagne-Ardenne	58	1 %	r	r	r	r	70	0 %	203	1 %	29 %	35 %
Picardie	60	1 %	130	7 %	144	7 %	219	1 %	553	2 %	11 %	40 %
Haute-Normandie	94	2 %	48	2 %	85	4 %	367	2 %	594	2 %	16 %	62 %
Centre	253	6 %	96	5 %	68	3 %	339	2 %	756	3 %	34 %	45 %
Basse-Normandie	38	1 %	38	2 %	23	1 %	111	1 %	211	1 %	18 %	53 %
Bourgogne	80	2 %	35	2 %	59	3 %	80	1 %	254	1 %	32 %	31 %
Nord-Pas-de-Calais	126	3 %	33	2 %	50	2 %	77	0 %	286	1 %	44 %	27 %
Lorraine	90	2 %	42	2 %	11	1 %	142	1 %	285	1 %	32 %	50 %
Alsace	153	3 %	52	3 %	22	1 %	210	1 %	436	2 %	35 %	48 %
Franche-Comté	43	1 %	r	r	r	r	476	3 %	559	2 %	8 %	85 %
Pays de la Loire	165	4 %	103	5 %	81	4 %	175	1 %	524	2 %	31 %	33 %
Bretagne	208	5 %	105	5 %	26	1 %	416	3 %	755	3 %	28 %	55 %
Poitou-Charentes	39	1 %	34	2 %	51	2 %	89	1 %	214	1 %	18 %	42 %
Aquitaine	135	3 %	50	3 %	44	2 %	413	3 %	641	3 %	21 %	64 %
Midi-Pyrénées	272	6 %	78	4 %	128	6 %	1 620	10 %	2 098	9 %	13 %	77 %
Limousin	30	1 %	r	r	s	s	61	0 %	104	0 %	29 %	58 %
Rhône-Alpes	828	18 %	293	15 %	347	16 %	1 692	11 %	3 160	13 %	26 %	54 %
Auvergne	48	1 %	s	s	r	r	313	2 %	400	2 %	12 %	78 %
Languedoc-Roussillon	95	2 %	22	1 %	20	1 %	316	2 %	453	2 %	21 %	70 %
Paca + Corse	327	7 %	95	5 %	161	7 %	735	5 %	1 318	5 %	25 %	56 %
DOM-TOM	0,3	0 %							0,3	0 %	100 %	0 %
Total	4 484	100 %	1 953	100 %	2 158	100 %	15 616	100 %	24 210	100 %	19 %	65 %

s = secret; r = réserve.

Source : MESR – DEPP-C2 – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises – Résultats provisoires 2006.

• Toutes entreprises confondues, les quatre premières branches d'activités de R & D⁶ (cf. tableau 3) en termes de dépenses intérieures sont : les activités industrielles de l'automobile (17 % de la DIRDE), les activités industrielles pharmaceutiques (14 %), les activités de fabrication d'équipements radio, télé et communications (11 %) et les activités de construction aéronautique et spatiale (10 %). Les PME se distinguent toutefois de ce schéma. En effet, les dépenses intérieures en R & D des PME concernent d'abord les activités des services informatiques (16 % de la DIRDE), les activités industrielles pharmaceutiques (13 %), les activités de fabrication d'équipements radio, télé et communications (12 %), et celles de fabrication d'instruments médicaux, de précision ou d'optique (9 %).

• Les PME sont les premiers exécutants de R & D dans les branches d'activité d'ingénierie, études et contrôles techniques (87 % de la DIRDE), de fabrication de matériaux de construction (68 %), des services informatiques (63 %), et de l'agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture (54 %). En revanche les dépenses intérieures de R & D des PME sont proportionnellement faibles pour les activités de construction

aéronautique et spatiale, les activités industrielles automobiles, ou encore celles liées à l'énergie. Les travaux de R & D à destination de ces dernières branches sont exécutés très majoritairement par les très grandes entreprises (au moins 90 % de la DIRDE pour chacune de ces activités).

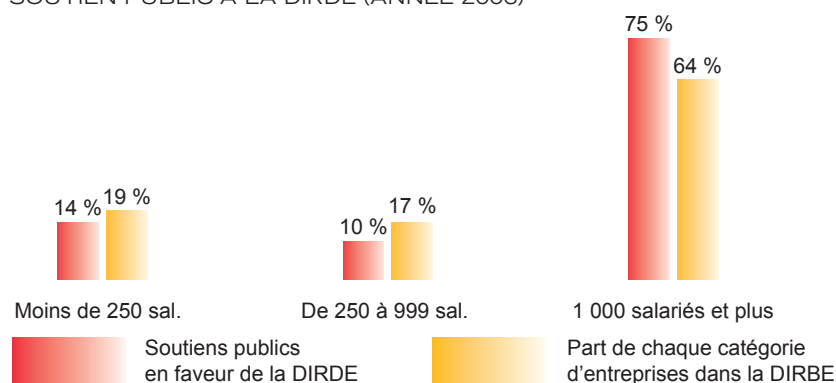
• Avec 389 millions d'euros, la part des financements publics destinés à soutenir la DIRDE des PME (hors aides fiscales) s'élève à 14 %, alors que les entreprises de 1 000 salariés et plus collectent 2 061 millions d'euros, soit 75 % des fonds publics de soutien à la R & D et à l'innovation. Cette répartition des fonds entre PME et grandes entreprises demeure différente du poids de chacune de ces deux catégories d'entreprises dans la DIRDE (19 % et 64 % respectivement – graphique 2). Ces soutiens publics permettent par conséquent de financer 9 % de la DIRDE exécutée par les PME contre 13 % pour les grandes entreprises (11 % pour l'ensemble des entreprises).

• **Pour en savoir plus sur l'activité de R & D des entreprises :**

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

GRAPHIQUE 2

SOUTIEN PUBLIC À LA DIRDE (ANNÉE 2006)



Source : MESR – DEPP-C2 – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises – Résultats provisoires 2006.

6. Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R & D.

TABLEAU 3

VENTILATION DE LA DIRDE PAR BRANCHES DE R & D

DIRDE en M€ par branche de R & D (année 2006)	Moins de 250 salariés		De 250 à 499 salariés		De 500 à 999 salariés		1 000 salariés et plus		Total		Part des PME dans la DIRDE de la branche de R & D		Part des entreprises de 1 000 salariés et plus dans la DIRDE de la branche de R & D	
Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture	189	4 %	142		s	r	352	1 %	54 %	r				
Industries agricoles et alimentaires	126	3 %	122		50	218	516	2 %	24 %	42 %				
Énergie et extraction de produits énergétiques	36	1 %	20		20	681	757	3 %	5 %	90 %				
Autres extractions et métallurgie	54	1 %	42		31	181	308	1 %	17 %	59 %				
Textiles, habillement, cuirs et chaussures	72	2 %	42		7	43	164	1 %	44 %	26 %				
Bois, papier, carton, édition, imprimerie	34	1 %	17		11	15	77	0 %	44 %	20 %				
Industries manufacturières diverses	53	1 %	18		18	151	239	1 %	22 %	63 %				
Industrie chimique	322	7 %	169		370	455	1 316	5 %	24 %	35 %				
Industrie pharmaceutique	585	13 %	343		356	2 046	3 331	14 %	18 %	61 %				
Caoutchouc et plastiques	71	2 %	117		33	555	776	3 %	9 %	71 %				
Fabrication de verre et articles en verre	43	1 %	52		68	10	174	1 %	25 %	6 %				
Fabrication de matériaux de construction	85	2 %	12		13	15	124	1 %	68 %	12 %				
Travail des métaux	93	2 %	27		40	65	225	1 %	41 %	29 %				
Fabrication de machines et équipements	347	8 %	137		203	531	1 218	5 %	29 %	44 %				
Fabrication de machines de bureau et matériel informatique	87	2 %	s		s	s	173	1 %	50 %	s				
Fabrication de machines et appareils électriques	122	3 %	89		177	599	987	4 %	12 %	61 %				
Fabrication d'équipements radio, télé et communication	529	12 %	162		105	1 831	2 628	11 %	20 %	70 %				
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	390	9 %	124		353	645	1 513	6 %	26 %	43 %				
Industrie automobile	86	2 %	87		111	3 929	4 212	17 %	2 %	93 %				
Construction navale et matériels de transport terrestre	16	0 %	s		r	199	236	1 %	7 %	84 %				
Construction aéronautique et spatiale	11	0 %	75		34	2 348	2 469	10 %	0 %	95 %				
Industrie du bâtiment et du génie civil	35	1 %	19		9	33	96	0 %	37 %	34 %				
Services de transport et de communications	49	1 %	s		s	s	807	3 %	6 %	s				
Services informatiques	708	16 %	113		71	230	1 121	5 %	63 %	20 %				
Ingénierie, études et contrôles techniques	339	8 %	12		12	27	391	2 %	87 %	7 %				
Total	4 484	100 %	1 953		2 158	15 616	24 210	100 %	19 %	65 %				

s = secret; r = réserve.

Source : MESR – DEPP-C2 – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises – Résultats provisoires 2006.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Note méthodologique

Les résultats de l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises sont diffusés en trois étapes. Les données disponibles à partir du mois de juin sont provisoires (Rapport PME 2008). L'exploitation des données dans les semaines suivantes peut amener à identifier des erreurs de réponse à l'enquête, de saisie ou à préciser certains redressements des informations. À l'automne, la version semi-définitive des résultats de l'enquête prend en compte les corrections associées, de même que les questionnaires retardataires parvenus entre-temps (Rapport PME 2007). Enfin, la version définitive du mois de janvier suivant finalise les chiffres, notamment en intégrant de façon rétroactive des améliorations d'ordre méthodologique appliquées à l'enquête de la vague suivante.

Les données utilisées dans le Rapport PME 2008 correspondent à la version « 2006 provisoire ». Les améliorations de méthodologie, tant dans certains redressements des données d'enquête que dans la prise en compte de la non-réponse de certaines unités enquêtées (notamment celles qui ont cessé leur activité économique), ne permettent pas de comparer les chiffres avec la version « 2005 définitif » arrêtée avant l'intégration de ces changements. En tout état de cause, une version « 2005 révisé » qui prendra en compte les changements opérés est actuellement en cours de production par la DEPP.



FOCUS N° 2

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE BILAN AU TITRE DE 2006, ÉVALUATION DE L'IMPACT ET RÉFORME 2008

Maryline Rosa et Christian Orfila

Direction générale de la recherche et de l'innovation
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Depuis 2004, le CIR a pris une importance croissante. De 1994 à 2003, le montant annuel moyen du CIR était de 465 millions d'euros. En 2005, après l'introduction d'une part du crédit d'impôt assise sur le volume des dépenses de R & D des entreprises, le montant du CIR a atteint 982 millions d'euros. Au titre de l'année 2007, suite à l'augmentation du taux de cette part en volume, mais aussi à l'exposition de plus de dépenses de R & D par les entreprises, le montant du CIR devrait atteindre 1,5 milliard d'euros. La réforme de 2008 va entraîner dans un premier temps, une augmentation de cette dépense fiscale à près de 3 milliards d'euros.

En 2007, 8 071 entreprises ont souscrit une déclaration de crédit d'impôt au titre de leurs dépenses de R & D de l'année 2006, dont 620 primo-déclarantes. Les entreprises bénéficiaires ont reçu 1 495 millions d'euros de CIR, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2004. Cette augmentation correspond à la déclaration par les entreprises de 1 milliard d'euros de dépenses de R & D supplémentaires ; montant qui atteint 13,7 milliards d'euros pour 2007.

TABLEAU 1

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE CIR
POUR L'ANNÉE 2006

	Ensemble
Nombre d'entreprises déclarantes	8 071
dont entreprises indépendantes	5 114
dont fiscalement Intégrées	2 957
Montant des dépenses de recherche déclarées (milliards d'euros)	13,7
Nombre d'entreprises bénéficiaires	5 961
Montant du CIR (millions d'euros)	1 495
Entreprises primo-déclarantes	620
Entreprises créées en 2006	92
Montant des dépenses de recherche effectuées par les entreprises (millions d'euros)	79

Source : GECIR, MESR – DGRI-B1.

Place des PME

Le CIR est une mesure particulièrement favorable aux PME : huit bénéficiaires sur dix sont des PME. Elles collectent 43 % du CIR pour un peu plus de 20 % de dépenses de R & D déclarées. Quant aux PME indépendantes¹, elles reçoivent 25 % du CIR alors qu'elles ne représentent que 14 % des dépenses de R & D déclarées (cf. tableau 2).

1. Dont les effectifs sont inférieurs à 250 salariés et fiscalement indépendantes d'un groupe.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R & D ET DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2006

Effectifs	Bénéficiaires			Dépenses R & D			Montant du CIR		
	Nombre d'entreprises	Part	Part des indépendantes	en K€	Part	Part des indépendantes	en K€	Part	Part des indépendantes
		%	%		%	%		%	%
Moins de 20	2828	47,8	42,1	589 189	4,3	3,7	238 309	15,9	8,4
20 à moins de 50	1079	18,2	18,6	767 399	5,6	4,1	166 973	11,2	7,2
50 à moins de 250	953	16,1	14,3	1 508 191	11,0	5,7	232 824	15,6	9,1
Moins de 250	4 860	82,1	75,0	2 864 779	20,9	13,5	638 105	42,7	24,6
250 à moins de 500	209	3,5	2,7	1 121 015	8,2	3,7	146 875	9,8	5,0
500 à moins de 1 000	153	2,6	1,7	1 321 939	9,6	2,3	139 243	9,3	3,1
1 000 à moins de 2 000	68	1,1	0,7	1 524 672	11,1	3,6	109 203	7,3	4,2
2 000 à moins de 5 000	27	0,5	0,2	2 158 035	15,7	1,0	78 442	5,2	0,9
Égal ou supérieur à 5 000	23	0,4	0,1	3 936 912	28,7	1,1	121 705	8,1	1,4
Total	5 340	90,2	80,4	12 927 352	94,1	25,2	1 233 573	82,5	39,2
Non renseigné	581	9,8	4,0	806 981	5,9	1,3	262 235	17,5	1,7
Total général	5 921	100,0	84,4	13 734 333	100,0	26,5	1 495 808	100,0	41,0

Note : pour les dépenses de R & D, il s'agit des montants indiqués par les entreprises dans leur déclaration fiscale. Elles n'ont à déclarer que les dépenses de R & D qu'elles souhaitent voir prises en compte. Les chiffres sont donc différents de ceux de l'enquête R & D.

Source : GECIR, MESR – DGRI-B1.

Le CIR est proportionnel au poids dans les dépenses de R & D sectorielles

Les différents secteurs d'activité reçoivent une part du montant du CIR qui est à peu près proportionnelle à leur part dans les dépenses de R & D des entreprises. Une analyse récente sur les principaux budgets de R & D a permis de le confirmer. En particulier, la pharmacie reçoit une part du CIR très proche de sa part dans la R & D déclarée.

Précaution de lecture : le tableau 3 présente la part des différentes activités dans les dépenses de R & D et le CIR (le tableau 3 bis donne la même répartition avec en plus la segmentation par taille des bénéficiaires). Il utilise les codes d'activités de la déclaration fiscale (APE), qui ne correspondent pas tout à fait à la nomenclature habituelle des secteurs. En particulier, l'activité « conseil et assistance aux entreprises » présente une part

artificiellement élevée des bénéficiaires et du CIR car le code APE correspondant est attribué à un certain nombre de holdings de groupes, qui récupèrent aussi le CIR sur la R & D exécutée par leurs filiales dans d'autres secteurs.

La répartition régionale du CIR est cohérente avec le poids des régions dans la R & D des entreprises

La répartition régionale du CIR correspond au poids des différentes régions dans les dépenses de R & D des entreprises (cf. tableaux 4 et 4 bis). De fait, la région Île-de-France arrive largement en tête avec plus de 26 % des bénéficiaires et plus de 24 % du CIR, suivie par Rhône-Alpes avec près de 12 % des bénéficiaires mais seulement 4 % du CIR puis PACA, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Bretagne avec près de 4 % des bénéficiaires.

TABLEAU 3

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU CIR, 2006

	Nombre de bénéficiaires		Dépenses de R & D		Montant du CIR	
	Part	Part des indépendantes	Part	Part des indépendantes	Part	Part des indépendantes
	%	%	%	%	%	%
Industrie électrique et électronique	9,04	8,48	20,77	4,71	14,31	6,14
Industrie automobile	1,13	0,9	14,94	0,22	2,01	0,38
Pharmacie, parfumerie et entretien	2,67	2,26	6,84	1,45	4,65	2,05
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,54	0,46	5,12	0,99	5,09	1,36
Chimie, caoutchouc, plastiques	5,1	4,56	5,79	2,06	4,65	2,69
Industrie mécanique	6,28	5,59	4,39	1,55	3,13	2,26
Hydrocarbures, production d'énergie	0,22	0,14	3,07	0,03	2,43	0,05
Métallurgie et transformation des métaux	3,01	2,75	1,33	0,36	0,92	0,67
Industries agricoles et alimentaires	2,52	2,25	1,06	0,09	0,87	0,65
Industrie des équipements du foyer	1,77	1,55	1,17	0,24	0,58	0,42
Industrie des produits minéraux	0,95	0,81	0,71	0,16	0,34	0,27
Industries du bois et du papier	0,61	0,47	0,25	0,22	0,28	0,17
Édition, imprimerie, reproduction	0,35	0,3	0,03	0,02	0,07	0,05
Industries manufacturières	34,18	30,52	65,49	12,11	39,32	17,17
Recherche et développement	5,54	5,46	10,76	3,48	5,52	5,47
Commerces	9,14	7,85	5,41	2,49	11,36	3,78
Services d'architecture et d'ingénierie	9,39	9,09	4,56	2,35	4,62	3,88
Conseil et assistance en informatique	17,01	16,55	4,91	3,6	8,08	7,12
Conseil et assistance aux entreprises	12,53	3,6	4,06	0,66	22,74	1,15
Services de télécommunications	0,74	0,64	1,13	0,12	1,23	0,31
Services bancaires et assurances	2,38	0,27	0,51	0,06	3,48	0,18
Services de transport	0,17	0,1	0,25	0	0,49	0,01
Services de l'audiovisuel	0,62	0,59	0,15	0,1	0,33	0,22
Autres services	1,4	1,15	0,4	0,25	1,1	0,43
Services	58,93	45,3	32,14	13,11	58,94	22,54
Agriculture, sylviculture, pêche	0,62	0,51	0,4	0,17	0,4	0,28
Bâtiment, travaux publics	0,83	0,73	0,31	0,08	0,3	0,15
Habillement, cuir	3,24	3,01	0,95	0,59	0,64	0,58
Textile	2,16	1,94	0,71	0,44	0,4	0,26
Total	100	82	100	25	100	47

Source : GECIR, DGRI-B1.



TABLEAU 3 BIS

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ ET TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DU CIR, 2006

Secteurs d'activités	Ensemble des PME											
	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble			
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR
Activité non indiquée	0,03 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,00 %	0,00 %
Agriculture, sylviculture, pêche	0,42 %	0,05 %	0,10 %	0,13 %	0,13 %	0,14 %	0,56 %	0,13 %	0,14 %	0,56 %	0,18 %	0,24 %
Autres services	0,86 %	0,07 %	0,20 %	0,24 %	0,04 %	0,07 %	1,10 %	0,04 %	0,07 %	1,10 %	0,10 %	0,26 %
Bâtiment, travaux publics	0,32 %	0,03 %	0,05 %	0,34 %	0,05 %	0,17 %	0,66 %	0,05 %	0,17 %	0,66 %	0,08 %	0,23 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,31 %	0,26 %	0,35 %	1,69 %	0,74 %	1,03 %	4,00 %	0,74 %	1,03 %	4,00 %	1,00 %	1,39 %
Commerces	6,52 %	1,08 %	2,10 %	0,96 %	1,23 %	1,87 %	7,48 %	1,23 %	1,87 %	7,48 %	2,31 %	3,97 %
Conseil et assistance aux entreprises	7,20 %	0,87 %	9,44 %	0,61 %	0,21 %	1,19 %	7,81 %	0,21 %	1,19 %	7,81 %	1,08 %	10,63 %
Conseil et assistance en informatique	14,82 %	2,06 %	4,36 %	1,30 %	0,87 %	1,32 %	16,12 %	0,87 %	1,32 %	16,12 %	2,93 %	5,68 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,19 %	0,02 %	0,03 %	0,12 %	0,04 %	0,43 %	0,30 %	0,04 %	0,43 %	0,30 %	0,07 %	0,46 %
Édition, imprimerie, reproduction	0,22 %	0,02 %	0,04 %	0,08 %	0,00 %	0,01 %	0,30 %	0,00 %	0,01 %	0,30 %	0,03 %	0,06 %
Habillement, cuir	2,41 %	0,37 %	0,35 %	0,62 %	0,39 %	0,20 %	3,03 %	0,39 %	0,20 %	3,03 %	0,75 %	0,55 %
Hydrocarbures, production d'énergie	0,05 %	0,00 %	0,01 %	0,05 %	0,01 %	0,02 %	0,10 %	0,01 %	0,02 %	0,10 %	0,01 %	0,03 %
Industrie automobile	0,35 %	0,07 %	0,11 %	0,35 %	0,33 %	0,10 %	0,71 %	0,33 %	0,10 %	0,71 %	0,40 %	0,21 %
Industrie des équipements du foyer	1,16 %	0,11 %	0,19 %	0,30 %	0,20 %	0,27 %	1,47 %	0,20 %	0,27 %	1,47 %	0,31 %	0,46 %
Industrie des produits minéraux	0,46 %	0,06 %	0,15 %	0,27 %	0,10 %	0,07 %	0,72 %	0,10 %	0,07 %	0,72 %	0,16 %	0,22 %
Industrie électrique et électronique	5,78 %	0,92 %	1,95 %	1,92 %	1,76 %	4,30 %	7,70 %	1,76 %	4,30 %	7,70 %	2,68 %	6,24 %
Industrie mécanique	3,47 %	0,37 %	0,66 %	1,80 %	0,76 %	0,65 %	5,28 %	0,76 %	0,65 %	5,28 %	1,13 %	1,31 %
Industrie textile	1,38 %	0,16 %	0,19 %	0,71 %	0,24 %	0,15 %	2,09 %	0,24 %	0,15 %	2,09 %	0,40 %	0,34 %
Industries agricoles et alimentaires	0,89 %	0,07 %	0,08 %	1,11 %	0,30 %	0,33 %	2,01 %	0,30 %	0,33 %	2,01 %	0,36 %	0,41 %
Industries du bois et du papier	0,22 %	0,02 %	0,08 %	0,24 %	0,06 %	0,05 %	0,46 %	0,06 %	0,05 %	0,46 %	0,08 %	0,14 %
Métallurgie et transformation des métaux	1,52 %	0,12 %	0,28 %	0,94 %	0,24 %	0,24 %	2,46 %	0,24 %	0,24 %	2,46 %	0,36 %	0,52 %
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,33 %	0,45 %	0,32 %	0,61 %	0,61 %	0,33 %	1,94 %	0,61 %	0,33 %	1,94 %	1,06 %	0,65 %
Recherche et développement	4,65 %	1,55 %	2,72 %	0,42 %	1,53 %	0,87 %	5,07 %	1,53 %	0,87 %	5,07 %	3,07 %	3,59 %
Services bancaires et assurances	0,98 %	0,01 %	1,18 %	0,05 %	0,02 %	0,07 %	1,03 %	0,02 %	0,07 %	1,03 %	0,03 %	1,26 %
Services d'architecture et d'ingénierie	7,77 %	1,14 %	2,21 %	0,67 %	0,92 %	1,01 %	8,45 %	0,92 %	1,01 %	8,45 %	2,06 %	3,22 %
Services de l'audiovisuel	0,51 %	0,06 %	0,23 %	0,08 %	0,06 %	0,08 %	0,59 %	0,06 %	0,08 %	0,59 %	0,12 %	0,30 %
Services de télécommunications	0,56 %	0,09 %	0,24 %	0,08 %	0,04 %	0,08 %	0,64 %	0,04 %	0,08 %	0,64 %	0,13 %	0,32 %
Services de transport	0,05 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,01 %	0,00 %	0,07 %	0,01 %	0,00 %	0,07 %	0,01 %	0,01 %
Total	66,44 %	10,04 %	27,64 %	15,73 %	10,88 %	15,05 %	82,16 %	10,88 %	15,05 %	82,16 %	20,93 %	42,69 %

Lecture : 0,42 % des bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME de l'agriculture, sylviculture et pêche de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,05 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,10 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRIB1.



PME indépendantes

2006	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble				
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D
Secteur d'activité													
Activité non indiquée	0,04 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,04 %	0,01 %	0,01 %
Agriculture, sylviculture, pêche	0,41 %	0,11 %	0,12 %	0,12 %	0,20 %	0,18 %	0,53 %	0,31 %	0,31 %	0,18 %	0,53 %	0,31 %	0,30 %
Autres services	0,95 %	0,23 %	0,39 %	0,27 %	0,13 %	0,16 %	1,21 %	0,36 %	0,36 %	0,16 %	1,21 %	0,36 %	0,55 %
Bâtiment, travaux publics	0,37 %	0,09 %	0,13 %	0,37 %	0,11 %	0,11 %	0,74 %	0,20 %	0,20 %	0,11 %	0,74 %	0,20 %	0,24 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,67 %	0,63 %	0,76 %	1,91 %	1,63 %	1,93 %	4,58 %	2,27 %	2,27 %	1,93 %	4,58 %	2,27 %	2,69 %
Commerces	7,21 %	3,55 %	3,47 %	0,99 %	3,15 %	3,28 %	8,20 %	6,70 %	6,70 %	3,28 %	8,20 %	6,70 %	6,74 %
Conseil et assistance aux entreprises	3,60 %	1,10 %	1,75 %	0,33 %	0,36 %	0,29 %	3,92 %	1,46 %	1,46 %	0,29 %	3,92 %	1,46 %	2,03 %
Conseil et assistance en informatique	17,85 %	7,40 %	10,43 %	1,44 %	2,67 %	3,00 %	19,29 %	10,07 %	10,07 %	3,00 %	19,29 %	10,07 %	13,43 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,23 %	0,06 %	0,07 %	0,12 %	0,04 %	0,05 %	0,35 %	0,10 %	0,10 %	0,05 %	0,35 %	0,10 %	0,12 %
Édition, imprimerie, reproduction	2,81 %	0,91 %	0,82 %	0,70 %	0,79 %	0,45 %	3,51 %	1,70 %	1,70 %	0,45 %	3,51 %	1,70 %	1,27 %
Habillement, cuir	0,06 %	0,01 %	0,03 %	0,06 %	0,03 %	0,04 %	0,12 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,12 %	0,04 %	0,07 %
Hydrocarbures, production d'énergie	0,35 %	0,10 %	0,12 %	0,39 %	0,13 %	0,21 %	0,74 %	0,23 %	0,23 %	0,21 %	0,74 %	0,23 %	0,33 %
Industrie automobile	1,38 %	0,36 %	0,46 %	0,27 %	0,30 %	0,39 %	1,64 %	0,66 %	0,66 %	0,39 %	1,64 %	0,66 %	0,85 %
Industrie des équipements du foyer	0,49 %	0,18 %	0,22 %	0,31 %	0,17 %	0,17 %	0,80 %	0,35 %	0,35 %	0,17 %	0,80 %	0,35 %	0,40 %
Industrie des produits minéraux	6,90 %	3,06 %	3,84 %	2,14 %	2,73 %	2,64 %	9,04 %	5,79 %	5,79 %	2,64 %	9,04 %	5,79 %	6,48 %
Industrie électrique et électronique	3,88 %	1,15 %	1,36 %	2,01 %	1,42 %	1,47 %	5,90 %	2,57 %	2,57 %	1,47 %	5,90 %	2,57 %	2,83 %
Industrie mécanique	1,56 %	0,33 %	0,33 %	0,78 %	0,45 %	0,28 %	2,34 %	0,78 %	0,78 %	0,28 %	2,34 %	0,78 %	0,61 %
Industrie textile	0,99 %	0,15 %	0,17 %	1,27 %	0,76 %	0,79 %	2,26 %	0,91 %	0,91 %	0,79 %	2,26 %	0,91 %	0,96 %
Industries agricoles et alimentaires	0,27 %	0,08 %	0,20 %	0,18 %	0,05 %	0,05 %	0,45 %	0,13 %	0,13 %	0,05 %	0,45 %	0,13 %	0,26 %
Industries du bois et du papier	1,77 %	0,35 %	0,47 %	1,13 %	0,38 %	0,59 %	2,90 %	0,74 %	0,74 %	0,59 %	2,90 %	0,74 %	1,06 %
Métallurgie et transformation des métaux	1,50 %	0,51 %	0,68 %	0,72 %	0,89 %	0,78 %	2,22 %	1,41 %	1,41 %	0,78 %	2,22 %	1,41 %	1,46 %
Pharmacie, parfumerie et entretien	5,65 %	4,90 %	6,57 %	0,47 %	2,69 %	2,08 %	6,12 %	7,60 %	7,60 %	2,08 %	6,12 %	7,60 %	8,65 %
Recherche et développement	0,18 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %	0,06 %	0,17 %	0,23 %	0,08 %	0,08 %	0,17 %	0,23 %	0,08 %	0,20 %
Services bancaires et assurances	9,31 %	3,86 %	4,89 %	0,78 %	1,85 %	2,42 %	10,09 %	5,72 %	5,72 %	2,42 %	10,09 %	5,72 %	7,31 %
Services d'architecture et d'ingénierie	0,60 %	0,22 %	0,35 %	0,08 %	0,12 %	0,14 %	0,68 %	0,34 %	0,34 %	0,14 %	0,68 %	0,34 %	0,49 %
Services de l'audiovisuel	0,66 %	0,33 %	0,57 %	0,08 %	0,12 %	0,17 %	0,74 %	0,45 %	0,45 %	0,17 %	0,74 %	0,45 %	0,74 %
Services de télécommunications	0,06 %	0,00 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %	0,08 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,08 %	0,01 %	0,01 %
Services de transport	71,97 %	29,77 %	38,33 %	17,09 %	21,24 %	21,86 %	89,07 %	51,02 %	51,02 %	21,86 %	89,07 %	51,02 %	60,19 %
Total													

Lecture : 0,41 % des entreprises indépendantes bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME de l'agriculture, sylviculture et pêche de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,11 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,12 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGR1-B1.

TABLEAU 4

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DÉPENSES DE R & D ET DU CIR, 2006

Région	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Dépense de R & D	Montant du CIR
	%	%	%
Île-de-France	33,59	65,83	63,62
Rhône-Alpes	13,83	9,59	8,02
PACA	6,20	4,12	6,29
Pays de la Loire	5,34	1,65	2,22
Bretagne	4,75	1,66	1,89
Midi-Pyrénées	4,73	3,29	4,54
Aquitaine	4,14	1,22	1,22
Alsace	3,77	1,66	1,53
Nord-Pas-de-Calais	3,70	1,24	1,82
Lorraine	2,52	1,29	0,98
Centre	2,43	1,63	1,57
Bourgogne	1,86	0,70	0,57
Languedoc-Roussillon	1,77	0,43	0,61
Picardie	1,71	0,93	0,89
Auvergne	1,62	1,48	1,33
Franche-Comté	1,55	0,48	0,59
Champagne-Ardenne	1,52	0,41	0,50
Haute-Normandie	1,30	1,05	0,40
Poitou-Charentes	1,25	0,29	0,27
Basse-Normandie	1,22	0,59	0,56
Limousin	1,01	0,41	0,53
La Réunion	0,15	0,03	0,06
Corse	0,03	0,00	0,01
Martinique	0,02	0,00	0,00
Total	100	100,00	100,00

Remarque : la Guadeloupe et la Guyane n'ont déposé aucune déclaration.

Source : GECIR, DGRI-B1.

TABLEAU 4 BIS

RÉPARTITION RÉGIONALE ET PAR TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE R & D ET DU CIR, 2006

Région	Ensemble des PME											
	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble			
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	
Alsace	2,24 %	0,26 %	0,57 %		0,81 %	0,38 %	0,41 %		3,05 %	0,64 %	0,41 %	
Aquitaine	3,05 %	0,28 %	0,54 %		0,62 %	0,24 %	0,25 %		3,67 %	0,52 %	0,25 %	
Auvergne	1,15 %	0,16 %	0,29 %		0,25 %	0,10 %	0,26 %		1,40 %	0,26 %	0,26 %	
Basse-Normandie	0,69 %	0,07 %	0,11 %		0,29 %	0,06 %	0,06 %		0,98 %	0,12 %	0,06 %	
Bourgogne	1,11 %	0,09 %	0,18 %		0,46 %	0,13 %	0,18 %		1,57 %	0,22 %	0,18 %	
Bretagne	3,41 %	0,45 %	0,97 %		0,72 %	0,53 %	0,35 %		4,13 %	0,98 %	0,35 %	
Centre	1,37 %	0,13 %	0,39 %		0,56 %	0,64 %	0,17 %		1,92 %	0,77 %	0,17 %	
Champagne-Ardenne	0,81 %	0,06 %	0,15 %		0,39 %	0,15 %	0,15 %		1,20 %	0,21 %	0,15 %	
Corse	0,03 %	0,00 %	0,01 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,03 %	0,00 %	0,00 %	
Franche-Comté	0,88 %	0,07 %	0,19 %		0,34 %	0,09 %	0,06 %		1,21 %	0,16 %	0,06 %	
Haute-Normandie	0,81 %	0,10 %	0,17 %		0,29 %	0,15 %	0,13 %		1,10 %	0,25 %	0,13 %	
Île-de-France	22,18 %	4,63 %	15,67 %		4,16 %	4,06 %	8,68 %		26,35 %	8,69 %	8,68 %	
La Réunion	0,07 %	0,00 %	0,01 %		0,05 %	0,01 %	0,02 %		0,12 %	0,02 %	0,02 %	
Languedoc-Roussillon	1,37 %	0,16 %	0,33 %		0,22 %	0,15 %	0,11 %		1,58 %	0,31 %	0,11 %	
Limousin	0,67 %	0,06 %	0,42 %		0,15 %	0,06 %	0,05 %		0,83 %	0,12 %	0,05 %	
Lorraine	1,53 %	0,16 %	0,51 %		0,51 %	0,13 %	0,15 %		2,04 %	0,28 %	0,15 %	
Martinique	0,02 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,02 %	0,00 %	0,00 %	
Midi-Pyrénées	3,57 %	0,40 %	0,86 %		0,61 %	0,89 %	0,66 %		4,18 %	1,29 %	0,66 %	
Nord-Pas-de-Calais	2,43 %	0,21 %	0,67 %		0,64 %	0,45 %	0,49 %		3,07 %	0,66 %	0,49 %	
Pays de la Loire	3,03 %	0,38 %	0,97 %		1,11 %	0,44 %	0,31 %		4,15 %	0,82 %	0,31 %	
Picardie	0,88 %	0,08 %	0,16 %		0,44 %	0,15 %	0,14 %		1,31 %	0,23 %	0,14 %	
Poitou-Charentes	0,84 %	0,06 %	0,13 %		0,29 %	0,09 %	0,07 %		1,13 %	0,15 %	0,07 %	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4,80 %	0,89 %	1,67 %		0,72 %	0,57 %	0,75 %		5,53 %	1,46 %	0,75 %	
Rhône-Alpes	9,49 %	1,34 %	2,67 %		2,11 %	1,41 %	1,59 %		11,60 %	2,76 %	1,59 %	
Total	66,44 %	10,04 %	27,64 %		15,73 %	10,88 %	15,05 %		82,16 %	20,93 %	15,05 %	

Lecture : 2,24 % des bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME alsaciennes de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,26 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,57 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRI-B1.



RÉPARTITION RÉGIONALE ET PAR TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE R & D ET DU CIR, 2006 (SUITE)

2006	PME indépendantes											
	1 à 50 salariés					51 à 250 salariés					Ensemble	
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR
Alsace	2,40 %	0,84 %	0,94 %	0,86 %	1,14 %	0,89 %	3,27 %	1,98 %	1,83 %			
Aquitaine	3,39 %	0,88 %	1,20 %	0,70 %	0,48 %	0,58 %	4,09 %	1,36 %	1,78 %			
Auvergne	1,23 %	0,51 %	0,55 %	0,29 %	0,30 %	0,21 %	1,52 %	0,80 %	0,77 %			
Basse-Normandie	0,78 %	0,15 %	0,23 %	0,35 %	0,15 %	0,13 %	1,13 %	0,30 %	0,36 %			
Bourgogne	1,21 %	0,26 %	0,33 %	0,49 %	0,35 %	0,39 %	1,71 %	0,62 %	0,72 %			
Bretagne	3,62 %	1,43 %	1,68 %	0,86 %	0,91 %	0,83 %	4,48 %	2,35 %	2,51 %			
Centre	1,42 %	0,29 %	0,33 %	0,62 %	0,37 %	0,39 %	2,03 %	0,66 %	0,72 %			
Champagne-Ardenne	0,90 %	0,17 %	0,26 %	0,39 %	0,22 %	0,23 %	1,29 %	0,39 %	0,49 %			
Corse	0,04 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,04 %	0,01 %	0,02 %			
Franche-Comté	0,88 %	0,24 %	0,28 %	0,35 %	0,17 %	0,13 %	1,23 %	0,41 %	0,41 %			
Haute-Normandie	0,90 %	0,26 %	0,38 %	0,35 %	0,45 %	0,33 %	1,25 %	0,71 %	0,70 %			
Île-de-France	24,12 %	13,19 %	17,52 %	4,23 %	7,84 %	8,44 %	28,35 %	21,02 %	25,96 %			
La Réunion	0,06 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,04 %	0,06 %	0,12 %	0,06 %	0,08 %			
Languedoc-Roussillon	1,58 %	0,52 %	0,71 %	0,25 %	0,35 %	0,27 %	1,83 %	0,86 %	0,98 %			
Limousin	0,72 %	0,23 %	0,37 %	0,18 %	0,14 %	0,12 %	0,90 %	0,37 %	0,49 %			
Lorraine	1,68 %	0,52 %	0,68 %	0,58 %	0,32 %	0,33 %	2,26 %	0,83 %	1,02 %			
Martinique	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %			
Midi-Pyrénées	3,88 %	1,38 %	1,79 %	0,68 %	1,35 %	1,17 %	4,56 %	2,74 %	2,96 %			
Nord-Pas-de-Calais	2,53 %	0,62 %	0,87 %	0,74 %	0,80 %	1,03 %	3,27 %	1,41 %	1,90 %			
Pays de la Loire	2,98 %	0,71 %	1,26 %	1,21 %	0,72 %	0,68 %	4,19 %	1,43 %	1,94 %			
Picardie	0,90 %	0,23 %	0,29 %	0,49 %	0,32 %	0,29 %	1,40 %	0,55 %	0,58 %			
Poitou-Charentes	0,82 %	0,14 %	0,24 %	0,35 %	0,17 %	0,18 %	1,17 %	0,32 %	0,42 %			
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	5,57 %	2,83 %	3,83 %	0,88 %	1,62 %	1,83 %	6,45 %	4,45 %	5,66 %			
Rhône-Alpes	10,31 %	4,35 %	4,54 %	2,18 %	3,03 %	3,34 %	12,49 %	7,38 %	7,88 %			
Total	71,97 %	29,77 %	38,33 %	17,09 %	21,24 %	21,86 %	89,07 %	51,02 %	60,19 %			

Lecture : 2,40 % des entreprises indépendantes bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME alsaciennes de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,84 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,94 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRI-B1.



Évaluation de l'impact du crédit d'impôt recherche

Frédérique Sachwald

Direction générale de la recherche et de l'innovation
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Les politiques publiques utilisent plusieurs instruments pour inciter les entreprises à accroître leurs dépenses de R & D. La réduction du coût de la R & D repose sur deux grands types d'instrument : le financement direct (type subvention) et le financement indirect ou fiscal (type crédit d'impôt). Chacun a ses avantages et un pays comme la France utilise les deux. Il s'agit donc d'apprécier le dosage de chacun au sein d'un *policy mix* qui doit dépendre des spécificités de l'économie nationale et des priorités de la politique publique.

Le développement international des dispositifs fiscaux depuis une quinzaine d'années s'explique en partie par l'adaptation de ce type d'aide au contexte de l'innovation, très exigeant et changeant. Il traduit aussi en partie la concurrence à laquelle se livrent les pays de l'OCDE en matière d'implantation de centres de R & D. En effet, à la problématique classique de l'incitation à la recherche privée pour renforcer la compétitivité des entreprises, s'ajoute celle d'une concurrence entre pays pour attirer, en tant que telles, les activités de R & D des entreprises.

Évaluations étrangères : un impact positif, supérieur sur le long terme

Les évaluations récentes des dispositifs fiscaux en faveur de la recherche mesurent un impact à court terme positif sur le montant des dépenses des entreprises, mais aussi un impact qualitatif sur leur comportement en matière de R & D.

Les études empiriques se sont concentrées sur l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales sur le montant des dépenses de R & D. Les études économétriques menées depuis les années 1990 dans différents pays de l'OCDE indiquent que les dispositifs fiscaux incitent effectivement les entreprises à accroître leurs dépenses de R & D. Certaines études récentes vont au-delà de l'estimation de l'impact sur les seules dépenses de R & D et mesurent aussi un impact positif sur les emplois de R & D ou sur certains résultats comme les ventes de produits innovants.

Du fait de la mobilité accrue des activités de R & D, les évaluations ont commencé à mesurer l'impact des incitations fiscales sur l'attractivité des différentes régions ou pays pour ces activités. Les résultats indiquent que les dépenses de R & D seraient effectivement sensibles au coût de la R & D et au différentiel de traitement fiscal.

Les enquêtes auprès des entreprises aux Pays-Bas et au Royaume-Uni indiquent qu'elles identifient souvent un impact du dispositif fiscal sur les caractéristiques de leurs activités de R & D (projets plus risqués ou à plus long terme par exemple). Cette influence est plus forte pour les petites et les très petites entreprises. Les entreprises considèrent aussi que l'existence du dispositif protège les activités de R & D des réductions de coûts en cas de difficulté de l'entreprise. Certaines entreprises indiquent par ailleurs que le dispositif fiscal leur permet d'accélérer l'exécution de leurs projets de R & D ou d'entreprendre des projets plus risqués ou à plus long terme.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Évaluation du CIR français : confirmation des résultats étrangers

Impact à court terme

L'analyse économétrique² mesure un effet d'une année sur l'autre, fondé sur l'hypothèse que l'entreprise tiendrait complètement compte, au moment de sa dépense, de la réduction de coût que représente le CIR. L'estimation du ratio d'impact du CIR indique qu'à court terme, un euro de dépense fiscale entraînerait entre 1 et 3,30 euros de dépenses de R & D supplémentaires. L'analyse du scénario contrefactuel le plus pertinent permet de réduire cette fourchette et de considérer que le ratio est un peu supérieur à 1. D'une année sur l'autre, le CIR aurait ainsi un petit effet d'entraînement sur les dépenses privées des entreprises, au-delà de l'addition du montant de la dépense fiscale à la R & D. Toujours à court terme, le CIR a un effet d'entraînement un peu plus fort sur l'emploi de chercheurs que sur les dépenses de R & D.

À l'échelle internationale, il est difficile de comparer les évaluations qui concernent des dispositifs fiscaux différents, qui s'appliquent à des environnements économiques et des populations d'entreprises variés. Il est cependant intéressant de noter que l'évaluation française donne des résultats proches des études sur le crédit d'impôt des États-Unis, qui ont aussi un dispositif en accroissement. Les évaluations des dispositifs néerlandais et norvégien, qui sont en volume, mesurent en revanche un effet d'entraînement plus net sur les dépenses de R & D des entreprises. Dans ces deux pays, les projets déclarés sont soumis à une approbation préalable.

Impact à plus long terme

Les entretiens et l'analyse qualitative du comportement des entreprises suggèrent que l'impact de plus long terme est sensiblement supérieur à l'impact de court terme. Les entretiens avec des entreprises menés entre 2005 et 2007 indiquent ainsi que certaines entreprises ont progressivement acquis une bonne connaissance du CIR et une organisation qui ménage des canaux d'influence sur leurs dépenses de R & D ou le choix des projets. Ces comportements ne sont pas généralisés, mais s'observent dans différentes catégories d'entreprises, PME, grandes entreprises et filiales de groupes étrangers.

L'évaluation pourrait être approfondie pour analyser le rôle de certaines caractéristiques du CIR et de sa gestion. Pour les années les plus récentes, la caractéristique centrale à étudier sera le rôle croissant de la part en volume. Les résultats pour les années 1993-2003, puis les premières années d'introduction de la part en volume (2004-2007) ne pourront cependant pas être extrapolés à un dispositif très différent, tel que celui qui se met en place à partir de 2008. Le MESR met donc en place un dispositif destiné spécifiquement à apprécier l'évolution du comportement des entreprises en 2008.

Rapports d'évaluation et études sur :

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-impot-recherche-cir.html>
- **Séminaire OCDE sur les dispositifs fiscaux en faveur de la R & D, décembre 2007** http://www.oecd.org/document/24/0,3343,fr_2649_33703_40007704_1_1_1_1,00.html

2. Elle a été commanditée par le ministère de la Recherche à un universitaire et suivie par un comité de pilotage de 2005 à 2007.



La réforme 2008 introduit une triple rupture

Frédérique Sachwald

Direction générale de la recherche et de l'innovation
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

La rupture avec le dispositif en vigueur est triple puisque le CIR n'est plus assis que sur le volume des dépenses de R & D, qu'il est beaucoup plus généreux et sensiblement plus favorable aux grandes entreprises. Le soutien aux partenariats public-privé et à l'emploi de docteurs est aussi renforcé par la réforme.

La simplification porte sur la suppression de la part en accroissement : le CIR sera désormais assis uniquement sur le volume de R & D déclaré par les entreprises. Il sera donc beaucoup plus simple à calculer et l'entreprise pourra facilement évaluer le montant de son crédit d'impôt. La plus grande lisibilité du CIR pourrait inciter certaines PME à entrer dans le dispositif. Cette simplification répond donc en partie au reproche de lourdeur administrative de la part des entreprises, notamment les PME. Leur accès à la mesure, déjà plus aisé que l'accès aux aides directes à la R & D sera encore facilité.

Le taux du crédit d'impôt accordé aux entreprises est porté à 30 % des dépenses de R & D pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros. Pour les entreprises qui demandent à en bénéficier pour la première fois, le taux de cette tranche sera de 50 % l'année d'entrée dans le dispositif et de 40 % la deuxième année. Au-delà du seuil de 100 millions d'euros, le taux du crédit d'impôt passe à 5 % du montant des dépenses de R & D, désormais sans plafond.

Du fait de la réforme, le montant de la dépense fiscale devrait doubler, de 1,4 milliard d'euros au titre de 2006 à environ 3 milliards au titre de 2008. Le tableau 5 montre que, d'après les premières estimations, le montant moyen du CIR par entreprise est augmenté pour toutes les catégories, mais dans des proportions très variables. Le rapport du CIR 2008 au CIR 2005 est de 2,4 pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés, 4,4 pour les entreprises dont les effectifs sont compris entre 251 et 500, 4,1 pour celles dont les effectifs sont compris entre 501 et 2000, 4 pour celles dont les effectifs sont compris entre 2001 et 10 000 et 5 pour les plus grandes. Si l'on se concentre sur les entreprises indépendantes, la part des PME dans le CIR passe de 30 % à 17 %. L'effet redistributif est donc fortement réduit mais demeure car ces PME indépendantes ne représentent que 13 % des dépenses de R & D.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 5

DISTRIBUTION DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2005 ET APRÈS LA RÉFORME 2008

Effectifs	Données de la déclaration CIR 2005				Estimation 2008			
	Montants CIR (K€)	Part dans le CIR (%)	Part des indépendantes (%)	CIR moyen par entreprise (K€)	Montants CIR (K€)	Part dans le CIR (%)	Part des indépendantes (%)	CIR moyen par entreprise (K€)
1 à 250	445 448	46	30	101	1 093 229	35	17	248
251 à 500	93 345	10	6	494	413 903	13	5	2 190
501 à 2 000	120 578	12	7	677	496 753	16	6	2 791
2 001 à 10 000	116 527	11	2	2 842	466 376	15	0,1	11 375
> 10 000	26 606	3,2	0,2	1 774	133 285	4,2	0,1	8 886
Total*	982 371	100 %	47 %	166	3 169 685	100 %	32 %	584

* Y compris les entreprises dont les effectifs ne sont pas renseignés dans la déclaration (représentaient 320 millions de R & D et 180 millions de CIR en 2005).

Source : calculs MESR – DGRI-B1 à partir de GECIR.

À moyen terme, l'évolution du comportement des entreprises pourrait conduire à une augmentation supplémentaire de la dépense fiscale.

L'objectif de la réforme est de renforcer le soutien à l'ensemble des activités de R & D en France. Le reformatage du CIR rend son impact sur le coût de la R & D beaucoup plus lisible et il se présente encore plus clairement comme un soutien générique à la recherche. Le CIR peut ainsi potentiellement attirer de nouvelles entreprises qui conduisent des travaux de R & D et stimuler plus franchement leurs activités de recherche. Le déplaçonnement de la mesure vise à renforcer l'attractivité de la France pour les activités de R & D des entreprises ayant des budgets de recherche élevés, françaises et étrangères.

Le CIR va néanmoins conserver un effet redistributif en faveur des PME. Le dispositif, plus simple et plus lisible, pourrait par ailleurs progressivement inciter de nouvelles PME à utiliser le CIR.

Enfin, la réforme, grâce notamment au taux de 30 % sur le volume des dépenses, accroît encore les incitations à entreprendre des partenariats public-privé et à embaucher des docteurs.

Quant au rescrit fiscal, les entreprises ont déjà la possibilité d'y avoir recours pour obtenir un avis de l'administration des impôts et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) sur l'éligibilité de leurs travaux au CIR avant leur démarrage. Dans le cadre de la réforme 2008, le délai de réponse de l'administration est ramené de six à trois mois. La procédure de rescrit est cependant peu utilisée par les entreprises, notamment car elle doit intervenir avant le début des projets de recherche, alors que l'un des intérêts du CIR est de laisser l'entreprise conduire ses activités et décider du périmètre de ce qu'elle inclut dans sa déclaration. La réforme ouvre donc à toutes les entreprises la faculté de solliciter un contrôle sur demande en tant qu'il porte sur le CIR. Il s'agit d'une possibilité d'interrogation officielle de l'administration qui, contrairement au rescrit, peut intervenir en cours d'exercice et même au moment où l'entreprise prépare sa déclaration.

Informations sur le CIR et documents officiels sur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-impot-recherche-cir.html>



FOCUS N° 3

LA CRÉATION D'ENTREPRISES À POTENTIEL DE R & D ET LE CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES BILAN À FIN 2007

Marie-Christine Rodes

Direction générale de la recherche et de l'innovation
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a contribué, entre 1999, date de sa mise en œuvre, et fin décembre 2007, à la création effective de 994 entreprises.

Un taux de pérennité plus élevé

814 entreprises créées *via* le Concours sont encore en activité à fin 2007, soit près de 82 % des créations sur la période (cf. tableau 1). 85 % ont dépassé le cap difficile des cinq ans.

TABLEAU 1

TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES DU CONCOURS PAR ANNÉE DE CRÉATION

Année de création	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Nombre d'entreprises créées	70	163	135	124	134	120	120	84	44	994
Nombre d'entreprises disparues (dépôt de bilan, arrêt, rachat...)	28	66	38	19	14	8	6	1	0	180
Nombre d'entreprises encore en activité	42	97	97	105	120	112	114	83	44	814
Taux de survie (en %)	60	59,5	72	84,7	89,6	93,3	95	98,8	100	81,9

Source : MESR – DGRI/B3 – Situation fin 2007.

Malgré une nette amélioration de la pérennité des entreprises créées dans le domaine de l'informatique, on enregistre cependant une prédominance des entreprises « disparues » quelle que soit la raison, (dépôt de bilan, radiation, rachat...) dans ce secteur avec 77,3 % des entreprises encore en activité (cf. tableau 2). En revanche, le secteur des biotechnologies et de la

pharmacie, pourtant réputé difficile, se maintient avec 82 % de ses entreprises encore en activité. Les entreprises des secteurs traditionnels restent les plus résistantes avec un taux de survie moyen de 85 %.

TABLEAU 2

TAUX DE SURVIE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE (SITUATION FIN 2007)

Domaine technologique	Situation fin 2007
Services informatiques et autres	77,30 %
Biotechnologies et pharmacie	82,10 %
Électronique, signal et télécommunications	85,20 %
Mécanique, chimie et matériaux	81,90 %
Génie des procédés	88,60 %

Source : MESR – DGRI/B3 – Situation fin 2007.

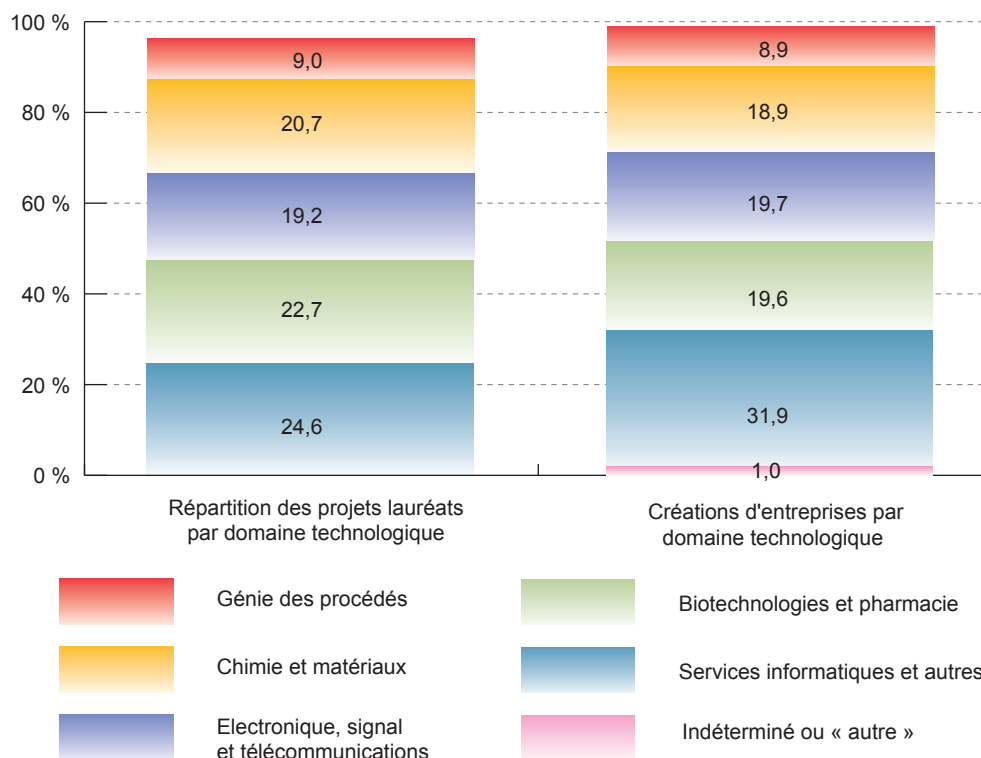
Les services informatiques occupent toujours le premier rang

Les services informatiques occupent toujours le premier rang avec 32,7 % des créations, malgré la poursuite de la baisse entamée en 2002, suivis par les secteurs biotechnologies et pharmacie

(20,4 %), électronique et télécommunications (19,5 %). Les autres entreprises sont créées dans des domaines plus traditionnels tels que le génie des procédés, la mécanique et le travail des métaux, qui n'atteignent pas tout à fait 10 %, et également dans le secteur chimie et matériaux en progression (cf. graphique 1).

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION DES PROJETS LAURÉATS ET DES ENTREPRISES DU CONCOURS SELON LEUR DOMAINE TECHNOLOGIQUE



Source : MESR – DGRI/B3 – situation fin 2007.

Des effectifs en progression, malgré une croissance plus lente que la moyenne

L'effectif moyen pour les entreprises issues des premières éditions du concours est de 20 personnes, certaines employant entre 60 et 80 personnes.

Ces 298 entreprises totalisent 3018 emplois fin 2007 soit en moyenne 10 emplois par entreprise contre 5,5 fin 2004 et 7,4 l'an dernier (cf. tableau 3).

TABLEAU 3

TAILLE DES ENTREPRISES DU CONCOURS ET EMPLOIS CRÉÉS

Effectifs	Entreprises	%	Effectif total	Moyenne par entreprises
Moins de 5 personnes	117	39,3	295	3
5 à 10 personnes	94	31,5	652	7
11 à 15 personnes	30	10,1	385	13
16 à 50 personnes	53	17,8	1412	27
Plus de 50 personnes	4	1,3	275	69
Total	298	100	3019	10

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Remarque : seules 145 entreprises répondantes à l'enquête 2007 ont déclaré leur effectif. Afin de rendre l'analyse des emplois dans les entreprises du concours plus fiable, cet indicateur a été complété pour un certain nombre d'entre elles. L'analyse des effectifs porte ainsi sur un échantillon de 298 entreprises sur les 814 entreprises du concours encore en activité (soit 37 %).

Même si ces entreprises restent encore de petites structures, on assiste toutefois à une progression de leurs effectifs : en 2006, 55 % d'entre elles employaient moins de cinq personnes, elles ne sont plus que 39,3 % dans ce cas en 2007 ; presque 30 % déclarent des effectifs supérieurs à dix personnes, contre 17,3 % en 2006. Parmi ces dernières, quatre entreprises de l'échantillon génèrent à elles seules 275 emplois.

On constate une présence accrue des femmes : elles sont deux fois plus nombreuses en position de porteurs de projet en 2008 (16 %) que dans les premières éditions du concours (8 %) et elles représentaient en 2007 plus de 50 % des effectifs déclarés contre 32 % en 2006, occupant pour la plupart des postes hautement qualifiés.

Un chiffre d'affaires en progression

La croissance de ces entreprises mise en évidence par l'analyse de leurs effectifs est confirmée par l'évolution de leur chiffre d'affaires. L'analyse de cet indicateur porte sur un échantillon de 426 entreprises sur les 814 entreprises encore en activité (soit 52 %). Alors que 25 % de ces entreprises ne réalisaient pas encore de chiffre d'affaires fin 2004, elles ne représentent plus que 7,3 % fin 2006 (cf. tableau 4). De même, plus de 50 % de ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires compris entre 100 K€ et 1 000 K€ fin 2006 contre 35 % fin 2004 et 7 % un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 K€ contre 5,5 % en 2004. L'évolution encourageante du chiffre d'affaires de ces entreprises témoigne de leur bon développement et de leur croissance.

TABLEAU 4

VENTILATION DES ENTREPRISES DU CONCOURS SELON LEUR NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Tranche de CA en K€	Fin 2003 (%)	Fin 2004 (%)	Fin 2005 (%)	Fin 2006 (%)
0	34	25	17	7,3
< 50	19	21	24	18,3
50-100	12	13	12	10,1
100-500	23	27	32	37,3
500-1000	7	8	8	13,4
> 1000	5	6	7	13,6

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Les entreprises technologiquement innovantes ne commencent à se développer réellement qu'après quelques années d'existence. Les premières années qui suivent leur création sont généralement

consacrées à des activités de R & D très consommatrices de trésorerie mais générant peu d'activité à court terme.

Ainsi, les entreprises créées en 1999 à l'issue du premier concours connaissent un bon développement puisqu'elles ont généré fin 2006 un chiffre d'affaires moyen s'élevant à plus de 2 millions d'euros, montant tout à fait significatif. Certains chiffres d'affaires significatifs compris entre 2 millions d'euros et 4 millions d'euros sont générés par quelques entreprises parmi les plus anciennes. À l'opposé, le chiffre d'affaires moyen des entreprises créées en 2006 n'atteint que 57 845 €.

Des entreprises qui renforcent leur capital social

Le vieillissement et le développement des entreprises de l'échantillon induisent logiquement une croissance de leur capital social : la proportion des entreprises dont le capital social est supérieur à 150 000 € est en progression constante et inversement la part des entreprises dont le capital social est inférieur à 38 000 € diminue chaque année (cf. tableau 5).

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES ENTREPRISES DU CONCOURS SELON LEUR NIVEAU DE CAPITAL SOCIAL À FIN 2003 ET FIN 2006

Capital social	2003 (%)	2006 (%)	2007 (%)
< 38 000 €	33	27	25,6
38 000 € – 75 000 €	32	31	32,6
75 000 € – 150 000 €	16	18	18,6
> 150 000 €	18	23	23,3
nc		1	

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Les fondateurs restent présents dans 97,6 % des entreprises et le « *love money* » dans 40,5 % d'entre elles (cf. tableau 6). Les cellules de valorisation de la recherche publique détiennent

des parts dans 31 % d'entre elles, ce qui illustre bien l'importance du lien avec la recherche publique des entreprises du Concours. Les entreprises de l'échantillon se développant, le recours à des financements extérieurs s'amplifie : un tiers d'entre elles ont ainsi ouvert leur capital à des *Business Angels* et à des fonds d'amorçage, 36 % à du capital-risque et 35 % à d'autres entreprises.

TABLEAU 6

LES PRINCIPAUX INTERVENANTS AU CAPITAL DES ENTREPRISES DU CONCOURS

Type d'intervenants au capital	Entreprises ayant eu recours à ce type d'intervenants %
Fondateurs	97,6
Amis, famille, « <i>love money</i> »	40,5
Filiales de valorisation de recherche publique	31
<i>Business Angels</i>	33
Fonds d'amorçage	33
Capital-risque	35,7
Entreprises	35

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Le fondateur reste encore le principal actionnaire des entreprises : il détient de 75 et 100 % du capital social actuel dans 64,3 % des cas observés. Le « *love money* » (famille, amis...), très présent au démarrage de l'entreprise, se limite toutefois à de petits tickets ne dépassant pas 5 % du capital social dans 63,6 % des cas.

Le niveau d'implication des filiales de valorisation de la recherche publique dans le capital social des entreprises dans lesquelles elles ont une participation est, dans 67 % des cas, inférieur à 5 %.

Bien que très dynamiques dans le financement des jeunes entreprises innovantes du Concours, les *Business Angels* ne participent guère au-delà de 25 % de leur capital social. Les fonds d'amorçage restent généralement minoritaires, fournissant moins du quart du



capital de 75 % des entreprises répondantes dans lesquelles ils ont investi. Pour le quart restant, la participation des fonds d'amorçage représente de 25 à 50 % du capital social de ces entreprises. Le capital-risque investit en moyenne à hauteur de 37 % du capital.

Quant aux entreprises qui investissent dans les entreprises répondantes, elles sont présentes à hauteur de 20 % en moyenne dans le capital de ces dernières.

Parmi les entreprises du Concours qui ont répondu à l'enquête 2007, 33 % ont déclaré avoir effectué au moins une levée de fonds pour augmenter leur capital social. Parmi elles, 50 % n'ont procédé qu'à une seule levée ; 28,6 % y ont recouru une deuxième fois, 7 % une troisième fois et 14,3 % ont procédé à cinq levées de fonds.

Le montant de la première levée de fonds s'est élevé à moins de 150 000 € pour 71 % des cas déclarés et entre 500 000 € et 2 000 000 € dans 14 % des cas.

Les montants levés au cours des tours de table complémentaires se situent entre 150 000 € et 2 millions d'euros pour 26 % d'entre eux et sont inférieurs à 150 000 € pour 55 % d'entre eux. Enfin, 18,5 % de ces investissements ont dépassé les 2 000 000 € essentiellement au cours de la cinquième levée de fonds.

Le Concours et les autres mesures en faveur du développement des jeunes entreprises

Environ 65 % des entreprises du Concours déclarent bénéficier des avantages accordés par le statut « Jeune entreprise innovante » (JEI) et 76 % d'entre elles déclarent avoir bénéficié du crédit d'impôt recherche (CIR) depuis leur création.

Près de 21 % des entreprises créées par le Concours participent déjà à des pôles de compétitivité labellisés par les pouvoirs publics et environ 16 % d'entre elles y avaient déposé des projets à la fin de l'année 2006.

33 % des entreprises pensent que les projets de recherche en partenariat représentent une opportunité pour leur entreprise.

• Pour en savoir plus :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5745/concours-national-d-aide-a-la-creation-d-entreprises-de-technologies-innovantes.html>

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

L'Observatoire de la création d'entreprises à potentiel de R & D

Contexte

En 2005, le ministère chargé de la recherche a décidé de créer un « Observatoire de la création d'entreprises à potentiel de recherche » afin de suivre les entreprises à potentiel de R & D récemment créées et ce durant les premiers cycles de leur croissance.

La mise en place de cet Observatoire de la création d'entreprises à potentiel de R & D s'inscrit répond à un besoin de suivre l'évolution des entreprises créées à partir des mesures publiques de soutien à l'innovation en les comparant à l'ensemble des entreprises de même profil créées pendant la même période.

Une première enquête a été confiée en 2006 à un cabinet spécialisé externe au ministère. Le questionnaire a été adressé aux 3 300 entreprises répertoriées qui ont été contactées par mail afin de répondre en ligne de septembre à novembre 2006. 30 % des entreprises ont répondu. Au total, 684 questionnaires ont pu être exploités.

Enquête 2007

Un questionnaire allégé a été envoyé à 683 entreprises ayant répondu en 2006. Il a permis d'obtenir 645 réponses exploitables (taux de réponses de 95,7 %).

Un questionnaire complet mis à jour a été envoyé à 2 350 entreprises (non répondantes en 2006 et nouvelles entreprises répertoriées). Il a généré 406 réponses exploitables (taux de réponses 22,7 %)

L'exploitation a donc porté sur 1 051 questionnaires, soit un taux de réponse global de 39,2 %

Résultats de l'enquête

Forme juridique

Les entreprises répondantes ont pour la grande majorité été créées entre 2000 et 2005 (67 %). On note une progression de 4 % de la forme juridique SAS/SASU au détriment des SA et SARL.

Secteurs d'activité et domaines technologiques

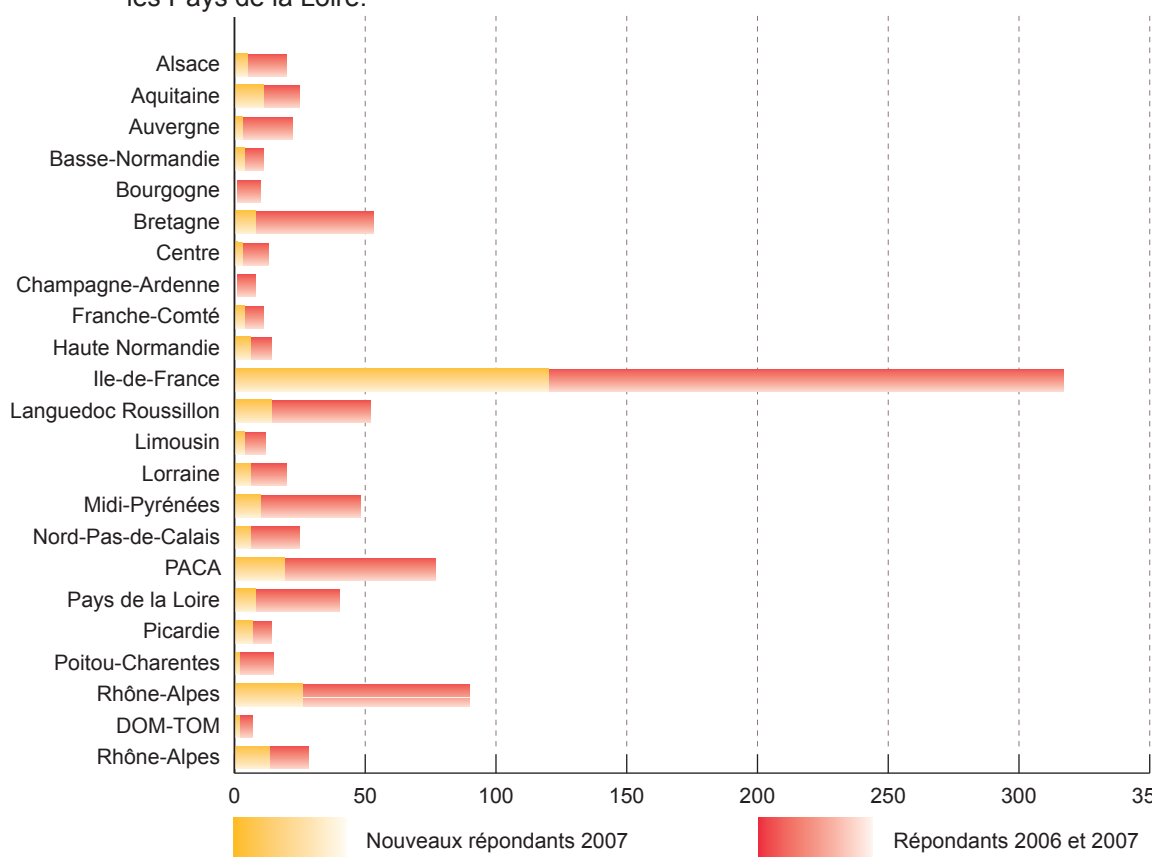
Les entreprises évoluent dans les secteurs de l'informatique (25 %), de la santé (20 %) ou des télécommunications (17 %) et utilisent principalement les technologies informatiques et logicielles (37 %) et les technologies pharmaceutiques et biotechnologiques (22 %).

Secteur d'activité	Nombre	%
Services informatiques	289	24,7 %
Santé	237	20,3 %
Communication et Télécommunications	192	16,4 %
Autres services	187	16,0 %
Énergie, environnement	122	10,4 %
Alimentation, agriculture	54	4,6 %
Transports	47	4,0 %
Bâtiment et travaux publics	30	2,6 %
Textile, habillement	12	1,0 %
	1 170	100,0 %

Domaine technologique	Total	%
Informatique, logiciel et TIC	474	39,63 %
Sciences du vivant, pharmacologie et biotechnologies	271	22,66 %
Électronique, signal et télécoms	191	15,97 %
Chimie et sciences des matériaux	100	8,36 %
Mécanique et travail des métaux	81	6,77 %
Génie des procédés	79	6,61 %
	1 196	100,00 %

Répartition géographique

Ces entreprises sont implantées majoritairement en Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA. Viennent ensuite la Bretagne, le Languedoc, Midi-Pyrénées et les Pays de la Loire.



PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

539 entreprises déclarent un lien avec la recherche publique

La relation avec la recherche publique se concrétise à travers l'obtention d'un brevet ou d'une licence d'exploitation pour près d'un tiers des créateurs et la collaboration ou contractualisation en recherche pour plus d'un quart. La participation de personnels de recherche à la création de l'entreprise n'intervient que dans un cas sur dix.

Nature du lien de collaboration à la création	%
Obtention d'un brevet/licence d'exploitation	31,2
Collaboration/contrat de recherche	26,9
Participation de personnels de la recherche à la création	11,9
Concours scientifique à l'entreprise de personnels de la recherche	3,5
Prise de participation de personnels de la recherche dans l'entreprise	1,3
Prise de participation financière de l'établissement à l'entreprise	1,5
Hébergement dans un laboratoire	19,7
Autre	3,9
Sans réponse	0,2
Total	100

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Externalisation de la R & D (sur 613 répondants)

23 entreprises déclarent externaliser totalement leur R & D (0 % en interne). Environ 60 % des entreprises réalisent plus de 75 % de leur R & D en interne.

Plus de 50 % travaillent avec la recherche publique française et 31 % avec des laboratoires étrangers.

Nous ne disposons pas de chiffres fiables sur les externalisations vers les entreprises privées.

Part de l'activité de R & D de l'entreprise	Seule en interne	%	En coopération avec des organismes de recherche publics français	%	En coopération avec des organismes de recherche étrangers	%
0 %	23	3,75 %	285	46,49 %	404	65,91 %
0-25 %	73	11,91 %	206	33,61 %	134	21,86 %
25-50 %	72	11,75 %	61	9,95 %	38	6,20 %
50-75 %	72	11,75 %	23	3,75 %	11	1,79 %
> 75 %	363	59,22 %	23	3,75 %	8	1,31 %
Ne sait pas	10	1,63 %	15	2,45 %	18	2,94 %
Total	613	100,00 %	613	100,00 %	613	100,00 %

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Recours aux autres dispositifs

59 % des entreprises répondantes ont eu recours au crédit d'impôt recherche. Elles sont encore 31 % à indiquer qu'elles n'ont pas eu connaissance du dispositif.

65 % ont bénéficié du statut JEI.

55 % connaissent les pôles de compétitivité mais seulement 34 % y participent.

En termes de financements publics directs, plus de 50 % des répondants indiquent avoir été lauréats du Concours national de création d'entreprises de technologies innovantes, mais il faut tenir compte de la surreprésentation de cette population dans les réponses.

On note l'importance du rôle d'OSEO dans la vie de ces entreprises

Compte tenu de l'intérêt des informations recueillies, et des attentes des utilisateurs, l'année 2008 verra la mise en place d'un outil informatique et d'enquête permettant une interprétation et formalisation plus stable des données recueillies, ainsi que leur mise en perspective avec d'autres populations de jeunes entreprises.



FOCUS N° 4

LES PME DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Nicolas Riedinger

Sessi – Bureau des études structurelles

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

La politique des pôles de compétitivité, lancée en 2005, vise à accroître la compétitivité de l'industrie en favorisant une identité territoriale et en mobilisant en réseau les entreprises, les centres de recherche publics et privés et les organismes de formation autour de projets communs à fort contenu en valeur ajoutée et en innovation. Suite à la labellisation de cinq nouveaux pôles en juillet 2007, leur nombre a été porté à 71 (dont sept pôles mondiaux et dix à vocation mondiale)¹.

Les PME ont un poids plus important dans les pôles « nationaux »

Près de 5 000 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité au 31 décembre 2006. Quatre établissements sur cinq appartiennent à des PME (définies ici comme les entreprises de moins de 250 salariés) mais ces établissements ne représentent que 19 % de l'emploi couvert par les pôles (soit 126 000 salariés) alors que la part des PME dans l'emploi est de 58 % pour l'ensemble de l'économie et de 50 % pour l'industrie. Globalement, les PME apparaissent donc sous-représentées dans les pôles en termes d'emploi, comparés à toute l'économie ou seulement à l'industrie. En fait, la présence de

la quasi-totalité des grandes et des très grandes entreprises dans les pôles de compétitivité conduit probablement, lorsque leur place est évaluée dans les pôles à l'aune de leurs effectifs, à en majorer le poids par rapport à leur rôle réel.

Le poids des PME est lui-même très variable selon les pôles. Les PME représentent ainsi plus de la moitié des salariés dans une dizaine de pôles, tous « nationaux », dont plusieurs ont été créés à partir de « systèmes productifs locaux » (SPL) comme « Microtechniques » ou « Plastipolis ». Instaurée en 1998, la politique des SPL vise en effet à favoriser la coopération entre des petites entreprises situées sur un même territoire. Les pôles mondiaux et à vocation mondiale ont cependant également réussi à attirer un nombre important de PME qui, dans chacun d'entre eux, représentent plus de la moitié des établissements membres. En raison de la présence par ailleurs de très grands établissements dans ces pôles, les PME y comptent cependant pour une part significativement plus réduite de l'emploi que dans le total des pôles nationaux (13 % contre 23 %).

Une large diversité géographique et sectorielle

Les pôles ne sont pas également répartis sur le territoire français, les PME impliquées et leurs effectifs salariés non plus. Ces derniers sont les plus nombreux en

1. Cette étude est cependant restreinte aux 66 pôles existant au 31 décembre 2006.

région Rhône-Alpes (15 %), Franche-Comté (11 %), Île-de-France (10 %) et PACA (8 %). En termes de poids des pôles dans le tissu économique local, la Franche-Comté se distingue nettement

puisque les pôles y rassemblent plus de 6 % des salariés des PME régionales contre moins de 2 % pour toutes les autres régions (cf. tableau 1).

TABLEAU 1

LES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES PAR RÉGION

En %	Établissements de PME membres de pôles	Salariés de PME membres de pôles	Part dans le nombre de salariés des PME de la région
Alsace	3,0	4,8	1,7
Aquitaine	5,3	4,7	1,1
Auvergne	1,9	2,3	1,2
Basse-Normandie	2,0	0,9	0,4
Bourgogne	2,2	2,7	1,3
Bretagne	7,1	6,8	1,5
Centre	3,2	3,1	1,0
Champagne-Ardenne	0,6	1,6	0,8
Corse	0,8	0,2	0,4
Franche-Comté	12,3	10,9	6,3
Haute-Normandie	1,3	1,4	0,7
Île-de-France	12,0	9,7	0,5
Languedoc-Roussillon	3,1	2,0	0,6
Limousin	1,7	1,7	1,6
Lorraine	2,1	3,5	1,3
Midi-Pyrénées	7,1	7,3	1,8
Nord – Pas-de-Calais	2,9	4,0	0,8
Pays de la Loire	6,5	7,6	1,4
Picardie	0,9	1,4	0,6
Poitou-Charentes	0,5	0,4	0,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,6	7,7	1,2
La Réunion	0,4	0,5	0,6
Rhône-Alpes	13,5	14,9	1,5
Ensemble	100,0	100,0	1,1

Lecture : 3 % des établissements de PME membres de pôles sont situés en Alsace. Ils regroupent 1,7 % des salariés des établissements de PME de la région.

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005.

Les pôles ont été construits autour d'activités très diverses. Si près de la moitié des établissements de PME des pôles exercent une activité dans le secteur tertiaire, l'industrie manufacturière domine en termes d'emploi, regroupant plus des deux tiers de leurs salariés (cf. tableau 2). L'activité qui regroupe la plus grande part des emplois des établissements de PME membres de pôle est la préparation industrielle de produits à base de viande, du fait essentiellement du pôle « Innovviandes » (cf. tableau 3). La hiérarchie sectorielle est toutefois

différente si l'on se restreint au nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures, qui sont les catégories professionnelles les plus susceptibles de participer aux projets des pôles (cf. tableau 4). Dans cette optique, les activités qui se détachent sont l'ingénierie, la réalisation de logiciels et la R & D. Parmi les premiers secteurs industriels, on trouve, à côté de la préparation de produits à base de viande, des activités à plus haute intensité technologique, notamment de fabrication d'équipements électroniques.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES PAR GRAND SECTEUR

En %	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
Agriculture, sylviculture, pêche	1,9	1,0
Industries agricoles et alimentaires	12,0	17,2
Industrie des biens de consommation	6,2	6,9
Industrie automobile	0,6	1,6
Industries des biens d'équipement	9,2	12,2
Industries des biens intermédiaires	21,8	30,0
Énergie	0,3	0,7
Construction	1,7	1,7
Commerce	6,1	4,5
Transports	0,8	1,2
Activités financières	0,7	0,2
Activités immobilières	0,4	0,2
Services aux entreprises	34,9	20,0
Services aux particuliers	3,3	2,1
Éducation, santé, action sociale	0,2	0,3
Ensemble	100,0	100,0
Nombre total	3994	126 323

Note : l'administration est exclue du champ.

Lecture : 1,9 % des établissements de PME des pôles ont pour activité principale l'agriculture, la sylviculture ou la pêche. Ils regroupent 1 % des salariés d'établissements de PME des pôles.

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005, Ficus 2005.

TABLEAU 3

LES QUINZE ACTIVITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES PARI MI LES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES EN NOMBRE DE SALARIÉS

Rang	Activité	Nombre de salariés	Part dans le nombre de salariés des établissements de PME des pôles (%)
1.	Préparation industrielle de produits à base de viande	12 168	9,6
2.	Ingénierie, études techniques	8 007	6,3
3.	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	3 697	2,9
4.	Mécanique générale	3 542	2,8
5.	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	3 415	2,7
6.	Décolletage	3 347	2,7
7.	Autres activités de réalisation de logiciels	2 755	2,2
8.	Traitement et revêtement des métaux	2 401	1,9
9.	Administration d'entreprises	2 365	1,9
10.	Conseil en systèmes informatiques	1 937	1,5
11.	Découpage, emboutissage	1 755	1,4
12.	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	1 711	1,4
13.	Analyses, essais et inspections techniques	1 621	1,3
14.	Horlogerie	1 605	1,3
15.	Production de viandes de boucherie	1 580	1,3

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 4

LES QUINZE ACTIVITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES PARMI LES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES EN NOMBRE DE CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

Rang	Activité	Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures	Part dans le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures des établissements de PME des pôles (%)
1.	Ingénierie, études techniques	4 318	15,7
2.	Autres activités de réalisation de logiciels	1 838	6,7
3.	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	1 684	6,1
4.	Conseil en systèmes informatiques	1 402	5,1
5.	Administration d'entreprises	868	3,1
6.	Édition de logiciels	751	2,7
7.	Conseil pour les affaires et la gestion	685	2,5
8.	Préparation industrielle de produits à base de viande	666	2,4
9.	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	560	2,0
10.	Fabrication de composants électroniques actifs	540	2,0
11.	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	477	1,7
12.	Analyses, essais et inspections techniques	456	1,7
13.	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	412	1,5
14.	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	369	1,3
15.	Commerce de gros de composants et d'autres équipements électroniques	359	1,3

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005.

Les PME industrielles des pôles sont plus orientées vers l'exportation que la moyenne

Les PME industrielles ayant au moins un établissement dans un pôle étaient déjà plus exportatrices que la moyenne en 2005 : elles réalisent au total 26 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, contre 22 % pour l'ensemble des PME industrielles nationales. Celles des pôles mondiaux se distinguent particulièrement : leur taux d'exportation s'élève à 50 % contre 28 % pour celles des pôles à vocation mondiale, qui ont donc une marge de progression supé-

rieure, et 23 % pour celles des pôles nationaux. Néanmoins, il existe une forte hétérogénéité au sein de ces derniers, certains étant déjà très présents à l'international.

Les PME reçoivent une part importante des financements

L'État a prévu de consacrer aux pôles 1,5 milliard d'euros entre 2006 et 2008, sous forme d'aides (essentiellement pour la recherche et développement et pour l'innovation) *via* les ministères et les agences (ANR, AII, OSEO) et d'exonérations fiscales, auquel s'ajoutent les financements des collectivités territo-

riales. Les financements ministériels (agriculture, aviation civile, défense, Diact, industrie et santé), regroupés dans un fonds unique interministériel (FUI), ont été dotés de 730 millions d'euros sur trois ans. Sur les 154 millions d'euros engagés par le FUI en 2006, plus de 70 % ont été destinés à des entreprises (le reste principalement à des laboratoires). Plus du tiers de ces aides aux entreprises ont bénéficié à des PME, proportion nettement supérieure à leur part d'emploi dans les pôles (19 %). Les PME bénéficient

également, depuis le lancement de la politique, des financements d'OSEO pour les projets de pôles, soit, au total à fin 2007, plus de 190 millions d'euros.

• Pour en savoir plus

Le tableau de bord des pôles de compétitivité : <http://competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique177>

Le 4 pages des statistiques industrielles du Sessi, n° 238, « Plus d'un salarié de l'industrie sur dix travaille au sein d'un pôle de compétitivité », décembre 2007.

Évaluation des pôles de compétitivité

Extrait de la synthèse du rapport d'évaluation (BCG-CMI, 18 juin 2008)

Les cabinets Boston Consulting Group et CM International ont conduit, entre novembre 2007 et juin 2008, une évaluation sur les pôles de compétitivité français et la politique nationale d'accompagnement mise en place par l'État. Le dispositif des pôles de compétitivité tire sa spécificité de trois éléments clés :

- la réunion de laboratoires, grands groupes, PME et universités au sein de structures généralement associatives, dont la vocation est l'animation du réseau local de l'innovation ;
- un mécanisme de financement spécifique (dit Fonds unique interministériel ou FUI) dédié au soutien de projets collaboratifs de R & D, réunissant au moins deux entreprises et un laboratoire en vue d'une innovation susceptible d'atteindre le marché à cinq ans ;
- la participation simultanée au dispositif de l'État et des collectivités territoriales, dans le financement à la fois des projets et des structures d'animation des pôles de compétitivité.

Le dispositif des pôles de compétitivité est un dispositif jeune, qui sort d'une phase normale de mise en place pendant laquelle les acteurs se sont rassemblés, les gouvernances des pôles se sont structurées et les circuits de financement se sont rodés.

Sur le plan national, les montants financiers annoncés lors du CIADT du 12 juillet 2005 ont effectivement été mobilisés au profit des projets de R & D. L'ensemble des acteurs du dispositif (État, collectivités territoriales, porteurs de projets) ont contribué de façon équilibrée au financement des projets et des structures d'animation.

S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du dispositif sur l'innovation et l'emploi, la plupart des pôles font preuve à ce jour d'un dynamisme prometteur :

- 39 pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité ;
- 19 pôles ont atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action (le plus souvent : définition de leur stratégie, modalités de la gouvernance, rôle de l'équipe d'animation) ;
- 13 pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur.

Ce dynamisme s'exprime notamment par le développement de coopérations entre acteurs jusqu'ici cloisonnés et la création de passerelles nouvelles entre universités, laboratoires et entreprises. En plusieurs occasions, la naissance

du pôle a permis d'accélérer significativement la mise en place de projets structurants (infrastructures de recherche, campus...).

La dimension locale choisie pour le dispositif des pôles de compétitivité semble avoir permis une appropriation forte par les acteurs des objectifs de la politique. Dans l'ensemble, l'ancrage territorial des pôles est fort, en particulier hors de la région parisienne. La politique a également contribué à l'ancrage du sujet « Innovation » dans les politiques locales de développement économique.

Le degré de maturité des pôles reflète la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales et demeure à ce jour très contrasté. S'il ne peut y avoir de modèle unique de pôle, certains ont très rapidement stabilisé leur mode de gouvernance, défini leurs priorités stratégiques et organisé leurs équipes d'animation. D'autres continuent de peiner à trouver un équilibre entre les différentes parties prenantes au pôle, embrassent sans priorité un nombre très large de thématiques ou ne parviennent pas à identifier clairement les missions clés de leurs salariés. La grande majorité des pôles demeure à ce jour dépendante des financements publics pour financer leurs structures d'animation.

Le nombre de projets soumis au FUI est en forte croissance depuis la création du dispositif, même s'il semble avoir aujourd'hui atteint un plateau, dû pour certains pôles à un effet de « déstockage » de projets préexistants. Ces projets sont d'une taille et d'une intensité technologique très variées. Ils couvrent un large spectre de technologies et d'applications. Il n'existe cependant que peu de pôles dédiés au développement durable, et cette thématique ne fait pas à ce jour l'objet d'une attention prioritaire de la part des pôles dans le cadre des projets soumis au FUI. D'après les financeurs et les industriels participants, la plupart des projets sont des projets qui 1/ ne relèvent pas encore d'activités cœur des entreprises participantes (hormis pour quelques PME), 2/ n'auraient pas eu lieu sans l'existence du FUI (ou se seraient développés sur un mode non collaboratif) et 3/ apportent un bénéfice technologique significatif aux acteurs du pôle (opinion dominante parmi les experts consultés). Le FUI apparaît donc comme un facteur fort d'attraction dans les pôles de compétitivité doté d'un mode de fonctionnement adapté à l'ambition collaborative des pôles.

Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés depuis le lancement du dispositif. La plupart de ces projets sont portés par un pôle unique, mais les coopérations entre pôles se développent. Elles restent parfois marquées par une difficulté à partager des informations lorsque les pôles opèrent dans des environnements concurrentiels perçus comme voisins (par exemple santé, aéronautique).

Globalement, la participation des PME au sein des pôles et leur mode de travail avec les grands groupes dans les projets des pôles sont satisfaisants. L'implication des universités et des grandes écoles au sein des pôles, qui a été limitée dans la première phase du dispositif, se développe progressivement, notamment à travers la définition de formations colabellisées avec les pôles.

Les organismes nationaux de recherche se sont fortement impliqués dans les pôles via leurs laboratoires locaux. Pourtant, peu semblent à ce jour avoir intégré formellement et au niveau national les pôles dans la définition de leurs orientations scientifiques et dans leurs choix d'allocation de ressources et d'équipement.

Très peu de financeurs privés se sont engagés dans les pôles de compétitivité.



Vue de l'étranger, la notion de pôle de compétitivité constitue une « marque » qui commence à être reconnue et valorisée, malgré une communication difficile autour du nombre élevé de pôles. Les pôles, quant à eux, se sont largement engagés dans des actions de développement à l'international (promotion de leur activité ou mise en place de partenariats), souvent cependant au coup par coup et sans que ces démarches ne s'inscrivent dans une véritable stratégie de développement.

Au final, le dispositif des pôles de compétitivité est suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes, à savoir :

- un mécanisme de financement des projets collaboratifs de R & D et avec un dimensionnement financier suffisant pour attirer/stabiliser dans les pôles une masse critique de participants de toute nature ;
- un appui public à des structures locales d'animation des pôles, réunissant grands groupes, PME, organismes de recherche et organismes de formation ;
- une action coordonnée des collectivités territoriales et de l'État dans la politique des pôles de compétitivité.

Sa flexibilité intrinsèque rend possible l'apprentissage et les ajustements, tant au niveau des pôles eux-mêmes qu'au niveau du dispositif national.

On ne peut attendre du dispositif des pôles de compétitivité la solution exclusive aux enjeux de compétitivité internationale auxquels le tissu industriel français est confronté. Pour autant, l'existence des pôles peut constituer un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France. Dans cette perspective, le développement des synergies avec d'autres dispositifs d'appui public à l'innovation et avec les acteurs publics de la recherche et de la formation conditionnera fortement l'efficacité du dispositif des pôles de compétitivité.

Au niveau national, cinq priorités d'action se dégagent alors :

1. Consolider et inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée depuis 2005 grâce aux pôles de compétitivité.
2. Responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle *a posteriori*, dans un environnement local simplifié (État et collectivités territoriales).
3. Réaffirmer l'engagement de l'État autour des pôles de compétitivité et développer la dimension de pilotage stratégique du dispositif.
4. Maintenir les financements de projets collaboratifs de R & D et poursuivre l'optimisation des circuits de financement des projets en renforçant leur cohérence globale.
5. Intégrer plus fortement la politique des pôles de compétitivité dans l'ensemble des politiques de recherche et d'appui à l'innovation.

• Pour en savoir plus :

La classification des pôles de compétitivité par rapport à l'atteinte des objectifs et le détail des recommandations sont en ligne sur

<http://competitivite.gouv.fr/spip.php?article437>



LES PME ET L'EXPORTATION

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS

Direction générale des douanes et droits indirects
Département des statistiques et des études
économiques

PME 2008

Thématiques

EXPORTATION

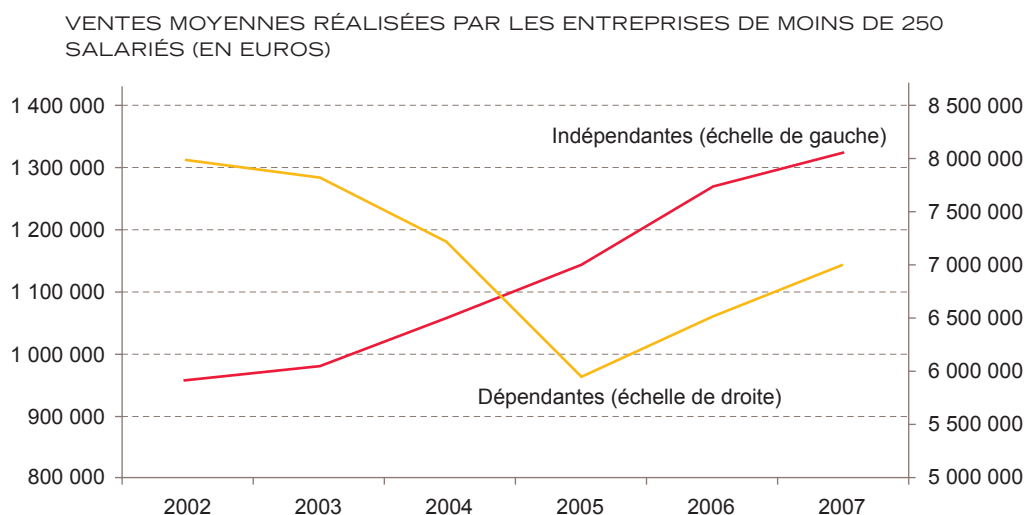
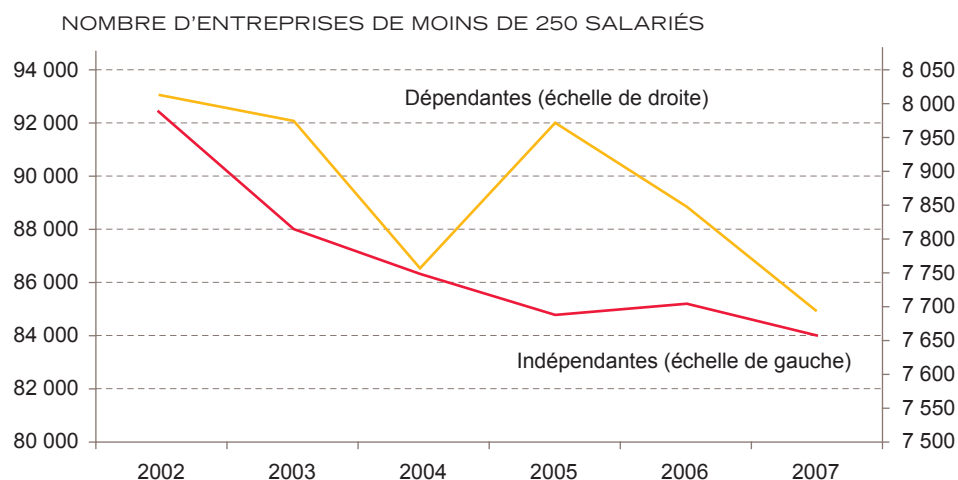
En 2007, le nombre d'opérateurs du commerce extérieur¹ a légèrement diminué tant à l'importation qu'à l'exportation. Le nombre d'exportateurs a notamment décliné de 0,9 % et s'élève à 98 100 entreprises. Parmi ces dernières, 94 % comportent moins de 250 salariés mais ne représentent que 43 % des ventes. Au sein de ce sous-ensemble, les PME dites indépendantes², bien que très majoritaires, réalisent une faible proportion des ventes relativement aux PME filiales de groupe. Leurs performances à l'exportation sont toutefois plus homogènes d'un pays à l'autre.

Le nombre d'entreprises de moins de 250 salariés baisse légèrement en 2007

Le nombre d'entreprises de moins de 250 salariés décroît de 1,1 % en 2007. Cette baisse affecte tant le nombre de PME indépendantes que dépendantes (respectivement -1,0 % et -1,7 %). Cette diminution des effectifs des exportateurs indépendants est néanmoins modérée par rapport à la forte baisse enregistrée entre 2002 et 2005.

	Nombre d'entreprises		Montants échangés (en millions d'euros)	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Grandes entreprises	3 151	3 586	218 698	219 287
Entreprises de moins de 250 salariés	91 991	99 278	169 217	215 851
<i>Dont indépendantes</i>	<i>84 277</i>	<i>90 671</i>	<i>115 018</i>	<i>161 679</i>
Taille non renseignée	2 971	2 995	8 698	3 271
Total	98 113	105 859	396 613	438 409

1. Voir encadré méthodologique.
2. Voir encadré méthodologique.



Les ventes à l'étranger progressant à un rythme soutenu, les montants moyens des ventes des PME croissent rapidement, tant pour les indépendantes que pour celles dépendant d'un groupe. Ces dernières réalisent néanmoins des ventes moyennes plus de cinq fois supérieures à celles des PME indépendantes.

Un tissu d'entreprises en renouvellement rapide, principalement pour les PME indépendantes

L'ensemble des PME indépendantes ayant une activité à l'exportation est variable d'une année sur l'autre. En

effet, le taux de rotation de ces entreprises est très important puisque chaque année, plus de 30 % de nouvelles entreprises arrivent sur le marché (elles n'effectuaient pas d'exportation l'année précédente). Une proportion équivalente disparaît chaque année. Ces taux d'entrée et de sortie sont moindres pour les PME liées à un groupe, surtout sur la période récente. Elles sont moins volatiles puisqu'on en retrouve environ 80 % d'une année sur l'autre. De plus, les taux d'entrée et de sortie diminuent sensiblement à partir de 2006 pour les filiales de groupe alors qu'il est constant pour les indépendantes.

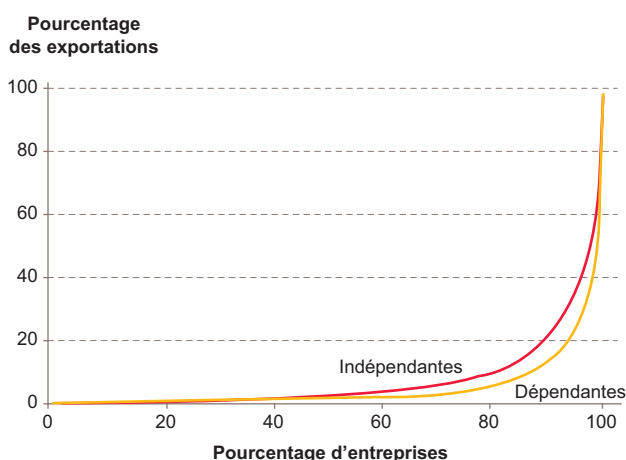
PART DES NOUVEAUX EXPORTATEURS ET TAUX DE DÉPART
DES EXPORTATEURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Année		Entrants		Sortants		Nombre d'entreprises	
		Indépendantes	Dépendantes	Indépendantes	Dépendantes	Indépendantes	Dépendantes
2003	Nombre	28 010	2 525	32 497	2 644	87 837	7 568
	%	32 %	22 %	35 %	23 %		
2004	Nombre	28 314	2 444	29 954	2 673	86 197	7 762
	%	33 %	22 %	34 %	24 %		
2005	Nombre	27 785	2 587	29 166	2 423	84 816	7 962
	%	33 %	23 %	34 %	22 %		
2006	Nombre	27 387	1 619	27 058	1 724	85 145	7 847
	%	32 %	15 %	32 %	22 %		
2007	Nombre	26 002	1 561	26 870	1 793	84 277	7 714
	%	31 %	20 %	32 %	23 %		

Lecture : 26 870 PME indépendantes qui avaient exporté en 2006 ne le font plus en 2007. 26 002 nouvelles PME indépendantes effectuent des exportations en 2007.

Des échanges très concentrés

Les exportations des entreprises de moins de 250 salariés sont le fait d'un nombre restreint d'entreprises. Tant pour les PME indépendantes que pour les filiales de groupe, les échanges sont très concentrés ; en effet les 20 % plus gros exportateurs réalisent plus de 90 % des ventes des PME liées à un groupe et plus de 95 % des exportations des PME indépendantes.



Les PME liées à un groupe sont de taille supérieure aux indépendantes

Les PME indépendantes sont, dans leur grande majorité, des très petites entreprises : près de 80 % d'entre elles ont moins de 20 salariés, tandis que 75 % des PME liées à un groupe ont plus de 20 salariés. De fait, en 2007, les PME indépendantes ont près de 19 salariés en moyenne, contre 72 pour les filiales de groupe.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS ET LEUR DÉPENDANCE À UN GROUPE

Nombre d'opérateurs	Moins de 20 salariés	De 20 à 249 salariés
Dépendantes	2 063	5 651
Indépendantes	66 906	17 371
Ensemble	68 869	23 022
Ventes moyennes (en euros)		
Dépendantes	6 509 090	7 214 687
Indépendantes	1 052 702	2 566 704
Ensemble	12 159 14	3 707 602

PME 2008

Thématiques

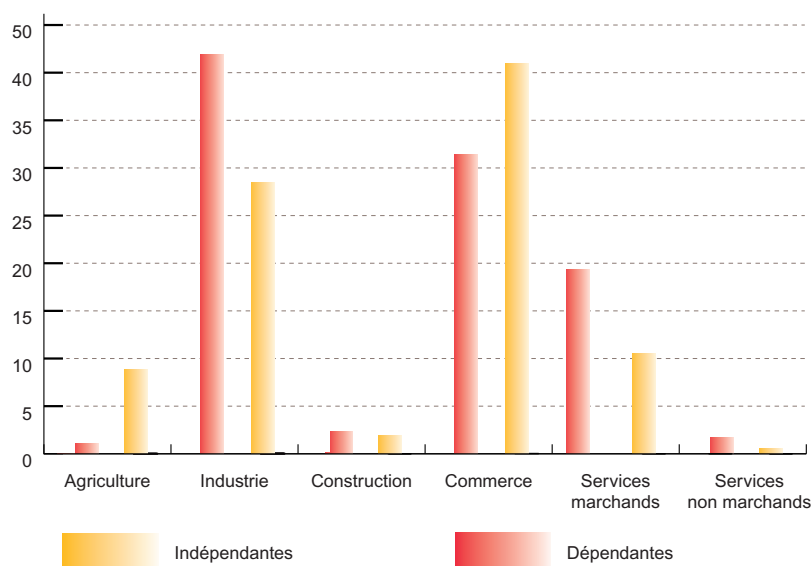
EXPORTATION

Le secteur du commerce regroupe plus de la moitié des PME indépendantes

L'industrie, le commerce et les services marchands sont les trois principaux secteurs d'activité des PME. Toutefois, si la majorité des PME liées à un groupe se trouvent dans l'industrie, c'est le commerce qui est prédominant pour les PME indépendantes. Ainsi 46,5 % des premières sont regroupées dans le secteur de l'industrie contre seulement 26,4 % des entreprises indépendantes.

Au contraire, dans le secteur du commerce, on trouve la moitié des PME indépendantes et seulement un tiers des filiales. Les services marchands viennent en troisième position pour les deux types d'entreprises (19 % des entreprises indépendantes et 13,3 % des entreprises non indépendantes). Les trois derniers secteurs regroupent très peu de PME. Les structures des deux types de PME y sont semblables, à l'exception de l'agriculture qui contient 4,7 % des PME indépendantes et seulement 0,2 % de celles liées à un groupe.

PART DES ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET DÉPENDANTES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ (EN %)



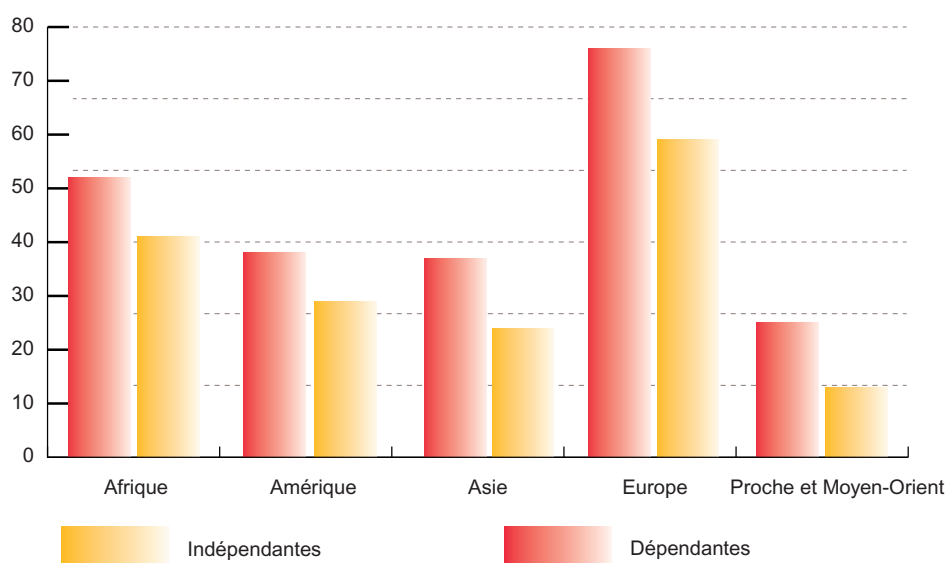
Lecture : 46,5 % des entreprises dépendantes sont dans le secteur de l'industrie alors qu'on y trouve seulement 26,4 % des entreprises indépendantes.

Forte polarisation des PME indépendantes sur l'Europe

Les PME indépendantes exportent en moyenne vers moins de cinq pays différents tandis que les filiales de groupe sont plus diversifiées et vendent à plus de dix pays. L'accès des PME aux marchés à l'exportation semble largement conditionné par la distance géographique. Leur activité est effectivement très

centrée sur l'Europe puisque plus de la moitié d'entre elles exportent vers cette destination (60 % des indépendantes et 76 % des filiales de groupe). Leur présence est également importante en Afrique, mais moins marquée sur les marchés lointains (Amérique, Asie).

RÉPARTITION DES EXPORTATEURS PME PAR CONTINENT (EN %)



Lecture : 76 % des PME liées à un groupe exportent vers l'Europe. 13,3 % des PME indépendantes vendent des marchandises vers le Proche et Moyen-Orient.

En dynamique, la croissance des exportations des PME indépendantes sur la période 2002-2007 est essentiellement due à la progression des exportations vers les pays limitrophes, tout comme celle des PME liées à un groupe. Les PME indépendantes ont néanmoins su redéployer leurs ventes vers un plus grand nombre de pays, contrairement aux filiales dont les performances sont plus disparates (voir cartes de l'annexe).

Les marchandises exportées différencient peu les PME indépendantes et les filiales de groupe

La structure sectorielle des ventes des PME indépendantes et des PME attachées à des groupes est relativement similaire. Les exportations de biens intermédiaires sont nettement prédominantes (35 %), suivies de celles de biens d'équipement et de consommation (près de 20 %). Concernant l'importation, les

PME dépendantes sont plus présentes pour les achats de biens intermédiaires qui en regroupent 42,2 % contre seulement 36,3 % des PME indépendantes. Ces dernières sont en revanche proportionnellement plus présentes dans les achats de biens de consommation et de biens d'équipement. Ces produits comptent chacun aux alentours de 20 % des PME indépendantes et seulement 15 % des filiales.

PME 2008

Thématiques

EXPORTATION

Encadré méthodologique : le comptage des opérateurs du commerce extérieur

Champ de l'étude

Seules les entreprises *redevables de l'information statistique* auprès des Douanes sont comptabilisées dans cette étude : il s'agit des entreprises ayant, sur une année civile :

– effectué avec un pays tiers (hors Union européenne) au moins une exportation (respectivement importation) d'une valeur supérieure à 1 000 euros ou d'une quantité supérieure à 1 000 kg,

ou,

– réalisé avec l'ensemble des pays de l'Union européenne des expéditions annuelles (respectivement introductions) supérieures à 150 000 euros (seuil d'exemption de déclaration statistique).

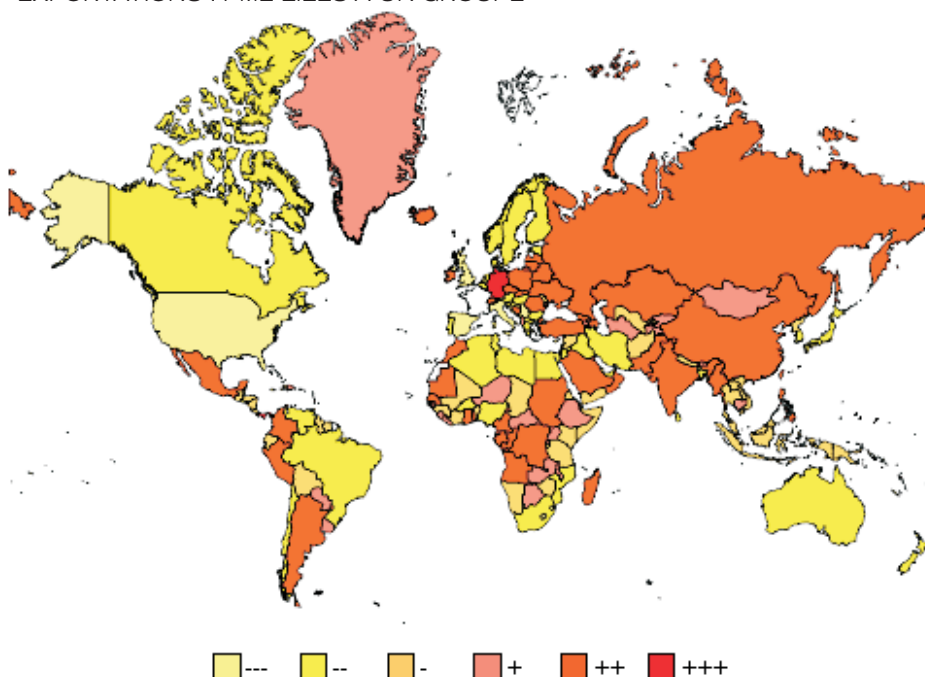
Le comptage des entreprises travaillant à l'international est sujet à des variations importantes compte tenu d'un fort turnover d'une année sur l'autre (entrées et sorties d'entreprises, caractère occasionnel des échanges).

Critère d'indépendance

S'agissant des PME, on considère qu'une entreprise de moins de 250 salariés est liée à un groupe lorsque celle-ci est détenue à plus de 25 % par un groupe de plus de 250 salariés.

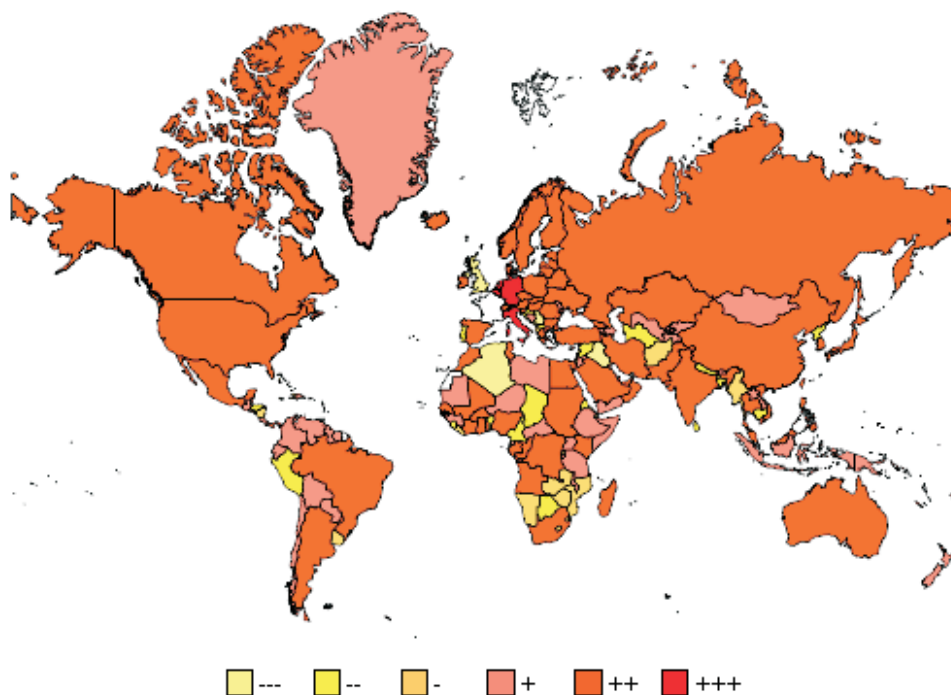
PME exportatrices : annexes

CONTRIBUTION³ DES DIFFÉRENTS PAYS À LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS : PME LIÉES À UN GROUPE



3. La contribution est un indicateur permettant de tenir compte à la fois de la croissance des ventes vers le pays ainsi que du poids de ce pays dans les exportations françaises. Calculée sur la période 2002-2007.

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS PAYS À LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS : PME INDÉPENDANTES



Lecture : les États-Unis contribuent très négativement à la croissance des exportations des filiales de groupe ; l'Allemagne contribue positivement à la croissance des exportations des PME indépendantes.

PME 2008

Thématiques

EXPORTATION



LES PME ET LEURS MARCHÉS

PLACE DES PME DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN 2006 ET COMPARAISON 2006-2005

Observatoire économique de l'achat public

L'examen des données issues du recensement économique des marchés publics fourni par la base ARAMIS gérée par la DGCP et la DAJ, croisées avec les bases SIRENE et LIFI gérées par l'Insee (voir annexe 1 : concepts et méthodes), permet les constatations suivantes :

Les PME sont majoritaires en termes de nombre de marchés publics attribués mais non en termes de montant

En ne retenant que les deux premiers critères de la définition européenne des PME (nombre de salariés et chiffre d'affaires), la part des PME dans le total des marchés publics (État + collectivités locales) aurait atteint 74 % en nombre de marchés mais seulement 37 % en montant (voir tableau 1 en annexe).

Si l'on introduit le troisième critère (indépendance de l'entreprise vis-à-vis d'une autre entreprise ou d'un groupe), c'est-à-dire en écartant les « fausses PME » qui sont en fait des filiales, cette part des PME dans le total des marchés publics (État + collectivités locales) chute sensiblement, ne représentant plus que 64 % du nombre de marchés et 27 % du montant¹ (voir tableau 2 en annexe).

La prépondérance des PME en termes de nombre de marchés apparaît plus marquée pour les collectivités locales que pour l'État (65 % contre 52 %). En termes de montant, cette différence est encore plus marquée, la part des PME représentant 40 % pour les collectivités locales et seulement 12 % pour l'État.

Il faut néanmoins rester très prudent dans l'expression des pourcentages compte tenu de la nette baisse du nombre de marchés recensés entre 2005 et 2006 et de la présence de quelques marchés de l'État de montant très élevé qui perturbent la lisibilité des données :

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

1. Le champ analysé (État + collectivités locales) correspond à environ 168 000 marchés pour un montant global d'environ 57,4 milliards d'euros.

TABLEAU 1

VARIATION 2006/2005 DU NOMBRE ET DU MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ACHETEURS PUBLICS ET DE FOURNISSEURS

		PME		Non PME		Total PME + non PME	
			En %		En %		En %
État	En nombre	- 1247	- 11 %	218	2 %	- 1029	- 5 %
	En montant (euros)	- 38300 741	- 1 %	9890533548	74 %	9852232807	60 %
Collectivités territoriales	En nombre	- 3422	- 3 %	- 955	- 2 %	- 4377	- 3 %
	En montant (euros)	927947411	8 %	905116616	5 %	1833064027	6 %
Total	En nombre	- 4669	- 4 %	- 737	- 1 %	- 5406	- 3 %
	En montant (euros)	889646670	6 %	10795650164	35 %	11685296834	26 %

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

Le choix de la procédure de passation des marchés semble sans conséquence pour les PME

Le tableau 2 montre que pour les deux grandes catégories d'acheteurs publics, l'essentiel des procédures se concentre sur deux modalités principales : l'appel d'offres ouvert (article 33) et les marchés à procédure adaptée

(article 28) et à procédure allégée (article 30). Ainsi, alors que le **nombre de marchés** passés par l'État représente 12 % du total des marchés recensés de l'ensemble État – collectivités locales, 56 % de ce total correspondent à l'appel d'offres ouvert. Dans le cas des collectivités locales (88 % du total), cette même procédure en représente 57 %.

TABLEAU 2

STRUCTURE DES PROCÉDURES DES MARCHÉS PUBLICS PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR SELON LE NOMBRE ET LE MONTANT DES MARCHÉS

Intitulé des procédures	Code procédure	Nombre de marchés			Montant des marchés		
		État	Coll. loc.	Total nombre	État	Coll. loc.	Total montant
Appel d'offres ouvert (art. 33)	01	6 %	51 %	57 %	16 %	38 %	55 %
Appel d'offres restreint (art. 33), dialogue compétitif (art. 36), marché de conception et marché à phases (art. 68)	02	1 %	1 %	2 %	3 %	2 %	5 %
Marchés à procédure adaptée (art. 28) et à procédure allégée (art. 30)	03	2 %	22 %	25 %	1 %	4 %	5 %
Négocié avec publicité préalable et mise en concurrence (art. 35 I)	04	1 %	9 %	10 %	1 %	5 %	7 %
Négocié sans publicité préalable, avec mise en concurrence (art. 35 II)	05	1 %	1 %	1 %	3 %	1 %	4 %
Négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence (art. 35 III)	06	0 %	3 %	4 %	20 %	4 %	24 %
Concours (art. 38), y compris concours de maîtrise d'œuvre (art. 74 II 3°)	07	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Mise en compétition limitée (art. 74 II 2°)	08	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Marchés de définition sans mise en compétition (art. 73-III, 74-III et IV)	09	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total		12 %	88 %	100 %	46 %	54 %	100 %

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.



En ce qui concerne le **nombre de marchés**, les PME remportent globalement 52 % des marchés passés par l'État et 65 % des marchés passés par les collectivités locales. Dans aucun des différents modes de passation, – hormis peut-être dans le cas des procédures n° 5 (État) et n° 6 (cas de l'État et des collectivités locales) – qui correspondent aux marchés négociés sans publicité préalable, avec/sans mise en concurrence –, les PME ne semblent connaître de sous-représentation notable (voir tableau 3, en annexe, pour l'État et tableau 12, en annexe, pour les collectivités locales).

En ce qui concerne le **montant des marchés**, la position des PME n'est pas aussi favorable car leur poids correspond à seulement 12 % du montant des marchés passés par l'État et à 40 % du montant des marchés passés par les collectivités locales. On note une forte sous-représentation des PME dans le cas des procédures n° 6 (cas des collectivités locales) et n° 5 et 6 (cas de l'État). Par ailleurs, la position des PME n'est majoritaire que dans les procédures n° 7 et 8 (cas de l'État) ou dans les procédures 3, 4, 5, 7 et 8 (cas des collectivités locales) (voir en annexe tableau 21 pour l'État et tableau 30 pour les collectivités locales).

Les PME sont moins présentes sur les marchés de l'État les plus importants en termes de montant et d'une durée supérieure à un an

En **nombre de marchés**, les PME, très majoritaires sur les échéances les plus courtes, sont encore assez bien représentées sur les échéances plus longues. Ainsi, pour ce qui concerne **l'État**, le nombre de marchés d'une durée comprise entre un et deux ans attribués à des PME atteint encore 52 %. Ce pourcentage passe à 41 % pour les marchés d'une durée de deux

à quatre ans et à 26 % pour les marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 4 en annexe et graphique 1).

Pour ce qui concerne les **collectivités locales**, la situation est encore plus favorable. Le nombre de marchés d'une durée comprise entre un et deux ans attribués à des PME atteint encore 59 %. Ce pourcentage passe à 53 % pour les marchés d'une durée de deux à quatre ans et à 49 pour les marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 13 en annexe et graphique 1).

Toutefois, cet avantage des PME en termes de nombre de marchés, y compris pour les marchés à durée longue, disparaît si l'on raisonne en termes de montants des marchés. Ce fait est très marqué dans le cas des marchés de l'État. Ainsi, 17 % seulement de ses marchés d'une durée comprise entre un et deux ans sont attribués à des PME. Ce pourcentage remonte à 19 % pour ses marchés d'une durée de deux à quatre ans mais tombe à seulement 2 % pour ses marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 22 en annexe et graphique 2).

Dans le cas des collectivités locales, l'impact de la durée est moins sensible. Ainsi, 39 % des marchés des collectivités locales d'une durée comprise entre un et quatre ans sont attribués à des PME. Ce pourcentage atteint 31 % pour les marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 31 en annexe et graphique 2).

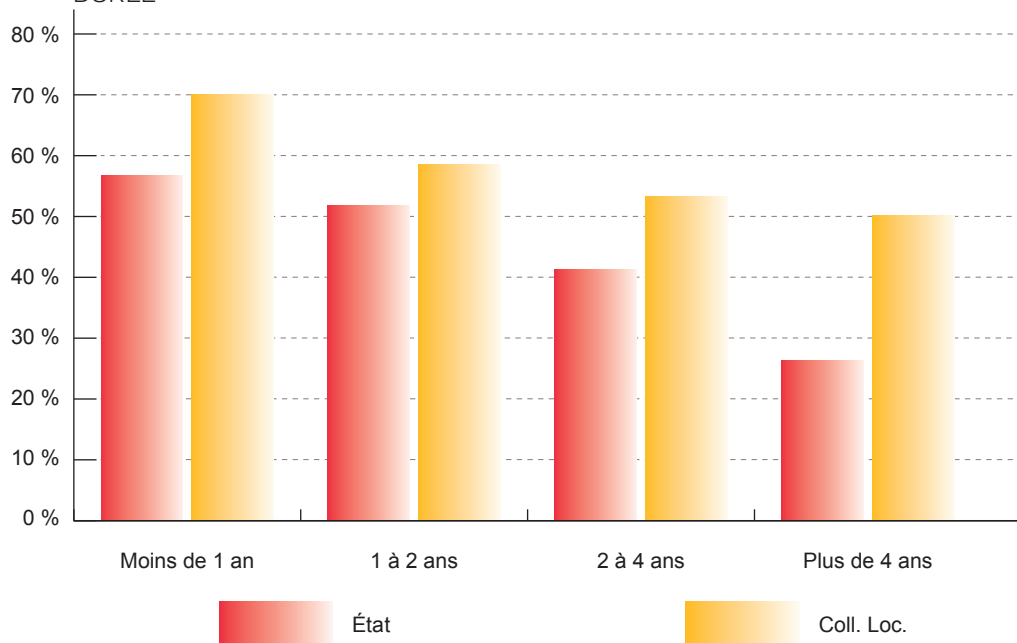
PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

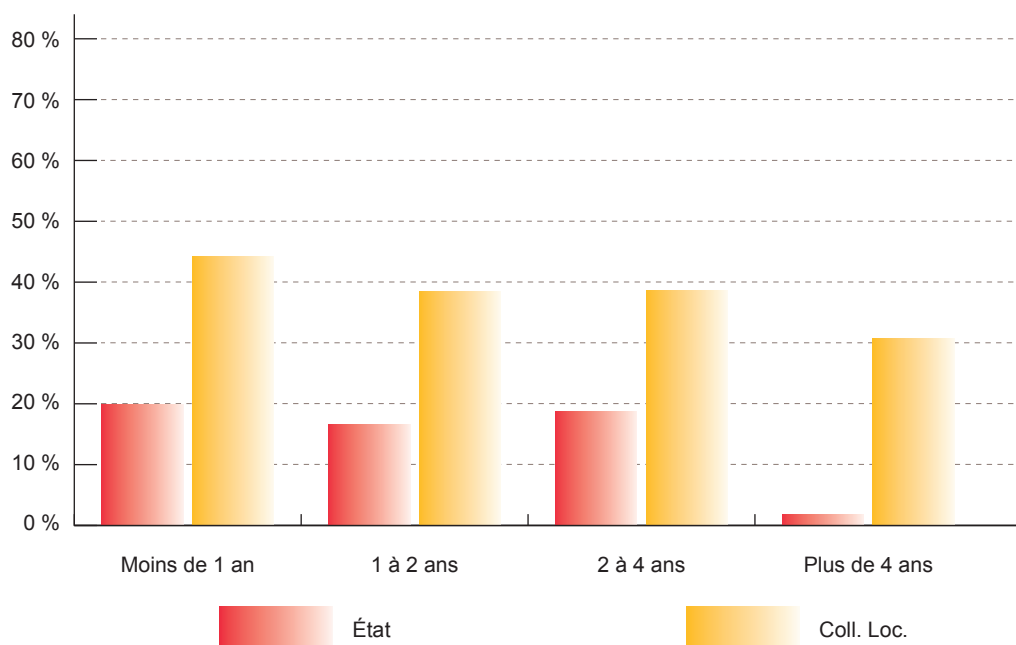
GRAPHIQUE 1

PART DES PME EN NOMBRE PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR PUBLIC ET PAR DURÉE



GRAPHIQUE 2

PART DES PME EN MONTANT PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR PUBLIC ET PAR DURÉE

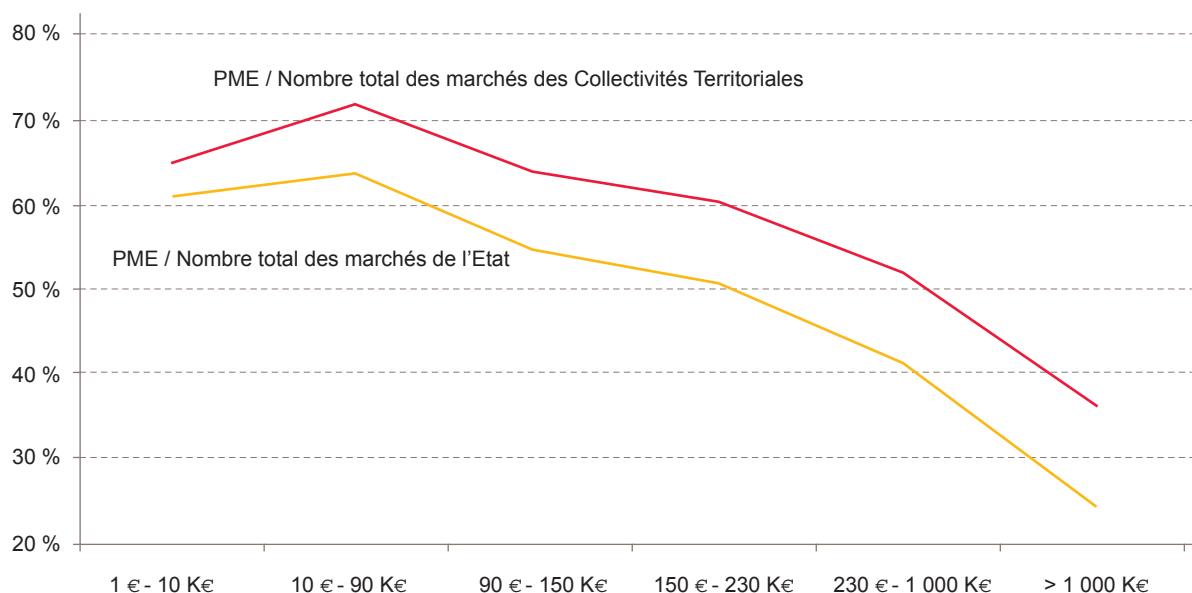


Le montant unitaire des marchés semble également susceptible de jouer un rôle d'éviction à l'égard des PME. Ainsi, la présence des PME décroît avec la

hausse du montant unitaire des marchés (voir tableaux 8 et 17 en annexe, ainsi que graphique 3).

GRAPHIQUE 3

PART DES PME DANS LE NOMBRE DE MARCHÉS PAR TRANCHES DE MONTANT



PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

La forme du marché semble avoir un impact limité sur le choix du titulaire

En termes de nombre de marchés, les PME semblent assez également réparties entre les différentes formes de marché, qu'il s'agisse des marchés attribués par l'État ou par les collectivités locales (voir en annexe tableau 5 pour l'État et tableau 14 pour les collectivités locales). Tout juste pourrait-on noter une relative sous-représentation des PME dans le cas des marchés à bons de commande qui semblent favoriser les entreprises les plus grandes.

En termes de montant des marchés, les PME semblent bénéficier relativement mieux des marchés à bons de commande dans le cas des marchés de l'État, et des marchés uniques ou des marchés à phase dans le cas des marchés des collectivités locales (voir en annexe tableau 23 pour l'État et tableau 32 pour les collectivités locales).

Analyse par domaine

L'analyse du nombre de marchés par domaine (codes CPV regroupés en fournitures/services/travaux) montre une présence majoritaire (collectivités locales) ou forte (État) des PME dans les marchés de travaux et de services et une présence encore forte dans les fournitures. La position est plus modeste si l'on considère le montant des marchés, notamment de l'État

En termes de nombre de marchés, les PME remportent 48 % des marchés de l'État dans le domaine des fournitures, 41 % dans celui des services, et 66 % dans celui des travaux. Pour ce qui concerne les marchés des collectivités locales, la part des PME est de 46 % pour les marchés de fournitures, 66 % pour les marchés de services et 78 % pour les marchés de travaux (voir en annexe tableau 7 pour l'État et tableau 16 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des PME dans les marchés de l'État n'atteint plus que 7 % dans le domaine des fournitures, 13 % dans celui des services, et 31 % dans celui des travaux. Pour ce qui concerne les marchés des collectivités locales, la part des PME est de 27 % pour les marchés de fournitures, 45 % pour les marchés de services et 45 % pour les marchés de travaux (voir tableau 25 pour l'État et tableau 34 pour les collectivités locales).

Analyse par domaine et par tranche de montant

Le croisement des marchés par domaine (fournitures/services/travaux) et par tranche de montant confirme la position forte des PME sur les marchés de travaux et de services, sauf pour les montants les plus élevés, et une position moins favorable pour les marchés de fournitures

En termes de nombre de marchés, la part des PME est nettement prépondérante pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 230 000 €, proche de celle des autres entreprises pour la tranche 230 000 – 1 million d'euros et minoritaire pour la tranche supérieure à 1 million d'euros, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités locales.

Pour les marchés de services, la part des PME est prépondérante jusqu'à 1 million d'euros et à peine minoritaire au-dessus dans le cas des collectivités locales. Dans le cas de l'État, la part des PME est prépondérante jusqu'à 90 000 €, mais devient minoritaire ensuite, l'écart s'accroissant nettement au-dessus de 1 million d'euros.

Pour les marchés de fournitures, la part des PME est légèrement majoritaire jusqu'à 230 000 €, dans le cas de l'État. Elle est, en revanche, minoritaire au-dessus de 90 000 € dans le cas des collectivités locales (voir tableau 9 pour

l'État et tableau 18 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des PME reste nettement prépondérante pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 million d'euros (collectivités locales) ou à 230 000 € (État).

Pour les marchés de services, la part des PME reste majoritaire jusqu'à 1 million d'euros dans le cas des collectivités locales. En revanche, dans le cas de l'État, cette part n'est majoritaire que jusqu'à 90 000 € et devient très faible à partir de 1 million d'euros.

Pour les marchés de fournitures, la part des PME est majoritaire pour des montants de marchés inférieurs à 230 000 € dans le cas de l'État. Elle est proche de celle des autres entreprises jusqu'à 900 000 € dans le cas des collectivités locales, avec un écart en défaveur des PME qui se creuse pour les marchés de montants supérieurs (voir tableau 27 pour l'État et tableau 36 pour les collectivités locales).

Analyse par domaine et par tranche de durée

Le croisement des marchés par domaine (fournitures/services/travaux) et par tranche de durée montre une position forte des PME sur les marchés de travaux et sur les marchés de services pour les échéances courtes et moyennes. En revanche, sauf pour les durées les plus courtes, la position des PME est minoritaire sur les marchés de fournitures

En termes de nombre de marchés, la prédominance des PME est nette pour les marchés de travaux sur toutes les échéances (collectivités locales), jusqu'à quatre ans (État).

Pour les marchés de services, la prédominance des PME est nette sur toutes les échéances (collectivités locales) mais seulement sur les échéances d'une durée inférieure à six mois (État).



Pour les marchés de fournitures, la prédominance des PME est nette seulement sur les échéances d'une durée inférieure à six mois, qu'il s'agisse des collectivités locales ou de l'État (voir tableau 10 pour l'État et tableau 19 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des PME est prépondérante pour les marchés de travaux seulement sur les échéances inférieures à douze mois (collectivités locales). Dans le cas de l'État, cette part est nettement minoritaire sur toutes les échéances.

Pour les marchés de services, la prédominance des PME est limitée aux échéances d'une durée inférieure à deux ans (collectivités locales) mais ne concerne aucune échéance (État).

Pour les marchés de fournitures, la part des PME est légèrement majoritaire dans le cas des collectivités locales sur les échéances d'une durée inférieure à trois mois. Dans le cas de l'État, cette part est nettement minoritaire, quelle que soit l'échéance (voir tableau 28 pour l'État et tableau 37 pour les collectivités locales).

Analyse par origine géographique des acheteurs et des fournisseurs

L'examen de l'origine géographique des acheteurs publics et des fournisseurs semble montrer que, lorsqu'est fait le choix d'entreprises de proximité, cela conduit à une nette prédominance des PME, plus marquée dans le cas des collectivités locales et qui se réduit au fur et à mesure que les montants s'élèvent

Il a paru intéressant d'examiner si les acheteurs publics tendaient à privilégier la proximité des fournisseurs et si cette préférence éventuelle pouvait avoir une

incidence sur le choix entre les PME et les autres entreprises².

En termes de nombre de marchés, la part des contrats attribués localement (i. e. à des entreprises qui appartiennent au même département que l'acheteur public) atteint 29 % pour l'État (soit 39 % pour les PME et 18 % pour les autres entreprises). Pour les collectivités locales, cette part est sensiblement plus élevée, atteignant 48 %, (soit 61 % pour les PME et 24 % pour les autres entreprises). (voir tableau 11 pour l'État et tableau 20 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des contrats attribués localement atteint 10 % pour l'État (soit 36 % pour les PME et 7 % pour les autres entreprises). Pour les collectivités locales, cette part monte à 41 % (soit 59 % pour les PME et 30 % pour les autres entreprises). On note que le recours aux entreprises de proximité (PME et autres entreprises) chute au fur et à mesure que le montant du contrat augmente dans le cas de l'État alors que ce phénomène est moins sensible dans le cas des collectivités locales. Il est possible que ceci soit dû à la nette prédominance des contrats de travaux dans les contrats des collectivités locales, par nature plus favorable aux entreprises de proximité (voir tableau 29 pour l'État et tableau 38 pour les collectivités locales).

2. Les résultats de cet examen, fondé sur la confrontation des numéros SIREN acheteur et fournisseur sont cependant à considérer avec circonspection pour au moins deux raisons : d'une part, il s'agit de numéro SIREN et non de numéro SIRET, or il peut y avoir éloignement géographique entre une entreprise (ou une administration publique) et l'établissement (ou l'établissement public) qui lui est rattaché ; d'autre part, la proximité géographique entre un acheteur et un fournisseur qui appartiennent à deux départements différents mais limitrophes peut, dans certains cas, être plus grande que s'ils appartenaient au même département.

Principaux éléments de comparaison entre 2005 et 2006

Considérations générales

- Une baisse du nombre de marchés recensés (environ – 5 400 marchés soit – 3 %). En pourcentage, la baisse a été identique pour l'État et les collectivités locales. Cette baisse a concerné quasi exclusivement les marchés d'un montant inférieur à 90 000 €, alors qu'on a enregistré une hausse des marchés compris entre 90 000 € et 1 million d'euros, ainsi que des marchés des collectivités locales de montant supérieur à 1 million d'euros (voir tableaux 39, 40 et 41 en annexe 7).
- Une hausse de 11,7 milliards d'euros du montant global des marchés recensés (soit + 26 %). Cette hausse concerne majoritairement les achats de l'État (+ 9,9 milliards d'euros, soit + 60 %) et de façon plus limitée, les collectivités locales (+ 1,8 milliard, soit + 6 %). Pour l'essentiel, cette hausse provient de quelques marchés de forts montants du ministère de la Défense (voir tableaux 42, 43 et 44 en annexe).

Considérations concernant plus spécifiquement les PME

- Un certain recul de la part des PME en termes de nombre de marchés attribués. La baisse du nombre de marchés attribués aux PME atteint – 4 % (contre – 1 % pour les autres entreprises). En termes de montant global attribué, la hausse est sensiblement plus marquée pour les autres entreprises (+ 35 %) que pour les PME (+ 6 %).
- Des évolutions assez différenciées selon que l'on examine celle des marchés attribués aux PME par les collectivités locales ou celle des marchés attribués aux PME par l'État. Ainsi, dans le cas des collectivités locales, la baisse du nombre de marchés attribués aux PME (– 3 %) est en ligne avec la baisse des marchés attri-

bués aux autres entreprises (– 2 %) et la hausse des montants attribués aux PME (+ 8 %) est plus marquée que celle des montants attribués aux autres entreprises (+ 5 %). À l'inverse, dans le cas de l'État, la baisse des marchés attribués aux PME (– 11 %) contraste avec la hausse (+ 2 %) des marchés attribués aux autres entreprises. En matière de montants attribués, l'écart est encore plus manifeste (– 1 % pour les PME contre + 74 % pour les autres entreprises).

- En fait, cette évolution apparemment très défavorable aux PME dans le cas de l'État est liée à l'enregistrement de quelques contrats du ministère de la Défense (huit contrats pour un total d'environ 9 milliards d'euros) qui concernent un nombre restreint de grandes entreprises, même si les PME sont habituellement largement associées par le biais de la sous-traitance. Ainsi, si l'on corrige de ces quelques contrats exceptionnels, la part des PME remonte à 52 % en termes de nombre de marchés attribués et à 18 % en termes de montant global attribué (contre 56 % et 19 %, respectivement, en 2005).
- En lien avec le constat précédent, une très sensible hausse de la part (en montant) des entreprises de plus de 1 000 salariés sur les marchés de l'État de durée la plus longue (plus de quatre ans), celle-ci atteignant 93 % (contre seulement 62 % en 2005).
- Une nette hausse de la part (en montant) des entreprises de plus de 1 000 salariés sur les marchés de l'État dans le domaine des fournitures, celle-ci passant de 60 % en 2005 à 84 % en 2006.
- Une certaine baisse du nombre (– 6 %) et du montant (– 4 %) des marchés obtenus par les TPE, relativement à l'ensemble des PME qui enregistrent une baisse de 4 % du nombre et une hausse de 6 % du montant, entre 2005 et 2006. Ce recul des TPE concerne à la fois les marchés de montant inférieur



à 90 000 € et ceux de montant supérieur à 1 million d'euros, alors que la performance des TPE est proche de celle des autres catégories de PME sur les marchés de montant intermédiaire (compris entre 90 000 et 1 million d'euros). La moindre collecte des marchés de montant unitaire inférieur à 90 000 € explique certainement une partie de cette moindre performance.

Au total, les changements par rapport aux constatations réalisées sur les chiffres 2005 sont en nombre limité mais d'ampleur significative : un net recul du poids relatif des collectivités locales dans le montant total des marchés publics recensés qui explique, pour l'essentiel, celui des PME ; une nette hausse du poids relatif des entreprises les plus grandes dans les marchés de Fournitures de l'État, notamment pour les marchés d'échéance longue.

La concomitance de plusieurs facteurs (nouveaux ou exceptionnels) rend particulièrement délicate l'interprétation des données statistiques. Ainsi, l'enregistrement de quelques contrats de montant exceptionnellement élevé conduit mécaniquement à réduire la part relative des PME. En outre, par rapport aux années précédentes, la perte du recensement de plusieurs milliers de marchés de montant inférieur à 90 000 €, notamment pour les collectivités locales, contribue également à réduire cette part.

Les évolutions observées depuis 2004 ne permettent pas de dégager de tendance claire et ne sont pas susceptibles de déboucher actuellement sur des recommandations nouvelles en matière de politique économique. Il y aura lieu, toutefois, d'être particulièrement attentif à l'impact de la mise en œuvre des différentes dispositions prises à l'occasion de la réforme récente des principaux textes concernant l'achat public, notamment l'allotissement, les groupements d'acheteurs et

de fournisseurs, ainsi que les clauses environnementales et sociales. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau dispositif de recensement intervenue au début janvier 2007, devrait permettre dès l'année 2008, de mieux suivre ces dispositions, de même qu'il permettra d'apprécier l'importance de la sous-traitance, actuellement très méconnue. Enfin, la mise en œuvre, dès 2008, de l'enquête statistique pour les collectivités territoriales de même que le recours au système de gestion comptable ACCORD pour l'État devraient permettre d'améliorer la connaissance des marchés de montant compris entre 4 000 et 90 000 €.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

Annexes

Annexe 1 : Concepts et méthodes

1 – Définition de la PME : compte tenu de la multiplicité de définitions du concept de PME en fonction du contexte, il a été décidé de retenir pour les tableaux et les commentaires le concept recommandé au niveau européen, qui retient les trois critères suivants : entreprise de moins de 250 salariés ; chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 50 millions d'euros, non-détention à hauteur d'au moins 25 % par une ou des entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME. Toutefois, à titre de comparaison, et seulement à un niveau agrégé, a également été retenue une définition de la PME fondée sur les seuls deux premiers critères, i. e. en ne tenant pas compte du critère de dépendance.

2 – Les différences dans les totaux : ces données correspondent aux « marchés publics recensés » grâce à la « fiche de recensement économique des marchés publics » qui alimentent en comptabilité publique la base ARAMIS gérée par la DGCP et la DAJ. Compte tenu de l'insuffisante rigueur dans le remplissage de ces fiches par les ordonnateurs, de nombreuses fiches ne sont pas exploitables (par ex. numéro SIREN inexact qui empêche de rattacher tel marché à un acheteur public ou à un fournisseur) ou ne le sont qu'après investigation. Aussi, en fonction de l'état d'avancement de ces investigations, les montants totaux retenus peuvent varier (montant le plus élevé si l'on retient le total des marchés recensés y compris ceux que l'on ne peut rattacher à des SIREN acheteur et fournisseur bien identifiés ; montant le plus bas si l'on exclut les marchés comportant un ou plusieurs SIREN non identifiés ; montants intermédiaires et qui évoluent dans le temps en fonction de l'état d'avancement des investigations qui permet de réintégrer

dans le total des marchés initialement écartés car mal identifiés). Ces travaux consistent en un processus itératif commençant par la confrontation des données « brutes » de la base ARAMIS à la base SIRENE de l'Insee afin, d'une part, de repérer les SIREN inutilisables et, d'autre part, de trier les marchés en fonction de la nature des fournisseurs (PME/non PME) selon les deux premiers critères retenus (nombre de salariés et chiffre d'affaires). Il se poursuit par la confrontation avec la base LIFI de l'Insee qui permet de différencier parmi les PME ayant satisfait aux deux premiers critères celles qui satisfont également au troisième critère (indépendance par rapport à une autre société ou à un groupe). Des investigations sont ensuite menées pour tenter de réaffecter les SIREN « corrects » aux marchés pour lesquels ces données sont manquantes ou inexactes. Ces investigations seront à poursuivre, notamment pour corriger un certain nombre d'anomalies graves (marchés dont le montant est à zéro, voire négatif).

3 – Le champ de la base ARAMIS est sensiblement différent du champ des achats publics retenu par la Comptabilité nationale (voir note sur l'analyse des écarts). Le champ « État » correspond aux codes SIREN de la base SIRENE de l'Insee qui commencent par 10 à 19. Ce champ regroupe l'État au niveau central et déconcentré ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent. Le champ « collectivités locales » correspond aux codes SIREN débutant par 20 à 29. Il comprend les différentes collectivités territoriales ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent. L'essentiel des établissements publics d'hospitalisation figure dans ce champ. En revanche, les établissements privés d'hospitalisation participant au service public hospitalier (PSPH), qui sont inclus dans le champ des administrations de Sécurité



sociale (ASSO) en Comptabilité nationale, sont ici considérés comme des entreprises et ne figurent donc dans aucun des deux champs précités des administrations publiques. Le champ de la base ARAMIS est également différent de celui couvert par les enquêtes annuelles d'entreprises sur les services (EAES). Ces enquêtes ont récemment donné lieu à une publication par la division services de l'Insee sur le thème de l'accès aux marchés publics des PME des services aux entreprises.

4 – Procédure de passation des marchés : les modes de procédure de passation des marchés sont regroupés en neuf catégories : (1) appel d'offres ouvert (art. 33); (2) appel d'offres restreint (art. 33), dialogue compétitif (art. 36), marché de conception-réalisation et marché à phases (art. 68); (3) marché à procédure adaptée (art. 28) et à procédure allégée (art. 30); (4) marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence (art. 35 – I); (5) marché négocié sans publicité préalable, avec mise en concurrence (art. 35

– II); (6) marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence (art. 35 – III); (7) concours (art. 38) y compris concours de maîtrise d'œuvre (art. 74-II-3°); (8) mise en compétition limitée (art. 74-II-2°); (9) marchés de définition sans mise en compétition (art. 73-III et art. 74-III et IV).

5 – Forme du marché : quatre catégories : (1) unique; (2) à bons de commande (art. 71); (3) à tranche conditionnelle (art. 72); (4) à phases (art. 68).

6 – Type de prix : trois catégories : (1) ferme ou ferme actualisable; (2) ajustable; (3) révisable.

7 – Code CPV (Common Procurement Vocabulary – Vocabulaire commun européen pour les marchés publics, applicable depuis le 16 décembre 2003) : permet de classer la nature des prestations objet du marché. Ici, le classement se limite aux trois grandes catégories : fournitures (F); services (S) et travaux (T).

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

Annexe 2 : Données globales sur les marchés publics des PME avec et sans prise en compte du critère de dépendance

TABLEAU 1

MARCHÉS PUBLICS ET PME EN 2006 (CRITÈRES EUROPÉENS SAUF CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

	ÉTAT (PME sans critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	5 602	3 563	3 377	12 542	551	2 588	3 698	6 837	19 379	
Montant total des marchés	1 582 927 773	946 346 725	1 911 074 114	4 440 348 612	464 830 273	2 653 605 652	1 873 511 665	21 853 547 590	26 293 896 202	
État										
En % du nombre total des marchés État	29 %	18 %	17 %	65 %	3 %	13 %	19 %	35 %	100 %	
En % du montant total des marchés État	6 %	4 %	7 %	17 %	2 %	10 %	71 %	83 %	100 %	
	COLLECTIVITÉS LOCALES (PME sans critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	57 859	30 952	22 634	111 445	5 906	16 117	14 724	36 747	148 192	
Montant total des marchés	5 790 718 800	4 920 783 969	6 249 948 867	16 961 451 636	1 683 095 213	5 746 056 640	6 742 570 689	14 171 722 541	31 133 174 177	
Collectivités locales										
En % du nombre total des marchés				75 %				25 %	100 %	
En % du montant total des marchés				54 %				46 %	100 %	
	Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME sans critère de dépendance)									
	Total PME					Total non PME				
Total État + collectivités locales									PME + non PME	
Nombre de marchés				123 987				43 584	167 571	
En % du nombre total des marchés				74 %				26 %	100 %	
Montant total des marchés				21 401 800 248				36 025 270 131	57 427 070 379	
En % du montant total des marchés				37 %				63 %	100 %	

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPF.

TABLEAU 2

MARCHÉS PUBLICS ET PME EN 2006 (CRITÈRES EUROPÉENS Y COMPRIS CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

	ÉTAT (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	5 318	2 996	1 807	10 121	2 972	2 588	3 698	9 258	19 379	
Montant total des marchés	1 320 779 067	683 157 623	1 059 775 268	3 063 711 959	1 841 466 926	2 653 605 652	18 735 111 665	23 230 184 244	26 293 896 202	
État										
En % du nombre total des marchés État	27 %	15 %	9 %	52 %	15 %	13 %	19 %	48 %	100 %	
En % du montant total des marchés État	5 %	3 %	4 %	12 %	7 %	10 %	71 %	88 %	100 %	
	COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	56 394	27 198	13 065	96 657	20 694	16 117	14 724	51 535	148 192	
Montant total des marchés	5 479 276 466	4 166 348 891	2 812 315 210	12 457 940 567	6 186 606 282	5 746 056 640	6 742 570 689	18 675 233 610	31 133 174 177	
Collectivités locales										
En % du nombre total des marchés	38 %	18 %	9 %	65 %	14 %	11 %	10 %	35 %	100 %	
En % du montant total des marchés	18 %	13 %	9 %	40 %	20 %	18 %	22 %	60 %	100 %	
	Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)									
Total État + collectivités locales	Total PME					Total non PME				
Nombre de marchés	106 778					60 793				
En % du nombre total des marchés	64 %					36 %				
Montant total des marchés	15 521 652 525					41 905 417 854				
En % du montant total des marchés	27 %					73 %				

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; Traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.



TABLEAU 2 BIS

COMPARAISON 2005-2006 MARCHÉS PUBLICS ET PME (DÉFINITION DE LA PME CONFORME AUX CRITÈRES EUROPÉENS Y COMPRIS LE CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

	2005 – ÉTAT (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	6 134	3 275	1 959	11 368	2 967	2 666	3 407	9 040	20 408	
Montant total des marchés	1 491 624 329	908 856 359	701 532 011	3 102 012 700	1 819 874 242	2 886 290 096	8 633 486 358	13 339 650 696	16 441 663 396	
	2006 – ÉTAT (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	5 318	2 996	1 807	10 121	2 972	2 588	3 698	9 258	19 379	
Montant total des marchés	1 320 779 067	683 157 623	1 059 775 268	3 063 711 959	1 841 466 926	2 653 605 652	18 735 111 665	23 230 184 244	26 293 896 202	
	2005 – COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	59 525	27 416	13 138	100 079	20 902	16 614	14 974	52 490	152 569	
Montant total des marchés	5 560 176 595	3 570 426 988	2 399 389 573	11 529 993 156	5 407 842 387	5 370 481 737	6 991 792 870	17 770 116 994	29 300 110 150	
	2006 – COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	56 394	27 198	13 065	96 657	20 694	16 117	14 724	51 535	148 192	
Montant total des marchés	5 479 276 466	4 166 348 691	2 812 315 210	12 457 940 567	6 186 606 282	5 746 056 640	6 742 570 689	18 675 233 610	31 133 174 177	
2005 – Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)										
Total État + collectivités locales	Total PME									
Nombre de marchés	111 447									
En % du nombre total des marchés	64 %									
Montant total des marchés	14 632 005 856									
En % du montant total des marchés	32 %									
2006 – Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)										
Total État + collectivités locales	Total PME									
Nombre de marchés	106 778									
En % du nombre total des marchés	64 %									
Montant total des marchés	15 521 652 525									
En % du montant total des marchés	27 %									
Total État + collectivités locales	Total non PME									
Nombre de marchés	60 793									
En % du nombre total des marchés	36 %									
Montant total des marchés	41 905 417 854									
En % du montant total des marchés	73 %									

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTFE.

Annexe 3 : Marchés publics de l'État par nombre de marchés

TABLEAU 3

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	23 %	16 %	10 %	49 %	17 %	15 %	19 %	100 %
02	25 %	19 %	10 %	53 %	18 %	14 %	15 %	100 %
03	41 %	15 %	8 %	63 %	13 %	10 %	14 %	100 %
04	32 %	21 %	11 %	65 %	12 %	12 %	11 %	100 %
05	18 %	10 %	4 %	32 %	13 %	9 %	46 %	100 %
06	22 %	8 %	8 %	38 %	12 %	14 %	36 %	100 %
07	80 %	5 %	3 %	88 %	8 %	3 %	3 %	100 %
08	29 %	43 %	0 %	71 %	14 %	14 %	0 %	100 %
09	46 %	19 %	9 %	73 %	10 %	3 %	14 %	100 %
Total	27 %	15 %	9 %	52 %	15 %	13 %	19 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 4

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	35 %	17 %	9 %	61 %	13 %	12 %	14 %	100 %
4-6 mois	36 %	18 %	9 %	63 %	14 %	11 %	12 %	100 %
7-12 mois	26 %	16 %	9 %	51 %	16 %	14 %	18 %	100 %
13-24 mois	25 %	16 %	11 %	52 %	16 %	11 %	20 %	100 %
25-48 mois	19 %	12 %	10 %	41 %	17 %	16 %	26 %	100 %
> 49 mois	13 %	9 %	5 %	26 %	17 %	16 %	41 %	100 %
Total	27 %	15 %	9 %	52 %	15 %	13 %	19 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 5

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	31 %	17 %	9 %	57 %	13 %	12 %	17 %	100 %
02	21 %	13 %	9 %	43 %	19 %	15 %	23 %	100 %
03	26 %	16 %	10 %	52 %	17 %	14 %	17 %	100 %
04	29 %	14 %	10 %	53 %	16 %	19 %	12 %	100 %
Total	27 %	15 %	9 %	52 %	15 %	13 %	19 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 6

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE
ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

Type prix	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	30 %	16 %	9 %	55 %	15 %	12 %	17 %	100 %
02	16 %	12 %	7 %	36 %	20 %	14 %	30 %	100 %
03	25 %	16 %	12 %	52 %	14 %	16 %	18 %	100 %
Total	27 %	15 %	9 %	52 %	15 %	13 %	19 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 7

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE
ET PAR CODE CPV (EN %)

Code CPV	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
F	23 %	16 %	10 %	48 %	21 %	13 %	18 %	100 %
S	24 %	8 %	9 %	41 %	12 %	15 %	32 %	100 %
T	35 %	22 %	9 %	66 %	13 %	12 %	9 %	100 %
Total	27 %	15 %	9 %	52 %	15 %	13 %	19 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 8

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE
ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
< = 0,00 €	16 %	12 %	9 %	37 %	23 %	16 %	23 %	100 %
1 €-10 K€	36 %	16 %	9 %	61 %	12 %	11 %	16 %	100 %
10 K€-90 K€	36 %	18 %	10 %	64 %	13 %	10 %	13 %	100 %
90 K€-150 K€	26 %	17 %	11 %	55 %	16 %	13 %	16 %	100 %
150 K€-230 K€	25 %	17 %	8 %	50 %	17 %	15 %	18 %	100 %
230 K€-1 000	19 %	13 %	9 %	41 %	18 %	17 %	24 %	100 %
> 1 000 K€	10 %	6 %	8 %	24 %	18 %	20 %	37 %	100 %
Total	27 %	15 %	9 %	52 %	15 %	13 %	19 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.



TABLEAU 9

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/ SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€	16 %	6 %	15 %	43 %	14 %	6 %	100 %
1 €-10 K€	20 %	16 %	25 %	17 %	15 %	7 %	100 %
10 K€-90 K€	18 %	13 %	33 %	16 %	11 %	9 %	100 %
90 K€-150 K€	19 %	11 %	25 %	17 %	17 %	12 %	100 %
150 K€-230 K€	18 %	11 %	22 %	17 %	18 %	15 %	100 %
230 K€-1 000 K€	12 %	12 %	16 %	19 %	25 %	15 %	100 %
> 1 000 K€	8 %	9 %	8 %	19 %	36 %	20 %	100 %
Total	16 %	13 %	24 %	17 %	18 %	12 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 10

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/ SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	17 %	11 %	33 %	11 %	11 %	16 %	100 %
4-6 mois	12 %	11 %	41 %	8 %	10 %	18 %	100 %
7-12 mois	16 %	12 %	23 %	19 %	17 %	12 %	100 %
13-24 mois	16 %	12 %	24 %	18 %	16 %	14 %	100 %
25-48 mois	19 %	15 %	7 %	26 %	29 %	4 %	100 %
> 49 mois	8 %	17 %	2 %	23 %	48 %	3 %	100 %
Total	16 %	13 %	24 %	17 %	18 %	12 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 11

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du nombre de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€	47 %	20 %	30 %
1 €- 10 K€	44 %	16 %	33 %
10 K€-90 K€	42 %	18 %	33 %
90 K€-150 K€	37 %	22 %	30 %
150 K€-230 K€	34 %	19 %	26 %
230 K€-1 000 K€	33 %	18 %	24 %
> 1 000 K€	35 %	16 %	20 %
Total	39 %	18 %	29 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

Annexe 4 : Marchés publics des collectivités territoriales par nombre de marchés

TABLEAU 12

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	33 %	19 %	9 %	61 %	16 %	12 %	11 %	100 %
02	38 %	19 %	9 %	67 %	12 %	11 %	10 %	100 %
03	49 %	16 %	8 %	72 %	11 %	8 %	8 %	100 %
04	44 %	24 %	9 %	77 %	9 %	7 %	6 %	100 %
05	44 %	17 %	8 %	68 %	11 %	11 %	9 %	100 %
06	21 %	12 %	9 %	43 %	21 %	19 %	17 %	100 %
07	81 %	8 %	4 %	93 %	2 %	3 %	2 %	100 %
08	70 %	12 %	3 %	86 %	8 %	3 %	4 %	100 %
09	42 %	15 %	9 %	66 %	12 %	13 %	9 %	100 %
Total	38 %	18 %	9 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 13

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	43 %	19 %	8 %	71 %	13 %	9 %	7 %	100 %
4-6 mois	48 %	22 %	8 %	78 %	10 %	7 %	6 %	100 %
7-12 mois	39 %	19 %	8 %	66 %	14 %	10 %	10 %	100 %
13-24 mois	30 %	18 %	10 %	59 %	16 %	14 %	11 %	100 %
25-48 mois	29 %	14 %	10 %	53 %	18 %	14 %	15 %	100 %
> 49 mois	24 %	17 %	9 %	49 %	17 %	16 %	18 %	100 %
Total	38 %	18 %	9 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 14

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	46 %	21 %	8 %	75 %	10 %	8 %	7 %	100 %
02	26 %	13 %	10 %	49 %	20 %	16 %	14 %	100 %
03	34 %	22 %	9 %	64 %	14 %	11 %	11 %	100 %
04	48 %	18 %	7 %	73 %	10 %	10 %	7 %	100 %
Total	38 %	18 %	9 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS



TABLEAU 15

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
Type prix								
01	40 %	19 %	9 %	67 %	13 %	10 %	9 %	100 %
02	25 %	13 %	10 %	48 %	19 %	17 %	16 %	100 %
03	35 %	18 %	10 %	63 %	14 %	11 %	11 %	100 %
Total	38 %	18 %	9 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 16

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR CODE CPV (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
Code CPV								
F	22 %	14 %	10 %	45 %	23 %	17 %	14 %	100 %
S	47 %	12 %	8 %	66 %	10 %	10 %	13 %	100 %
T	46 %	24 %	8 %	78 %	9 %	7 %	6 %	100 %
Total	38 %	18 %	9 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 17

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
Montants								
< = 0€	29 %	15 %	8 %	51 %	17 %	15 %	17 %	100 %
1 €-10 K€	41 %	16 %	8 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %
10 K€-90 K€	44 %	20 %	8 %	72 %	12 %	9 %	8 %	100 %
90 K€-150 K€	33 %	21 %	10 %	64 %	15 %	11 %	11 %	100 %
150 K€-230 K€	31 %	19 %	10 %	60 %	16 %	13 %	11 %	100 %
230 K€-1000 K€	23 %	17 %	11 %	52 %	19 %	15 %	14 %	100 %
> 1 000 K€	14 %	13 %	10 %	37 %	22 %	21 %	20 %	100 %
Total	38 %	18 %	9 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 18

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€	23 %	19 %	9 %	36 %	8 %	4 %	100 %
1 €-10 K€	22 %	11 %	33 %	25 %	6 %	4 %	100 %
10 K€-90 K€	14 %	13 %	45 %	14 %	5 %	9 %	100 %
90 K€-150 K€	10 %	12 %	41 %	15 %	6 %	16 %	100 %
150 K€-230 K€	10 %	12 %	38 %	15 %	7 %	18 %	100 %
230 K€-1 000 K€	9 %	11 %	32 %	16 %	8 %	24 %	100 %
> 1 000 K€	7 %	11 %	19 %	20 %	12 %	31 %	100 %
Total	15 %	12 %	39 %	17 %	6 %	11 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 19

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	9 %	10 %	51 %	6 %	4 %	20 %	100 %
4-6 mois	5 %	8 %	65 %	4 %	3 %	16 %	100 %
7-12 mois	16 %	11 %	39 %	21 %	5 %	8 %	100 %
13-24 mois	19 %	10 %	30 %	28 %	5 %	9 %	100 %
25-48 mois	23 %	19 %	12 %	27 %	13 %	7 %	100 %
> 49 mois	5 %	37 %	8 %	9 %	34 %	7 %	100 %
Total	15 %	12 %	39 %	17 %	6 %	11 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 20

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du nombre de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€	48 %	11 %	30 %
1 €-10 K€	57 %	13 %	42 %
10 K€-90 K€	64 %	25 %	53 %
90 K€-150 K€	63 %	27 %	50 %
150 K€-230 K€	61 %	29 %	48 %
230 K€-1 000 K€	60 %	33 %	47 %
> 1 000 K€	57 %	31 %	40 %
Total	61 %	24 %	48 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.



Annexe 5 : Marchés publics de l'État par tranches de montant

TABLEAU 21

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	10 %	5 %	7 %	21 %	13 %	17 %	48 %	100 %
02	7 %	4 %	15 %	26 %	9 %	15 %	50 %	100 %
03	14 %	10 %	6 %	29 %	11 %	26 %	33 %	100 %
04	9 %	8 %	6 %	23 %	22 %	18 %	37 %	100 %
05	3 %	1 %	0 %	5 %	4 %	3 %	89 %	100 %
06	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %	3 %	95 %	100 %
07	75 %	3 %	3 %	81 %	13 %	0 %	6 %	100 %
08	70 %	29 %	0 %	99 %	1 %	0 %	0 %	100 %
09	18 %	7 %	2 %	27 %	28 %	1 %	44 %	100 %
Total	5 %	3 %	4 %	12 %	7 %	10 %	71 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 22

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	11 %	6 %	9 %	25 %	14 %	16 %	45 %	100 %
4-6 mois	13 %	7 %	14 %	34 %	9 %	24 %	33 %	100 %
7-12 mois	7 %	3 %	4 %	14 %	12 %	11 %	63 %	100 %
13-24 mois	8 %	4 %	5 %	17 %	17 %	16 %	50 %	100 %
25-48 mois	7 %	4 %	7 %	19 %	9 %	12 %	59 %	100 %
> 49 mois	1 %	0 %	0 %	2 %	1 %	5 %	93 %	100 %
Total	5 %	3 %	4 %	12 %	7 %	10 %	71 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 23

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	5 %	2 %	3 %	10 %	6 %	9 %	76 %	100 %
02	9 %	5 %	5 %	19 %	12 %	18 %	50 %	100 %
03	2 %	2 %	10 %	13 %	6 %	7 %	73 %	100 %
04	5 %	5 %	4 %	14 %	31 %	39 %	16 %	100 %
Total	5 %	3 %	4 %	12 %	7 %	10 %	71 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 24

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	8 %	4 %	6 %	18 %	11 %	13 %	59 %	100 %
02	7 %	3 %	4 %	15 %	9 %	14 %	62 %	100 %
03	3 %	2 %	3 %	7 %	4 %	8 %	81 %	100 %
Total	5 %	3 %	4 %	12 %	7 %	10 %	71 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 25

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR CODE CPV (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
F	3 %	2 %	3 %	7 %	4 %	5 %	84 %	100 %
S	6 %	2 %	5 %	13 %	8 %	13 %	66 %	100 %
T	13 %	10 %	8 %	31 %	17 %	27 %	25 %	100 %
Total	5 %	3 %	4 %	12 %	7 %	10 %	71 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 26

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
< = 0€								
1 €-10 K€	38 %	17 %	8 %	64 %	11 %	10 %	15 %	100 %
10 K€-90 K€	33 %	18 %	10 %	62 %	14 %	11 %	13 %	100 %
90 K€-150 K€	26 %	17 %	11 %	55 %	16 %	12 %	17 %	100 %
150 K€-230 K€	25 %	17 %	9 %	51 %	17 %	15 %	18 %	100 %
230 K€-1000 K€	18 %	12 %	9 %	39 %	18 %	18 %	25 %	100 %
> 1 000 K€	3 %	1 %	3 %	8 %	6 %	9 %	78 %	100 %
Total	5 %	3 %	4 %	12 %	7 %	10 %	71 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.



TABLEAU 27

ÉTAT : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/ SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€							
1 €-10 K€	19 %	17 %	28 %	16 %	13 %	7 %	100 %
10 K€-90 K€	18 %	12 %	32 %	17 %	12 %	10 %	100 %
90 K€-150 K€	19 %	11 %	25 %	17 %	17 %	11 %	100 %
150 K€-230 K€	18 %	11 %	22 %	17 %	18 %	15 %	100 %
230 K€-1 000 K€	12 %	13 %	15 %	19 %	27 %	15 %	100 %
> 1 000 K€	3 %	3 %	2 %	56 %	30 %	7 %	100 %
Total	4 %	4 %	3 %	51 %	29 %	8 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 28

ÉTAT : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/ SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	6 %	11 %	8 %	18 %	44 %	13 %	100 %
4-6 mois	9 %	15 %	10 %	20 %	31 %	15 %	100 %
7-12 mois	3 %	6 %	5 %	16 %	53 %	16 %	100 %
13-24 mois	3 %	3 %	10 %	42 %	16 %	26 %	100 %
25-48 mois	11 %	5 %	3 %	49 %	27 %	5 %	100 %
> 49 mois	0 %	1 %	0 %	77 %	21 %	0 %	100 %
Total	4 %	4 %	3 %	51 %	29 %	8 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 29

ÉTAT : MONTANT DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du montant de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€			
1 €- 10 K€		46 %	35 %
10 K€-90 K€		40 %	32 %
90 K€-150 K€		37 %	30 %
150 K€-230 K€		33 %	26 %
230 K€-1 000 K€		33 %	24 %
> 1 000 K€		38 %	8 %
Total		36 %	10 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

Annexe 6 : Marchés publics des collectivités territoriales par tranches de montant

TABLEAU 30

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	16 %	13 %	9 %	38 %	22 %	20 %	20 %	100 %
02	15 %	12 %	10 %	36 %	29 %	20 %	15 %	100 %
03	41 %	14 %	10 %	65 %	10 %	7 %	18 %	100 %
04	22 %	20 %	11 %	52 %	15 %	16 %	16 %	100 %
05	17 %	21 %	11 %	49 %	13 %	27 %	11 %	100 %
06	6 %	5 %	5 %	16 %	17 %	13 %	53 %	100 %
07	66 %	11 %	13 %	91 %	5 %	4 %	0 %	100 %
08	41 %	37 %	2 %	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
09	20 %	7 %	10 %	37 %	11 %	47 %	4 %	100 %
Total	18 %	13 %	9 %	40 %	20 %	18 %	22 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 31

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	26 %	15 %	8 %	50 %	19 %	18 %	13 %	100 %
4-6 mois	22 %	20 %	10 %	53 %	19 %	17 %	12 %	100 %
7-12 mois	18 %	15 %	7 %	40 %	21 %	15 %	24 %	100 %
13-24 mois	15 %	13 %	10 %	39 %	19 %	22 %	21 %	100 %
25-48 mois	17 %	11 %	10 %	38 %	19 %	20 %	23 %	100 %
> 49 mois	11 %	13 %	8 %	31 %	28 %	14 %	27 %	100 %
Total	18 %	13 %	9 %	40 %	20 %	18 %	22 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 32

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	20 %	18 %	9 %	47 %	19 %	19 %	15 %	100 %
02	16 %	10 %	9 %	34 %	21 %	17 %	28 %	100 %
03	12 %	11 %	9 %	32 %	24 %	24 %	20 %	100 %
04	31 %	17 %	11 %	59 %	12 %	16 %	13 %	100 %
Total	18 %	13 %	9 %	40 %	20 %	18 %	22 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS



TABLEAU 33

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

Type prix	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	21 %	15 %	9 %	45 %	19 %	17 %	18 %	100 %
02	12 %	8 %	8 %	28 %	18 %	16 %	38 %	100 %
03	15 %	13 %	10 %	38 %	21 %	21 %	20 %	100 %
Total	18 %	13 %	9 %	40 %	20 %	18 %	22 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 34

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR CODE CPV (EN %)

Code CPV	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
F	11 %	8 %	7 %	27 %	23 %	17 %	33 %	100 %
S	25 %	11 %	10 %	45 %	15 %	14 %	26 %	100 %
T	18 %	17 %	10 %	45 %	20 %	21 %	14 %	100 %
Total	18 %	13 %	9 %	40 %	20 %	18 %	22 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 35

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
< = 0€								
1 €-10 K€	45 %	17 %	8 %	70 %	12 %	10 %	8 %	100 %
10 K€-90 K€	41 %	20 %	9 %	70 %	12 %	9 %	8 %	100 %
90 K€-150 K€	33 %	21 %	10 %	63 %	15 %	11 %	11 %	100 %
150 K€-230 K€	31 %	19 %	10 %	60 %	16 %	13 %	12 %	100 %
230 K€-1000 K€	23 %	17 %	11 %	51 %	19 %	16 %	15 %	100 %
> 1 000 K€	9 %	10 %	8 %	27 %	22 %	22 %	28 %	100 %
Total	18 %	13 %	9 %	40 %	20 %	18 %	22 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 36

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€	29 %	9 %	6 %	0 %	55 %	2 %	100 %
1 €-10 K€	19 %	11 %	39 %	19 %	6 %	5 %	100 %
10 K€-90 K€	13 %	13 %	44 %	14 %	5 %	10 %	100 %
90 K€-150 K€	10 %	12 %	41 %	15 %	6 %	16 %	100 %
150 K€-230 K€	11 %	12 %	37 %	15 %	7 %	18 %	100 %
230 K€-1 000 K€	9 %	11 %	31 %	16 %	9 %	25 %	100 %
> 1 000 K€	5 %	8 %	14 %	24 %	14 %	34 %	100 %
Total	7 %	10 %	23 %	20 %	11 %	28 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 37

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	6 %	6 %	38 %	5 %	5 %	40 %	100 %
4-6 mois	4 %	4 %	45 %	5 %	3 %	39 %	100 %
7-12 mois	6 %	6 %	28 %	29 %	5 %	27 %	100 %
13-24 mois	6 %	6 %	27 %	26 %	4 %	32 %	100 %
25-48 mois	10 %	13 %	15 %	20 %	18 %	24 %	100 %
> 49 mois	2 %	24 %	5 %	12 %	37 %	20 %	100 %
Total	7 %	10 %	23 %	20 %	11 %	28 %	100 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 38

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du montant de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€	29 %	0 %	13 %
1 €-10 K€	61 %	16 %	47 %
10 K€-90 K€	63 %	26 %	52 %
90 K€-150 K€	63 %	27 %	50 %
150 K€-230 K€	61 %	29 %	48 %
230 K€-1 000 K€	59 %	33 %	46 %
> 1 000 K€	55 %	29 %	36 %
Total	59 %	30 %	41 %

* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

Annexe 7 : Variations 2005-2006 du nombre des marchés recensés

TABLEAU 39

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE	Petites E	Moyennes E	Total PME	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
	(0 à 19)	(20 à 49)	(50 à 249)	(0 à 249)				
0-90 K€	- 4 725	- 1 296	- 609	- 6 630	- 992	- 938	- 849	- 9 409
90 K€-1 M€	817	724	334	1 875	643	244	801	3 563
> 1 000 K€	- 39	75	50	86	146	119	89	440
Total	- 3 947	- 497	- 225	- 4 669	- 203	- 575	41	- 5 406

TABLEAU 40

ÉTAT : VARIATION 2005-2006 DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE	Petites E	Moyennes E	Total PME	(< 250)	(250 – 1 000)	(> 1 000)	
	(0 à 19)	(20 à 49)	(50 à 249)	(0 à 249)				
0-90 K€	- 907	- 419	- 198	- 1 524	- 220	- 289	- 337	- 2 370
90 K€-1 M€	147	181	53	381	229	198	598	1 406
> 1 000 K€	- 56	- 41	- 7	- 104	- 4	13	30	- 65
Total	- 816	- 279	- 152	- 1 247	5	- 78	291	1 029

TABLEAU 41

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE	Petites E	Moyennes E	Total PME	(< 250)	(250 – 1 000)	(> 1 000)	
	(0 à 19)	(20 à 49)	(50 à 249)	(0 à 249)				
0-90 K€	- 3 818	- 877	- 411	- 5 106	- 772	- 649	- 512	- 7 039
90 K€-1 M€	670	543	281	1 494	414	46	203	2 157
> 1 000 K€	17	116	57	190	150	106	59	505
Total	- 3 131	- 218	- 73	- 3 422	- 208	- 497	- 250	- 4 377

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 42

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)		(> 1000)
	0-90 K€	- 69 142 433	- 893 545	- 15 568 016	- 93 603 994	- 28 247 756		- 18 916 091
90 K€-1 M€	254 220 237	261 017 271	174 817 078	690 054 586	276 440 314	119 273 164	386 704 336	
> 1 000 K	- 436 823 194	118 099 441	611 919 832	293 196 078	552 164 022	42 533 386	9 483 635 251	
Total	- 251 745 390	370 223 167	771 168 894	889 647 671	800 356 579	142 890 459	9 852 403 126	

TABLEAU 43

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)		(> 1000)
	0-90 K€	- 20 595 059	- 4 664 610	- 4 679 643	- 29 939 312	- 5 541 812		- 5 383 396
90 K€-1 M€	78 768 134	78 808 756	37 838 735	195 415 625	98 196 264	99 481 857	272 176 658	
> 1 000 K	- 22 901 837	- 299 842 882	325 084 165	- 203 777 054	- 71 061 767	- 326 782 904	9 835 344 208	
Total	- 170 845 262	- 225 698 736	358 243 257	- 38 300 741	21 592 684	- 232 684 444	10 101 625 307	

TABLEAU 44

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)		(> 1000)
	0-90 K€	- 48 547 374	- 4 228 934	- 10 888 373	- 63 664 682	- 22 705 944		- 13 532 695
90 K€-1 M€	175 452 103	182 208 515	136 978 343	494 638 961	178 244 050	19 791 307	114 527 678	
> 1 000 K	- 207 804 857	417 942 323	286 835 667	496 973 132	623 225 789	369 316 290	- 351 708 957	
Total	- 80 900 129	595 921 903	412 925 637	927 947 412	778 763 895	375 574 902	- 249 222 181	

TABLEAU 42

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)		(> 1000)
	0-90 K€	- 69 142 433	- 893 545	- 15 568 016	- 93 603 994	- 28 247 756		- 18 916 091
90 K€-1 M€	254 220 237	261 017 271	174 817 078	690 054 586	276 440 314	119 273 164	386 704 336	
> 1 000 K	- 436 823 194	118 099 441	611 919 832	293 196 078	552 164 022	42 533 386	9 483 635 251	
Total	- 251 745 390	370 223 167	771 168 894	889 647 671	800 356 579	142 890 459	9 852 403 126	

TABLEAU 43

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)		(> 1000)
	0-90 K€	- 20 595 059	- 4 664 610	- 4 679 643	- 29 939 312	- 5 541 812		- 5 383 396
90 K€-1 M€	78 768 134	78 808 756	37 838 735	195 415 625	98 196 264	99 481 857	272 176 658	
> 1 000 K	- 22 901 837	- 299 842 882	325 084 165	- 203 777 054	- 71 061 767	- 326 782 904	9 835 344 208	
Total	- 170 845 262	- 225 698 736	358 243 257	- 38 300 741	21 592 684	- 232 684 444	10 101 625 307	

TABLEAU 44

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)		(> 1000)
	0-90 K€	- 48 547 374	- 4 228 934	- 10 888 373	- 63 664 682	- 22 705 944		- 13 532 695
90 K€-1 M€	175 452 103	182 208 515	136 978 343	494 638 961	178 244 050	19 791 307	114 527 678	
> 1 000 K	- 207 804 857	417 942 323	286 835 667	496 973 132	623 225 789	369 316 290	- 351 708 957	
Total	- 80 900 129	595 921 903	412 925 637	927 947 412	778 763 895	375 574 902	- 249 222 181	

TABLEAU 45

VARIATION DÉTAILLÉE 2006/2005 DU NOMBRE ET DU MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ACHETEURS PUBLICS ET DE FOURNISSEURS

Variation en niveau	PME				Non PME				Total PME + non PME	
	PME		Non PME		PME		Non PME			
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	<250	250-1 000	> 1 000	Total non PME		
État	En nombre	- 816	- 279	- 152	- 1 247	5	- 78	291	218	- 1 029
	En montant (euros)	- 170 845 262	- 225 698 736	358 243 257	- 38 300 741	21 592 684	- 232 684 444	10 101 625 307	9 890 533 548	9 652 232 807
Collectivités territoriales	En nombre	- 3 131	- 218	- 73	- 3 422	- 208	- 497	- 250	- 955	- 4 377
	En montant (euros)	- 80 900 129	595 921 903	412 925 637	927 947 411	778 763 895	375 574 903	- 249 222 181	905 116 616	1 833 064 027
Total	En nombre	- 3 947	- 497	- 225	- 4 669	- 203	- 575	41	- 737	- 5 406
	en montant (Euros)	- 251 745 391	370 223 167	771 168 894	889 646 670	800 356 580	142 890 459	9 852 403 126	10 795 650 164	11 685 296 834
Variation en %	PME				Non PME				Total PME + non PME	
	PME		Non PME		PME		Non PME			
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	<250	250-1 000	> 1 000	Total non PME		
État	En nombre	- 13 %	- 9 %	- 8 %	- 11 %	0 %	- 3 %	9 %	2 %	- 5 %
	En montant (euros)	- 11 %	- 25 %	51 %	- 1 %	1 %	- 8 %	117 %	74 %	60 %
Collectivités territoriales	En nombre	- 5 %	- 1 %	- 1 %	- 3 %	- 1 %	- 3 %	- 2 %	- 2 %	- 3 %
	En montant (euros)	- 1 %	17 %	17 %	8 %	14 %	7 %	- 4 %	5 %	6 %
Total	En nombre	- 6 %	- 2 %	- 1 %	- 4 %	- 1 %	- 3 %	0 %	- 1 %	- 3 %
	En montant (euros)	- 4 %	8 %	25 %	6 %	11 %	2 %	63 %	35 %	26 %

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, D/IANE ; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.





LES PME ET LEURS MARCHÉS

LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES TPE ET DES PME EN 2007

Ludovic Kendaoui

Observatoire des entreprises,
Banque de France - Direction des entreprises

Sur les bases des données disponibles en juillet 2008, les délais de paiement des entreprises diminueraient nettement en 2007. Cet infléchissement significatif se révèle pour le moment favorable aux grandes entreprises. Les TPE et les PME ont eu tendance à régler leurs fournisseurs plus rapidement les derniers mois, alors que leurs clients, dont une bonne partie sont des grandes entreprises, paraissent avoir consenti un effort de paiement moindre.

La charge du crédit interentreprises supportée par les TPE-PME augmenterait donc. Leur besoin net moyen de financement deviendrait ainsi nettement supérieur à celui observé pour les plus grandes entreprises.

Cette évolution des délais de paiement, temporairement défavorable aux TPE et aux PME, devrait à moyen ou long terme leur être bénéfique avec l'application de la loi de modernisation de l'économie qui prévoit une réduction des délais de paiement à 60 jours nets pour l'ensemble des entreprises.

En 2006, mesurés à partir de l'ensemble des données bilantielles de la base Fiben, le passage des délais à 60 jours amènerait un allègement de la charge nette de trésorerie de l'ordre de 35 milliards d'euros pour les entreprises dans leur ensemble¹. Les TPE et les PME de moins de 250 salariés seraient les principales bénéficiaires avec une amélioration estimée à 25 milliards, soit 70 % du montant total.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

1. Cette estimation ne tient pas compte des avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. La prise en compte de ces avances pourrait ramener le solde à hauteur de 15 milliards d'euros.

Sources, définitions et méthodologie

L'Observatoire des entreprises de la Banque de France analyse depuis quinze ans l'évolution des délais de paiement et du solde commercial à partir de la base Fiben (Fichier Bancaire des Entreprises), base de données créée et gérée par la Banque de France. Elle compte environ 220 000 bilans annuels des entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires.

Les entreprises sont réparties en très petites entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, en PME de 20 à 249 salariés, en entreprises de taille intermédiaire de 250 à 499 salariés et en grandes entreprises (GE) de plus de 500 salariés. Du fait du seuil minimum de chiffre d'affaires (0,75 million) dans la base Fiben, les TPE comprennent peu de micro-entreprises.

Les données comptables utilisées permettent de mesurer les délais apparents de paiement en fin d'exercice, mais non l'existence d'éventuels retards par rapport aux règlements décidés contractuellement lors des transactions commerciales.

Les grandeurs analysées n'incluent pas les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. Ces postes sont de faibles montants dans la plupart des secteurs ; cependant, pour les avances clients, ils jouent un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le secteur des biens d'équipement ou celui du bâtiment.

Les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent comme clients et fournisseurs, non seulement des entreprises, mais également l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.

Le ratio « délais clients » rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, (multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires).

Le ratio « délais fournisseurs » rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC (multiplié par 360, donc exprimé en nombre de jours d'achats).

Le solde commercial, correspond au solde exprimé en jours de chiffre d'affaires des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs (ou, comme la différence entre le ratio « délais clients » et le ratio « délais fournisseurs » corrigé du ratio achats/chiffre d'affaires). Il reflète la situation prêteuse ou emprunteuse de l'entreprise.

La moyenne de ratios individuels (ou moyenne non pondérée) donne le même poids à chaque entreprise. Cette approche microéconomique permet de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.

Remarque : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de plus de 250 salariés.



Les délais de paiement diminueraient fortement en 2007

Sur l'ensemble de l'économie, les délais clients et les délais fournisseurs des entreprises diminueraient quelle que soit la taille des entreprises (cf. tableau 1). En 2007, les délais clients des TPE et des PME s'établiraient respectivement à 52 et 63 jours de chiffre

d'affaires, soit une baisse d'environ un jour de chiffre d'affaires par rapport à 2006. Dans le même temps, le délai de règlement des fournisseurs s'est accéléré, il diminuerait d'environ trois jours d'achats et atteindrait respectivement 62 jours pour les TPE et 66 jours pour les PME.

Les clients des entreprises de 250 salariés et plus paieraient plus rapidement en 2007 qu'en 2006.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU

DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE DU CRÉDIT INTERENTREPRISES DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

			TPE	PME	Intermédiaires	Grandes
			0-19 salariés	20-249 salariés	250-499 salariés	> = 500 salariés
Délais clients	2006	Moyenne	52,9	64,0	67,9	65,0
		Écart type	0,1	0,2	0,9	0,9
	2007 – données provisoires	Moyenne	51,6	63,0	65,4	62,8
		Écart type	0,1	0,2	1,0	1,1
Délais fournisseurs	2006	Moyenne	64,3	68,6	73,2	75,0
		Écart type	0,1	0,1	0,7	0,8
	2007 – données provisoires	Moyenne	61,7	66,2	72,2	73,7
		Écart type	0,1	0,2	0,8	1,0
Solde du crédit interentreprises	2006	Moyenne	12,2	21,7	21,7	18,5
		Écart type	0,1	0,2	0,9	1,0
	2007 – données provisoires	Moyenne	13,0	22,3	20,4	17,3
		Écart type	0,1	0,2	1,0	1,1

Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc susceptibles d'être ajustés, notamment pour la population des entreprises de plus de 250 salariés, moins nombreuse et donc beaucoup plus sensible au taux de couverture.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

Source : Banque de France – Fiben, mise à jour : 6 juin 2008.

Un effort de paiement initié par les TPE et les PME...

Dans le contexte actuel de la mise en place d'une nouvelle réglementation relative à la réduction des délais de paiement, les entreprises ont probablement commencé à anticiper la loi qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2009 (cf. encadré *infra*). Cette impulsion est initiée par les TPE et les PME. Les entreprises de moins de 250 salariés ont amélioré leur délai fournisseurs de manière substantiel, pendant que leur délai clients, bien qu'étant en repli, n'affiche pas une baisse d'une telle ampleur. Ces entreprises ont produit un réel effort en matière de paiement de leurs fournisseurs. Cet effort est d'autant plus important que les clients de ces entreprises n'ont pas amélioré leur comportement de paiement d'une manière aussi significative.

Les PME participent donc de manière plus importante au financement du crédit interentreprises, avec une légère augmentation de leur solde commercial. Les grandes entreprises bénéficient des meilleures conditions de paiement de leurs clients : leurs délais clients diminuent de plus de deux jours. Mais ces dernières ne consentent pas les mêmes efforts au bénéfice de leurs fournisseurs.

Les comportements de paiement des PME et de leurs clients sont fortement déterminés par l'appartenance sectorielle des entreprises...

Certains secteurs sont fortement prêteurs, comme les services aux entreprises (59 jours de chiffre d'affaires), les biens d'équipement (33 jours), ou encore les biens intermédiaires (27 jours), (cf. tableau 2). D'autres activités, au contraire, ont un solde commercial négatif de manière structurelle, c'est-à-dire qu'elles bénéficient, à ce titre, d'une ressource de financement. C'est notamment le cas des entreprises de services aux particuliers, et surtout du commerce de détail qui comprend les entreprises de la grande distribution. Ces activités, en relation directe avec une clientèle de particuliers, ont des délais clients faibles, mais bénéficient de délais fournisseurs élevés.

... mais tous les secteurs raccourciraient leurs délais de paiement en 2007

Les délais fournisseurs des PME sont particulièrement impactés, aussi bien pour les entreprises des services, que pour les entreprises de l'industrie. Les conséquences en termes de solde commercial sont différentes selon les secteurs : les PME du commerce, des services et de la construction voient leur solde augmenter, alors que le solde baisse pour les entreprises des autres secteurs.

TABLEAU 2

 DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL
DES PME PAR SECTEUR

Secteur	Délais clients			Délais fournisseurs			Solde commercial		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Agriculture, sylviculture, pêche	70,1	73,5	73,3	79,6	80,8	77,9	23,8	27,1	29,3
Industries agricoles et alimentaires	44,4	45,6	43,6	57,1	57,6	55,7	3,0	3,9	3,4
Industries de biens de consommation	72,4	74,1	70,5	72,6	71,8	69,3	28,1	29,5	28,2
Industrie automobile	68,0	68,5	67,5	78,4	78,8	78,8	11,9	11,7	9,8
Industries des biens d'équipement	85,1	86,0	83,1	81,1	82,7	78,4	34,5	33,7	32,9
Industries des biens intermédiaires	76,6	77,2	74,7	76,7	77,3	73,8	28,1	27,6	27,3
Construction	83,5	84,2	83,1	81,1	81,5	77,9	33,4	33,5	34,7
Commerce	36,8	37,7	37,4	54,2	54,7	52,9	- 6,1	- 5,6	- 4,4
Transports	68,8	60,6	57,0	57,1	53,4	49,5	34,5	28,8	27,5
Activités immobilières	52,3	53,2	51,2	66,4	67,1	61,1	21,5	21,7	19,6
Services aux entreprises	89,4	91,1	89,9	77,5	79,0	77,1	57,7	59,0	59,6
Services aux particuliers	13,0	13,4	12,7	52,7	54,9	52,1	- 13,0	- 13,4	- 12,8

Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de 250 salariés et plus.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

Source : Banque de France – Fiben, mise à jour : 6 juin 2008.

Les réglementations récentes sur les délais de paiement

La loi de modernisation de l'économie

Le projet de loi de modernisation de l'économie, adopté le 23 juin 2008, comprend une mesure relative à la réduction des délais de paiement des entreprises. L'article 6 décrit une démarche en plusieurs étapes : un plafonnement des délais de paiement à soixante jours, d'éventuelles dérogations limitées dans le temps, puis une phase de négociation secteur par secteur et une possible nouvelle intervention législative à échéance d'un an en cas d'échec des négociations, de telle sorte que la poursuite de la réduction des délais de paiement s'inscrive dans un calendrier précis. La réforme prévoit notamment un renforcement des pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement.

La loi dans le domaine des transports

La loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 introduit dans l'article L. 441-6 du Code du commerce un nouvel alinéa en vertu duquel les délais de paiement convenus ne peuvent en aucun cas dépasser trente jours à compter de la date d'émission de la facture. Les conditions générales de vente (CGV) doivent préciser les conditions d'application et les taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement de la facture. Tous les acteurs du secteur des transports sont concernés sauf le monde ferroviaire et les prestations de logistique.

Le législateur a voulu renforcer la responsabilité des deux parties contractantes. Si le client (le chargeur le plus souvent) paie la facture au-delà de la date d'échéance indiquée sur la facture, le fait de ne pas agir rend le transporteur coresponsable de cette irrégularité. Cette loi a donc aussi pour objectif de

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

fournir un cadre contraignant qui est apparu seul à même d'obtenir des progrès rapides dans les pratiques de paiement du secteur des transports.

L'accord dans la filière automobile

En début d'année 2007, à la demande des pouvoirs publics, les fédérations de la mécanique (FIM), des équipementiers (FIEV) et des constructeurs (CCFA) sont parvenues à un accord sur la réduction des délais de paiement. Depuis le 1^{er} septembre 2007, pour toutes les entreprises de la filière, les délais de paiement ont été ramenés à 90 jours nets au plus, ce qui correspond à une réduction de 15 jours en moyenne. Par ailleurs, les donneurs d'ordres de la filière réalisant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, accorderont une réduction des délais de paiement de 45 jours (au lieu de 15), aux fournisseurs réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires (moins 30 jours à compter du 1^{er} septembre 2007, puis moins 45 jours à compter du 1^{er} septembre 2008).

Le raccourcissement des délais de paiement s'accentuerait dans le secteur des transports

La loi sur les transports impose, depuis janvier 2006, que les délais de paiement convenus dans le secteur des transports ne doivent en aucun cas dépasser les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture (*cf. encadré supra*). En 2007, le raccourcissement des délais clients et fournisseurs continuerait pour

la deuxième année consécutive. Les PME réduiraient ainsi leurs délais fournisseurs et leurs délais clients de près de quatre jours. Leur solde commercial resterait stable à un niveau de 28 jours. En revanche, les entreprises de 500 salariés et plus serait payées plus rapidement par leurs clients, alors qu'elles ne régleraient pas plus rapidement leurs fournisseurs. Le solde commercial de ces entreprises serait donc plus faible qu'en 2006, même si le chiffre actuel est fondé sur un nombre trop faible d'entreprises pour garantir sa précision.

TABLEAU 3

MOYENNE DES DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

		TPE	PME	Intermédiaires	Grandes
		0-19 salariés	20-249 salariés	250-499 salariés	> = 500 salariés
Délais clients	2005	66,3	68,8	59,4	58,3
	2006	58,7	60,6	50,4	53,8
	2007 – données provisoires	55,2	57,0	52,1	51,2
Délais fournisseurs	2005	54,2	57,1	63,0	65,2
	2006	49,6	53,4	57,3	62,4
	2007 – données provisoires	46,4	49,5	55,6	62,4
Solde du crédit interentreprises	2005	30,0	34,5	22,6	19,4
	2006	26,0	28,8	17,0	17,3
	2007 – données provisoires	25,2	27,5	19,0	12,5

Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de 250 salariés et plus.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

Source : Banque de France – Fiben, estimations 2007 sur la base des bilans disponibles début juillet.

Méthodologie retenue pour la mesure d'impact

À partir des données bilancielle des entreprises, les délais clients et fournisseurs sont calculés respectivement en jours de chiffre d'affaires et en jours d'achats. Puis, tous les délais au-delà de 60 jours sont ramenés à cette limite. On calcule alors pour chaque entreprise les parts des créances et des dettes devant être réglées pour atteindre la limite fixée à 60 jours. Ces données sont ensuite cumulées par secteur et par taille.

Cette méthodologie permet d'avoir une vision de l'enjeu macroéconomique d'une réglementation relative à la réduction des délais de paiement. De plus, à un niveau de secteur et de taille fin, elle identifie les catégories d'entreprises les plus touchées, de manière positive ou négative, par une nouvelle réglementation.

Le calcul des délais de paiement est basé sur les données bilancielle des entreprises. Les délais réels sont approchés en considérant que les créances clients et des dettes fournisseurs en fin d'exercice sont représentatives des montants renouvelés de période en période en cours d'année. Les délais de renouvellement sont mesurés en rapportant ces montants au chiffre d'affaires (délais clients) ou aux achats (délais fournisseurs).

À condition que les montants en fin d'exercice reflètent bien les montants réguliers de créances et dettes en cours d'année, cette mesure des délais est alors une approximation satisfaisante des délais en jours nets tels qu'ils seraient mesurés par une enquête sur les dates de paiement effectif des factures. Elle approche la notion de paiement d'une facture à 60 jours à la date de réception de la dite facture. Mais empiriquement, la mesure des délais de paiement *via* des données bilancielle surestime les délais de paiement calculés en jours nets.

Dans un souci de comparabilité des données, seuls les bilans d'une durée égale à 12 mois sont conservés, les entreprises dont le chiffre d'affaires ou les achats sont nuls, ou celles pour lesquelles les délais dépassent 1 000 jours sont retirées de l'échantillon. Ce nettoyage des données ne remet pas en cause la représentativité de l'échantillon.

L'impact global sur les trésoreries d'entreprises d'un passage à 60 jours

L'impact d'un passage à 60 jours est évalué en mesurant pour chaque entreprise, la part des créances clients et les dettes fournisseurs correspondant à des délais supérieurs à 60 jours (*cf.* encadré ci-dessus). Ainsi, réduire (graduellement) les créances clients dont le montant correspond à un délai supérieur à 60 jours procure un allègement des charges de trésorerie, c'est-à-dire des ressources de trésorerie supplémentaires pour les bénéficiaires de la réduction des délais

de leurs clients. Ces ressources sont estimées à 139 milliards d'euros (30 % de l'ensemble des créances clients).

À l'inverse, réduire les dettes fournisseurs entraîne une diminution de 104 milliards (26 % de l'ensemble des dettes fournisseurs) des ressources de trésorerie pour les entreprises devant payer plus rapidement leurs factures.

Enfin, la balance entre accroissement et diminution de ces ressources de trésorerie fait apparaître un gain net (un allègement des charges de trésorerie) que l'on évalue à hauteur de 35 milliards d'euros (*cf.* tableau 4).

Si de telles mesures tendent à surestimer l'impact macroéconomique de

la réduction des délais de paiement à 60 jours, elles permettent cependant de différencier les gains et les pertes selon la taille des entreprises et de repérer les secteurs les plus concernés (bénéficiaires ou perdants) par les redistributions des ressources et des charges de trésorerie.

La différenciation de cet impact selon le secteur et la taille des entreprises

Cette méthode étant appliquée pour chaque entreprise, elle fournit non seulement une évaluation globale des transferts de charges de trésorerie, mais aussi indique les secteurs les plus concernés. Pour cinq secteurs, cette réduction des délais de paiement conduirait à des déplacements de trésorerie de plus de 10 milliards d'euros. Du côté clients, sont d'abord concernés les services aux entreprises, l'industrie des biens d'équipement, le commerce, les industries des biens intermédiaires. Les mêmes secteurs sont aussi les plus touchés par la réduction des délais fournisseurs. En termes d'effet sur les trésoreries, les entreprises des industries des biens d'équipement seraient celles qui bénéficieraient le plus de la mesure (gains de trésorerie de l'ordre de 15 milliards), suivi de celles dans les services aux entreprises, l'énergie, les biens intermédiaires et la construction (gain entre 3 et 4 milliards).

Ainsi, les gagnants seraient les secteurs amont qui verraient les charges du crédit client baisser plus vite, alors que les perdants devraient correspondre aux secteurs aval dont les ressources apportées par le crédit fournisseur disparaîtraient.

Les 35 milliards de gain de trésorerie que procurerait une réduction à 60 jours des délais clients et des délais fournisseurs bénéficieraient à toutes les tailles d'entreprises. En termes de gains nets, les PME de 20 à 249 salariés seraient les premières bénéficiaires, de l'ordre de 15 milliards, soit près de 1,6 % de leur chiffre d'affaires (cf. tableau 6). Viendraient ensuite les TPE, dont la trésorerie augmenterait de 9 milliards (1,5 % de leur chiffre d'affaires), les grandes entreprises de 500 salariés et plus (8 milliards, 0,7 % de leur chiffre d'affaires) et les entreprises de taille intermédiaire (4 milliards, 1,6 % de leur chiffre d'affaires).

Le total des créances clients représente 474 milliards d'euros, dont 139 milliards d'euros de créances au-delà des 60 jours. Les services aux entreprises et les industries des biens d'équipement pèsent pour un poids important dans ces créances. En décomposant ces 139 milliards selon le délai clients des entreprises concernées, ces créances proviennent en grande partie des entreprises ayant des délais très élevés (au-delà de trois mois en jours de chiffre d'affaires) (cf. tableau 5).



TABLEAU 4

IMPACT DE LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES

Secteur des entreprises	Gains (+) ou pertes (-) de trésorerie (M€) selon la taille des entreprises suite au repli des délais de paiement actuellement au-delà de 60 jours				
	TPE (<20 salariés)	PME (20 à 249 salariés)	Intermédiaires (250 à 499 salariés)	Grandes entreprises (>250 salariés)	Total (toutes tailles)
Agriculture, sylviculture, pêche	56	334	18	73	481
Industries agricoles et alimentaires	- 165	- 206	59	- 882	- 1 194
Industries de biens de consommation	211	1 076	360	181	1 827
Industrie automobile	57	- 29	- 14	- 702	- 688
Industries des biens d'équipement	5 260	2 044	834	6 781	14 918
Industries des biens intermédiaires	398	2 155	584	1 013	4 150
Énergie	35	264	140	3 901	4 340
Construction	1 209	2 278	- 5	205	3 687
Commerce	- 1 118	807	397	- 3 113	- 3 027
Transports	- 875	541	- 148	- 430	- 912
Activités immobilières	966	678	- 38	706	2 312
Services aux entreprises	2 968	4 867	1 519	733	10 087
Services aux particuliers	58	- 147	1	- 764	- 852
Total (tous secteurs)	9 060	14 664	3 706	7 702	35 133

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Fiben 2006, Banque de France.

Le total des dettes fournisseurs représente 396 milliards d'euros, dont 104 milliards d'euros de dettes au-delà des 60 jours. Ces dettes concernent principalement les entreprises ayant des délais fournisseurs supérieurs à trois mois en jours d'achats. Le secteur du commerce, joue le rôle de plaque tournante de l'économie. Il contient, la majorité des dettes fournisseurs de l'économie.

Le solde des créances et des dettes au-delà de 60 jours est très informatif sur l'impact d'une loi relative à la réduction des délais de paiement. À un niveau sectoriel global, le commerce et les industries agricoles et alimentaires et selon une analyse par taille, ce serait les très petites entreprises et surtout les très grandes entreprises qui serait pénalisées. Les PME du commerce devraient, au contraire, bénéficier d'une nouvelle réglementation.

Les montants en jeu sont importants pour les entreprises qui ont à la fois des délais clients élevés et des délais fournisseurs élevés, plus de 150 jours (cf. tableau 5). Se pose donc le problème des moyens financiers de substitution nécessaires pour passer de l'équilibre actuel, à un nouvel équilibre reposant nettement moins sur ce crédit interentreprises et de l'initiation du processus pour passer d'un équilibre insatisfaisant à un autre.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 5

CRÉANCES CLIENTS ET DETTES FOURNISSEURS AU-DELÀ DE 60 JOURS,
SUIVANT LE NIVEAU DES DÉLAIS CLIENTS ET DES DÉLAIS FOURNISSEURS

Décomposition des créances au-delà de 60 jours (139 milliards d'euros)

Délais fournisseurs inférieur à 60 jours	Délais fournisseurs entre 60 et 90 jours d'achats			Délais fournisseurs entre 90 et 150 jours d'achats			Délais fournisseurs de plus de 150 jours d'achats		
	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours
16	12,7	18,2	6,4	6,5	24,2	23,8	0,6	5,4	25,2

Décomposition des dettes au-delà de 60 jours (104 milliards d'euros)

Délais clients inférieur à 60 jours	Délais clients entre 60 et 90 jours de chiffre d'affaires			Délais clients entre 90 et 150 jours de chiffre d'affaires			Délais clients de plus de 150 jours de chiffre d'affaires		
	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours
23	8,3	14,7	3,9	4,2	17,3	8,6	0,5	6,5	17,8

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Fiben 2006, Banque de France.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS



TABLEAU 6

RÉSUMÉ - CADRAGE MACROÉCONOMIQUE EN 2006 : TOUTES TAILLES ET PAR TAILLE

		Montants en milliards d'euros
Toutes tailles	Chiffres d'affaires (Md €)	2965
	Achats (Md €)	2236
	Nombre d'entreprises	217 054
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	139
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	104
	Gain (+) ou perte (-)	35
	Achats/Ventes	75 %
TPE – 0-19 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)	594
	Achats (Md €)	455
	Nombre d'entreprises	148 777
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	31
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	22
	Gain (+) ou perte (-)	9
	Achats/Ventes	77 %
PME – 20-249 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)	937
	Achats (Md €)	719
	Nombre d'entreprises	63 882
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	50
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	35
	Gain (+) ou perte (-)	15
	Achats/Ventes	77 %
Intermédiaires : 250-499 salariés	Achats (Md €)	200
	Nombre d'entreprises	2 400
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	12
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	8
	Gain (+) ou perte (-)	4
	Achats/Ventes	78 %
	Grandes : > = 500 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)
Achats (Md €)		862
Nombre d'entreprises		1 995
Créances clients au-delà de 60 jours de CA		46
Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats		38
Gain (+) ou perte (-)		8
Achats/Ventes		73 %

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Fiben 2006, Banque de France.

Bibliographie

« Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2006 », Direction des entreprises, *Bulletin de la Banque de France*, n° 168, décembre 2007. http://inbdf/fr/publications/telechar/bulletin/etu168_5.pdf

Observatoire des délais de paiement, Rapport du groupe présidé par J.-P. Betbèze, décembre 2006. http://inbdf/fr/publications/telechar/catalogue/rapp06_observ_paiement.pdf

Observatoire des délais de paiement, Rapport du groupe présidé par J.-P. Betbèze, décembre 2007. http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/delais_paiement071218/som_delais_paiement.php

Projet de loi de modernisation de l'économie. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl0842.asp>

Note sur l'impact du raccourcissement des délais de paiement, Observatoire des entreprises, M. Dietsch, L. Kendaoui, E. Kremp, 22 février 2008.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS